



Communauté de Communes
BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL



Mot de la présidente

Une nouvelle équipe dirigeante a été constituée. A travers ce rapport d'activité vous aurez le loisir de découvrir les actions de la communauté de communes en 2020, ainsi que les délégations qui ont été confiées à chaque vice-président.

Désireuse de défendre notre territoire communautaire et les intérêts de ses 15500 habitants, je souhaite travailler dans l'intérêt général avec l'ensemble des élus représentant les 34 communes membres, de la ville bourg Bruyères à nos charmants villages. Notre communauté de communes a la particularité d'exercer des compétences variées et nombreuses comme la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI), l'assainissement autonome et collectif, la voirie intercommunale, l'aide à la personne avec France Service et la livraison de repas à domicile, le Relais Petite Enfance, le numérique, l'école des arts vivants, l'économie, la gestion de la zone d'activités de Laveline-devant-Bruyères et la piscine communautaire.

Je remercie d'ailleurs grandement les principaux partenaires financiers qui soutiennent fortement les projets communautaires : l'Etat, les conseils régional et départemental, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Caisse d'Allocation Familiale.

Lors de l'élaboration du projet de territoire, des perspectives d'avenir ont été identifiées à l'horizon 2025. Je suis convaincue que le territoire présente en effet des ressources et potentialités importantes, voire innovantes, qui contribueront à son développement et au maintien de sa population. Pour arriver à ces fins, la communauté de communes doit être un acteur majeur et incontournable dans les domaines social, économique, environnemental, culturel et touristique. Le déploiement de la fibre, qui est en cours, est un outil indispensable pour tendre vers cet objectif. La valorisation des actions communautaires et du territoire en lui-même par une communication adaptée et ciblée est également un des enjeux de notre mandat.

Je vous souhaite une agréable lecture.



Sommaire

I. Première partie :

Présentation de la Communauté de Communes

Origine	p.6
Les compétences	p.7
Fonctionnement	p.12
2020 : une année de transition politique	p.13
Composition du conseil communautaire	p.17
Gestion de la crise sanitaire	p.20
Ressources Humaines	p.22
Budget prévisionnel	p.24
Contexte	p.25
Chiffres clés	p.28
Financement des investissements	p.30
Principales dépenses prévisionnelles	p.31
La fiscalité	p.32
Zoom sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ..	p.33
L'endettement	p.34

II. Deuxième partie :

Actions de la communauté de communes

1. Aménagement de l'espace

Sensibilisation à l'environnement	p.37
Etude de gouvernance GEMAPI	p.39
Restauration des milieux aquatiques	p.40
Préservation mulette perlière	p.41
Numérique	p.43
Habiter mieux	p.45
Atlas de la Biodiversité	p.47
Durbion	p.49
Inventaire des zones humides	p.51
Accompagnement des communes vers le zéro pesticides	p.52
Déclinaison locale trame verte et bleue	p.53

2.a Économie

Les aides aux entreprises	p.56
J'expose un artisan d'art	p.57
Manufacture Vosgienne d'Emballage	p.58

2.b Tourisme

Taxe de séjour	p.61
Aire camping car	p.62
entretien des sentiers de randonnées VTT et pedestre ...	p.63

3. Affaires sociales

Relais d'Assistants Maternels (RAM)	p.65
Portage de Repas à domicile	p.68
France Services	p.70
ALSH	p.74
BAFA	p.76
Réseau Information Jeunesse (RIJ)	p.77
Soutien aux associations	p.79

4. Communication, promotion, culture du territoire

Piscine	p.82
Communication	p.85
EAVV	p.87
CTEAC	p.89

5. Travaux

Assainissement collectif	p.95
Assainissement non collectif	p.97
Voirie	p.98
Travaux de la piscine	p.99

I. Première partie :

Présentation de la Communauté de Communes

Communauté de
Communes
de Bruyères,
Vallons des Vosges



Origine



La Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges (CCB2V) fut créée en janvier 2014 par la fusion des Communauté des Communes ADP, canton de Brouvelieures et Vallée de la Vologne, et l'ajout de trois Communes isolées Aumontzey, Herpelmont et Jussarupt.

Le territoire se composait alors de 41 communes représentant 17 775 habitants. Son périmètre a évolué en janvier 2017 avec le départ des communes de Dompierre, Padoux et Sercœur qui ont rejoint la Communauté d'Agglomération d'Epinal et avec le départ de la commune de Aumontzey qui, avec la commune de Granges-sur-Vologne, a décidé de créer la commune nouvelle Granges-Aumontzey.

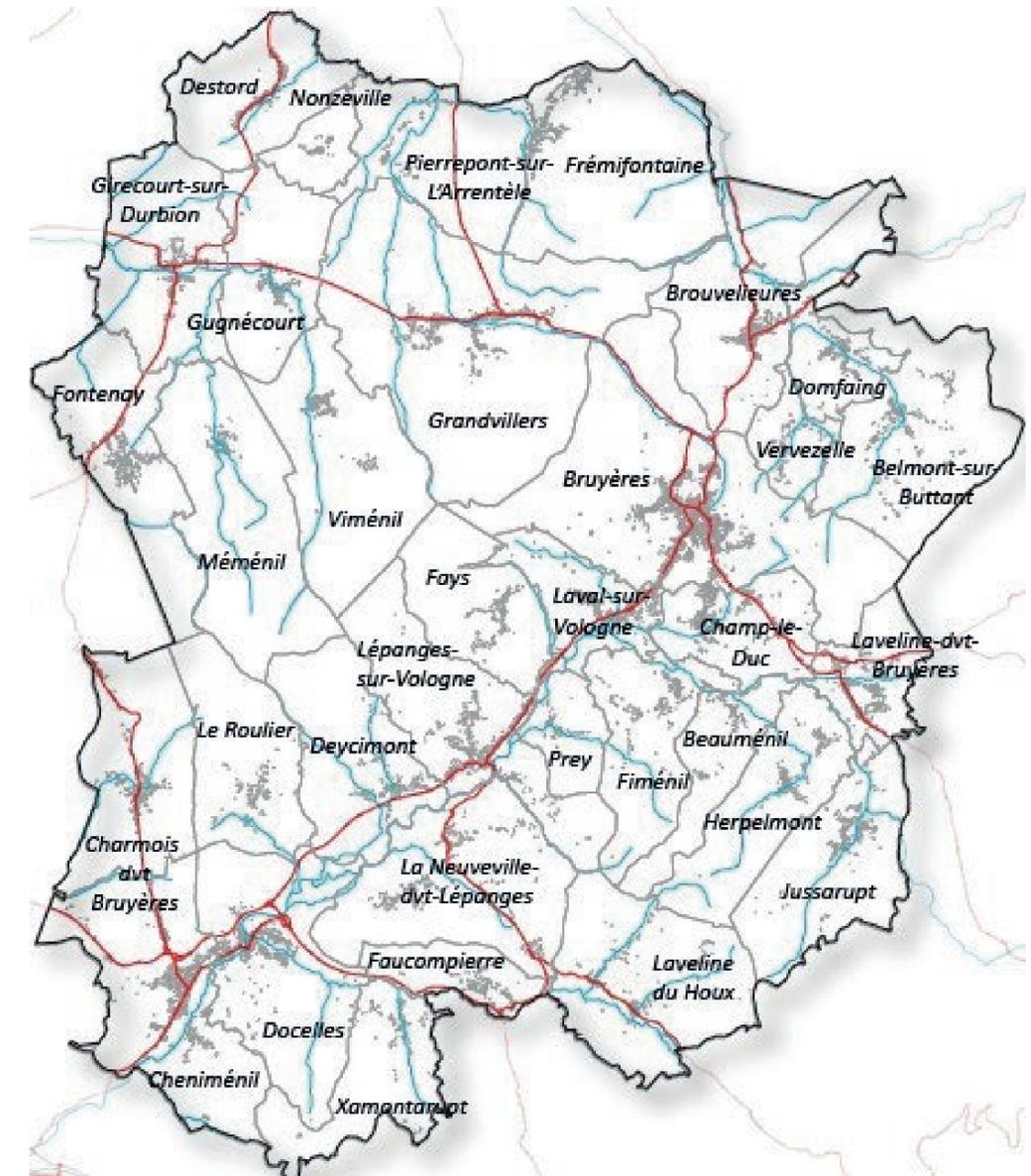
En janvier 2018, le périmètre de la CCB2V a subi une nouvelle évolution avec le départ vers la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des communes de Bois-de-Champ, Mortagne et Les Rouges-Eaux.

La CCB2V compte aujourd'hui 34 communes et 15 509 habitants.

Elle a été constituée afin de pouvoir construire ensemble un projet commun de développement tourné vers l'avenir.

Ses principales compétences sont le développement économique, l'aménagement du territoire, l'environnement, le cadre de vie, les services à la population, la voirie intercommunale et l'assainissement.

Le siège de la Communauté de communes se situe 4, rue de la 36e division US à Bruyères.





LES COMPÉTENCES

Aménagement de l'espace

Elaboration, suivi et animation d'un projet de territoire

Mise en place d'une politique communautaire de gestion des paysages avec élaboration d'un plan paysage

Participation au déploiement de la Fibre optique

Protection et mise en valeur de l'environnement

Trame verte et bleue

Education à l'environnement et au développement durable

Zéro phyto

Atlas biodiversité

Organisation de manifestations sur la sensibilisation à la préservation de l'environnement

Politique du logement et du cadre de vie

Adhésion au programme « Habiter Mieux » porté par le PETR de la Déodatie

Participation au projet Bourg centre de Bruyères

Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

Restauration, entretien et valorisation des Cours d'eau de la Vologne et du Durbion

Etudes sur les Zones humides et les Milieux aquatiques



Développement économique

Economie

Gestion et commercialisation de la Zone d'activités de Laveline-devant-Lépanges
Gestion des zones d'activités de Barbazan à Bruyères et de Borémont à Champ-le-Duc
Orientation et information des créateurs d'entreprise et des porteurs de projet
Aide aux entreprises (Aide coup de pouce, Aide à l'immobilier d'entreprises, Dispositif économie de proximité, Prêt à taux zéro, Bâtiments relais, Location de locaux aux entreprises)

Economie touristique

Création de l'EPIC Office de Tourisme Bruyères, Vallons des Vosges
Création, gestion et entretien des circuits et parcours de randonnées : VTT-VTC et randonnées pédestres
Création et gestion de l'Aire de camping-car de Docelles

Gens du Voyage

Seules les EPCI comportant au moins une commune de plus de 5 000 habitants sont concernés par cette compétence. La CCB2V ne disposant pas sur son territoire d'une commune de plus de 5 000 habitants, ne met pas en œuvre cette compétence. La compétence figure donc dans les statuts de la CCB2V mais elle n'est pas mise en œuvre.

Politique du logement et du cadre de vie

Adhésion au programme « Habiter Mieux » porté par le PETR de la Déodatie
Participation au projet Bourg centre de Bruyères



Assainissement

Assainissement collectif

Gestion du service d'assainissement collectif des eaux usées comprenant la collecte, le transport, le traitement ainsi que l'entretien des équipements, les études et la réalisation des travaux (Hors réseaux d'eaux pluviales)

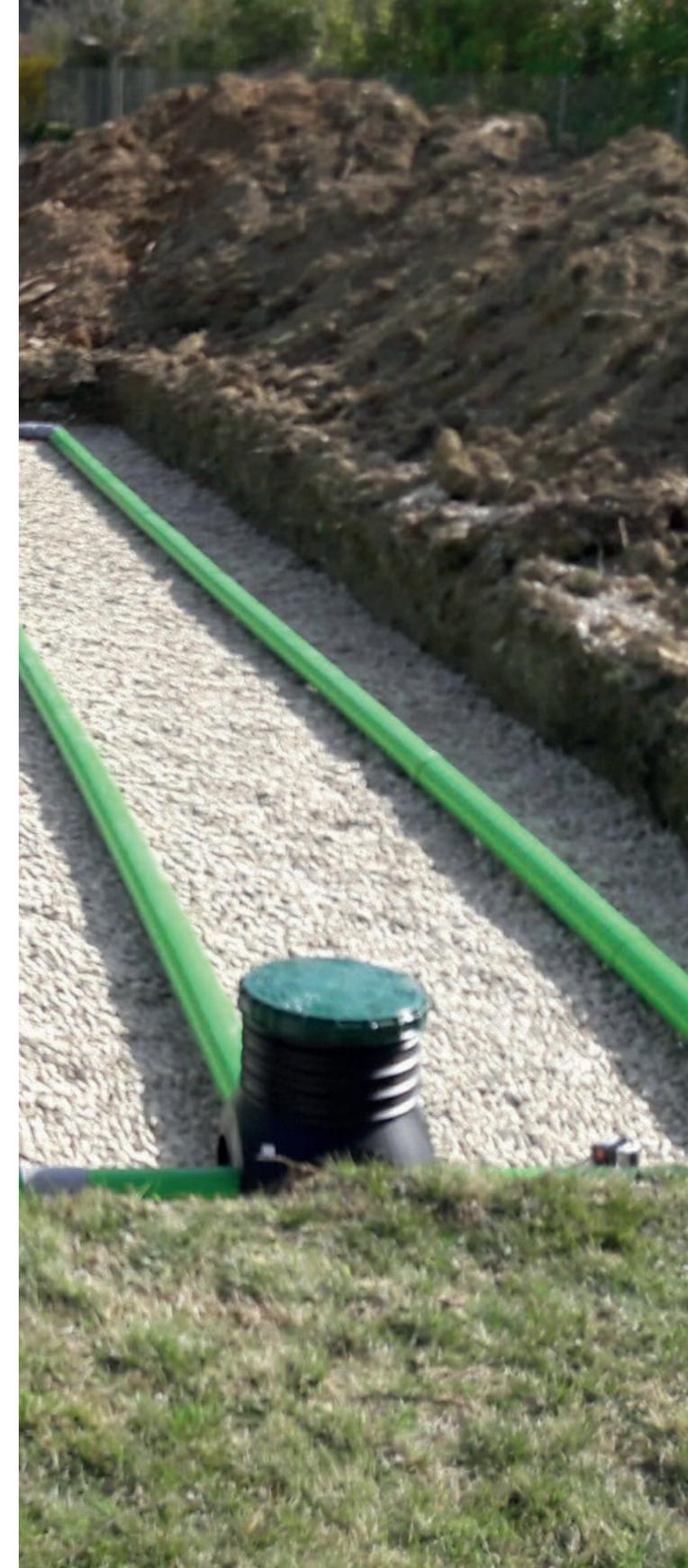
Assainissement non collectif

Contrôle, études, entretien (vidanges de fosses), travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome
Adhésion au SDANC pour la partie liée au contrôle

Aménagement et entretien des voies communales classées d'intérêt communautaire

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Adhésion au SICOVAD



Actions sociales d'intérêt communautaire

Gestion d'un service de portage de repas à domicile
Gestion d'un Relais Assistants Maternels
Actions permettant le maintien des personnes âgées à domicile
Gestion d'un Réseau Information jeunesse
Gestion de l'École des Arts Vallons des Vosges : école de musique, théâtre et danse
Réhabilitation et gestion de la piscine communautaire Roger Mercier de Bruyères
Aide au financement du BAFA et du BAFD
Gestion de l'accueil de Loisirs de Frémifontaine
Organisation d'actions ludiques, culturelles, sportives et de formation pour tout public



Maisons de services au public

Gestion de deux Maisons France Services : Bruyères et Docelles





FONCTIONNEMENT

2020 : ANNEE DE TRANSITION POLITIQUE

2020 est une année de renouvellement des délégués communautaires suite aux élections municipales.

Un calendrier électoral modifié résultant de la crise sanitaire

La crise sanitaire installée dès le début de l'année 2020 a bouleversé le calendrier électoral initial. Les élections municipales étaient programmées les 15 et 22 mars 2020.

Le début de la crise COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire promulgué ont bouleversé ce calendrier. Le premier tour maintenu le 15 mars a permis d'installer une partie des conseils municipaux élus dès le premier tour.

Pour tous les autres les conseils sont restés aux manettes des communes pendant toute la crise sanitaire et jusqu'au lendemain du 1er tour, le 28 juin. Ce report a repoussé d'autant la mise en place du conseil communautaire qui s'est tenue le 16 juillet.



Conseil communautaire

55 membres titulaires et 21 suppléants

La CCB2V est administrée par un Conseil communautaire composé de 55 membres titulaires et 21 suppléants, représentant les Communes membres, et désignés au sein de leurs Conseils municipaux.

Répartition par communes :

- 9 délégués pour la commune de Bruyères
- 3 délégués pour la commune de Cheniménil
- 2 délégués pour les communes de Docelles, Lépages-sur-Vologne, Grandvillers, Laval-sur-Vologne, Laveline-devant-Bruyères, Champ-le-Duc, La Neuveville-devant-Lépages, Frémifontaine, Fontenay, Brouvelieures et Charmois-devant-Bruyères
- 1 délégué (plus un suppléant) pour toutes les autres communes.

Bureau communautaire

Le bureau communautaire se compose de **17 membres** :

- Présidente
- 5 vices présidents
- 11 délégués titulaires

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau et le Président ont reçu délégation (voir annexe) d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Conseil communautaire en 2020 :

8 séances
87 délibérations

Bureau communautaire :

17 membres
7 délibérations



L'Exécutif

Le 16 juillet 2020, les délégués communautaires ont élu 1 Président et 5 Vice-présidents. Ces 6 élus interagissent quotidiennement avec les services et se réunissent de façon hebdomadaire.

Commissions de travail

Les commissions couvrent les compétences exercées par la CCB2V. Elles sont composées d'élus communautaires et municipaux.

Elles sont un espace de travail et de concertation permettant une participation plus large et en amont du Conseil. Les orientations fixées lors des commissions facilitent la prise de décision lors des assemblées.

5 commissions :

- Finances, économie, tourisme
- Environnement
- Communication, promotion, culture
- Travaux, assainissement, voirie, bâtiments
- Services à la personne et aux communes



Les évolutions du nouveau mandat

Ce sont 50 nouveaux élus (Titulaires et suppléants, soit 65,79% de renouvellement), 14 femmes pour 36 hommes.
La présidente, nouvellement élue a proposé l'instauration de 5 vice-présidents.

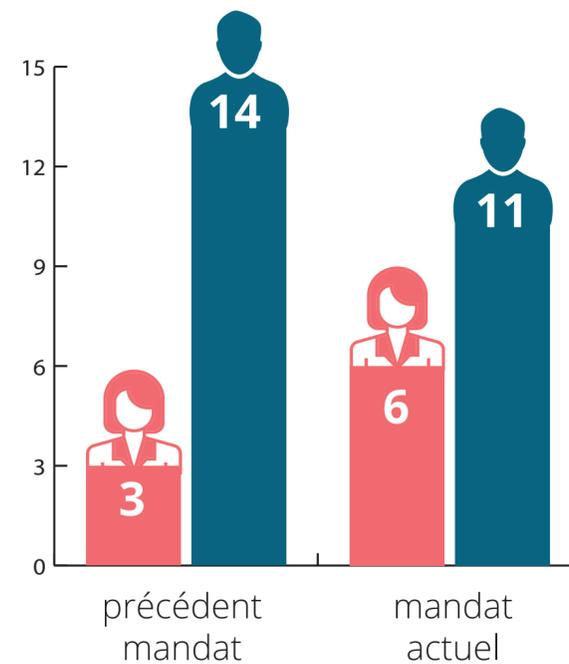
Répartition de l'Exécutif

Augmentation de la représentativité des femmes :

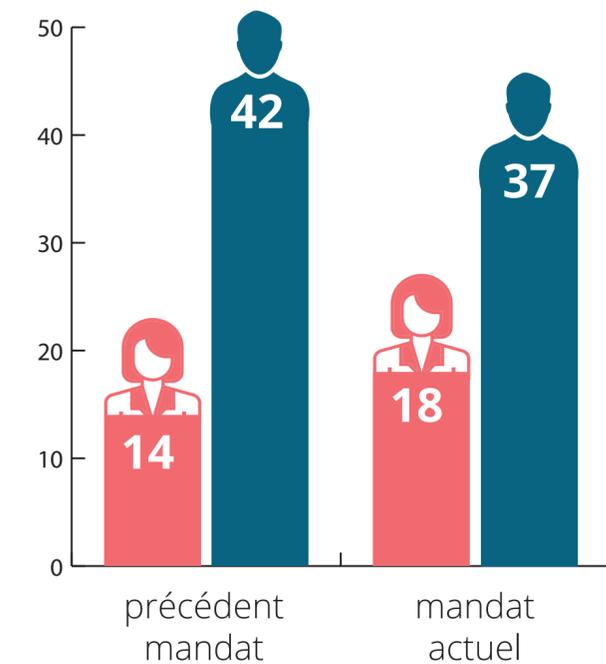


Répartition des membres du bureau

Deux fois plus de femmes



Répartition des membres du conseil communautaire



COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'exécutif, une équipe dirigeante sous le signe de la parité

EXECUTIF

Virginie GREMILLET - Présidente

Michel HOUOT - 1^{er} Vice-président
Finances - économie - tourisme

Pascale FETET - 2^{ème} Vice-présidente
Environnement

Claude HUSSON - 3^{ème} Vice-président
Travaux - Assainissement - Voirie

Jean-Louis MENTREL - 4^{ème} Vice-président
Communication - Promotion - Culture

Marie-José DARTOIS - 5^{ème} Vice-présidente
Services à la personnes et aux communes

BEAUMÉNIL

Odile SEURET - Titulaire
Jean-Luc DEBRUYNE - Suppléant

BELMONT-SUR-BUTTANT

Bernadette POIRAT - Titulaire
Christophe JACQ - Suppléant

BROUVELIEURES

Anne-Marie DE SOUSA - Titulaire
Roger BEDEL - Titulaire

GIRECOURT-SUR-DURBION

Sandrine GEORGES - Titulaire
Daniel MARY - Suppléant

GRANDVILLERS

Charles SCHLACHTER - Titulaire
Gérard HATTON - Titulaire

GUGNÉCOURT

Lucien DEBLAY - Titulaire
Cyril JACQUEMET - Suppléant

BRUYÈRES

Denis MASY - Titulaire
Pascale FETET - Titulaire
Joëlle MANGIN - Titulaire

Martial HILAIRE - Titulaire
Jean-Albert HABY - Titulaire
Sandrine REMY - Titulaire

Daniel RUZZIER - Titulaire
Ludovic DURAIN - Titulaire
Elisabeth CHRISTOPHE - Titulaire

HERPELMONT

Raphaël MANGIN - Titulaire
Michel GREVISSE - Suppléant

JUSSARUPT

Marie-José DARTOIS - Titulaire
Gilles BURTON - Suppléant

LANEUVEVILLE-DVT-LÉPANGES

Damien ADAM - Titulaire
Christelle BLEEKER - Titulaire

CHAMP-LE-DUC

Jean-Louis MENTREL - Titulaire
Olivier BOON - Titulaire

CHARMOIS-DVT-BRUYÈRES

Patrick MOULIN - Titulaire
Pascale VOUKTCHEVITCH - Titulaire

CHENIMÉNIL

Joël MANGEL - Titulaire
Laetitia COLOMBIER - Titulaire
Christian BISTON - Titulaire

LAVAL-SUR-VOLOGNE

Stéphane PAUCHARD - Titulaire
Marie-Thérèse BONATO - Titulaire

LAVELINE-DVT-BRUYÈRES

Allégra FLEURANCE - Titulaire
Patrick NOURDIN - Titulaire

LAVELINE-DU-HOUX

Pascal PARMENTELAT - Titulaire
Evelyne REBOUL - Suppléante

DESTORD

Michel HOUOT - Titulaire
Jean-François BAROTTE - Suppléant

DEYCIMONT

Eric AUBRY - Titulaire
Michel CHASSARD - Suppléant

DOCELLES

Alain WOIRGNY - Titulaire
Béatrix LÉTOFFÉ - Titulaire

LE ROULIER-DVT-BRUYÈRES

Jean-Marie MICHEL - Titulaire
Marie-Rose JACQUES - Suppléante

LÉPANGES-SUR-VOLOGNE

Virginie GREMILLET - Titulaire
Philippe PARADIS - Titulaire

MÉMÉNIL

Jean-Charles COLLOT - Titulaire
Florent LHUILLIER - Suppléant

DOMFAING

Alain CHARLES - Titulaire
Nathalie STRABACH - Suppléante

FAUCOMPIERRE

Michel PARADIS - Titulaire
Céline COUVAL - Suppléante

FAYS

Anne-Marie HUERTAS - Titulaire
Jean-Paul REGOURDAL - Suppléant

NONZEVILLE

Ludovic DIDIERJEAN - Titulaire
Emmanuel LEONARD - Suppléant

PIERREPONT-SUR-L'ARENTÈLE

Claude HUSSON - Titulaire
Frédéric CLADIDIER - Suppléant

PREY

Francis HAAS - Titulaire
Fabien WOERNER - Suppléant

FIMÉNIL

Lionel STICKEIR - Titulaire
Gilbert PIERRAT - Suppléant

FONTENAY

Jérôme POIFOULOT - Titulaire
Jean-François GUILLOT - Titulaire

FRÉMIFONTAINE

Guy DELAITE - Titulaire
Christophe FIQUEMONT - Titulaire

VERVEZELLE

Yannick DIDELOT - Titulaire
Didier VERPOEST - Suppléant

VIMÉNIL

Nadine MEREY - Titulaire
Stéphane RITZENTHALER - Suppléant

XAMONTARUPT

Emmanuel PARISSÉ - Titulaire
Frédérique MOULIN - Suppléante

Commissions

COMMISSION FINANCES, ECONOMIE ET TOURISME

Responsable : M. Michel HOUOT, 1er Vice-président - Maire de Destord

Membres élus communautaires : MM et Mmes : Christelle BLEEKER, Marie-José DARTOIS, Ludovic DURAIN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Virginie GREMILLET, Jean-Albert HABY, Martial HILAIRE ; Claude HUSSON, Jean-Louis MENTREL ; Pascal PARMENTELAT, Jérôme POIFOULOT, Charles SCHLACHTER, Lionel STICKEIR

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Responsable : Mme Pascale FETET, 2e Vice-présidente – 1ère adjointe de Bruyères

Membres élus communautaires : MM et Mmes : Olivier BOON, Marie-José DARTOIS, Virginie GREMILLET, Michel HOUOT, Claude HUSSON, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Patrick MOULIN, Sandrine REMY, Stéphane RITZENTHALER, Daniel RUZZIER

Membres élus municipaux : M. Olivier BADONNEL, Mme Anne-Laure TACCA

COMMISSION COMMUNICATION, PROMOTION, CULTURE

Responsable : M. Jean-Louis MENTREL, 3e Vice-président – Maire de Champ-le-Duc

Membres élus communautaires : MM et Mmes : Marie-José DARTOIS, Ludovic DURAIN, Pascale FETET, Virginie GREMILLET, Michel HOUOT, Claude HUSSON, Joëlle MANGIN, Pascale VOUKTCHEVITCH, Fabien WOERNER

Membres élus municipaux : Mme Anne-Lise LARRIERE, MM Fabien RICHARD, Gérard VILLEMIN

COMMISSION TRAVAUX, ASSAINISSEMENT, VOIRIE, BÂTIMENTS

Responsable : M. Claude HUSSON, 4e Vice-président - Maire de Pierrepont-sur-l'Arentèle

Membres élus communautaires : MM et Mmes : Damien ADAM, Eric AUBRY, Christian BISTON, Marie-José DARTOIS, Pascale FETET, Virginie GREMILLET, Francis HAAS, Michel HOUOT, Claude HUSSON, Joël MANGEL, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Philippe PARADIS, Stéphane PAUCHARD

Membres élus municipaux : MM Denis BERNARD, Gérard JACOBBERGER

COMMISSION SERVICES A LA PERSONNE ET AUX COMMUNES

Responsable : Mme Marie-José DARTOIS, 5e Vice-présidente – 1ère adjointe de Jussarupt

Membres élus communautaires : MM et Mmes : Laetitia COLOMBIER, Pascale FETET, Virginie GREMILLET, Michel HOUOT, Anne-Marie HUERTAS, Claude HUSSON, Jean-Louis MENTREL,

Membres élus municipaux : MM et Mmes : Valérie GREMILLET, Anne HISLER, Céline LECOMTE, Gilbert POIRAT, Pascal POIROT, Evelyne REBOUL, Gérard VILLEMIN

2020 : Gestion de la crise sanitaire

En mars 2020, le gouvernement annonce un confinement national suite à l'émergence d'un virus baptisé covi-19. Ce premier confinement durera jusqu'au 11 mai. Il sera suivi en octobre d'un second temps de confinement.

En plus de bouleverser l'organisation services intercommunaux : fermeture de l'accueil au public, arrêt des permanences ouvertes au public, mise en place du télétravail... ces périodes de confinement accompagnées de la fermeture des commerces, des restaurants, ... ont entraîné des conséquences sur l'économie locale. Les services de santé sont également impactés.

Les services intercommunaux sont dès le début de la crise mobilisés pour soutenir les acteurs économiques, maintenir les services en présentiel lorsque cela était indispensable et en distanciel dès lors que c'était possible.

Le télétravail a été rapidement la règle pour la majeure partie des agents. Deux agents étaient présents tous les matins de la semaine au siège de la CCB2V afin de gérer le secrétariat et d'assurer un lien avec les agents du portage de repas. L'après-midi l'accueil a été géré par transfert d'appel.

Les agents, pour la plupart équipés d'ordinateurs portables, ont pu, grâce à la mobilisation de la responsable informatique, avoir accès à distance au serveur et poursuivre leurs missions. Des temps de réunions à distance ont été instaurés par visio-conférence.

Les services ont vu leur organisation s'adaptés toute l'année 2020 en fonction des préconisations gouvernementales. Ainsi lors du 1er confinement le service de portage de repas à domicile et la gestion des stations d'épuration ont été maintenus. Lors du 2e confinement, les services du Relais Assistants Maternels et de France services sont également restés ouverts au public sur rendez-vous.

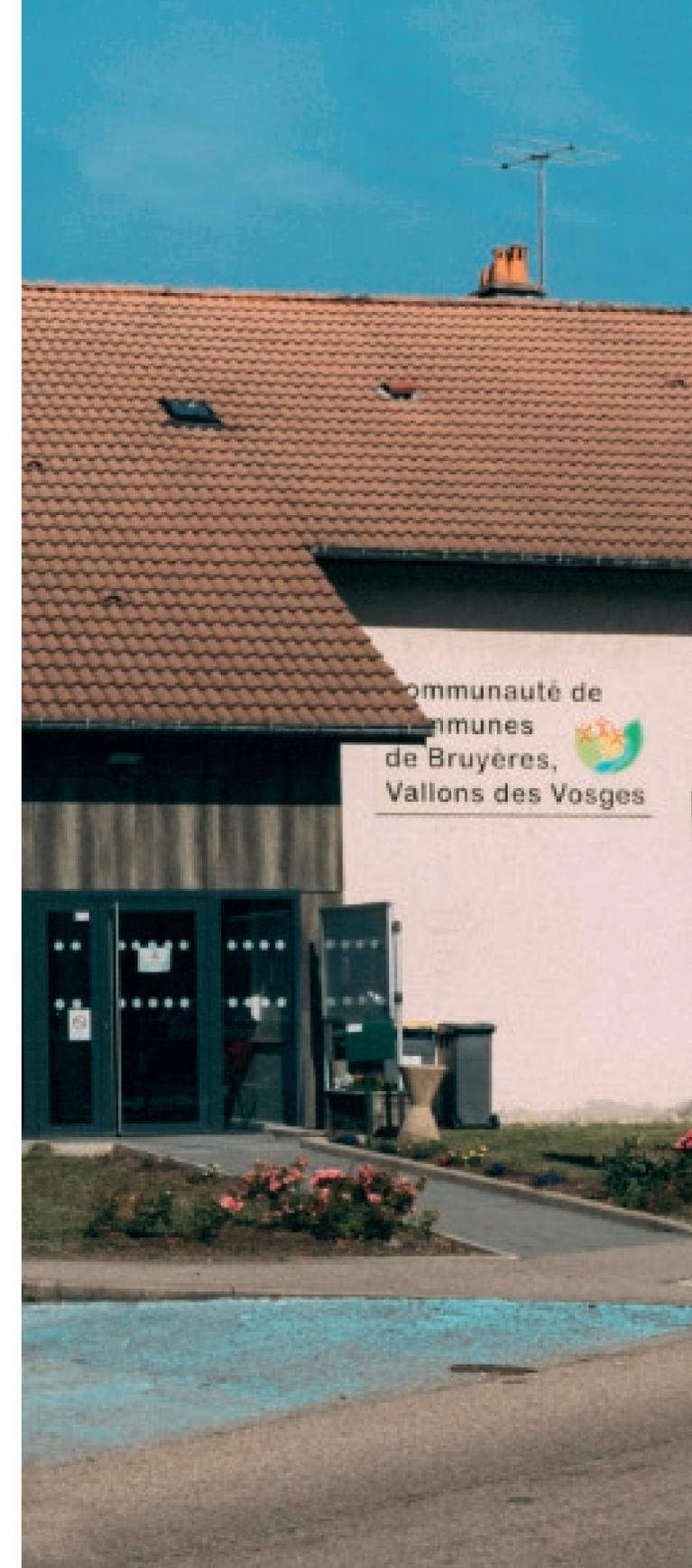


Incidences financières de la crise

Dans le cadre de cette crise, la CCB2V a supporté des charges nouvelles dues à la crise sanitaire, avec la commande de masques pour les besoins des services, l'achat de matériel et d'équipement de protections pour les salariés, mise en place d'écrans de protection aux postes d'accueil du public...

L'impact financier le plus important a concerné la piscine communautaire. La crise sanitaire a eu pour conséquences de retarder la fin des travaux, de mettre en place un protocole de désinfection pendant les travaux, de limiter le nombre d'usagers accueilli dans l'établissement à la réouverture, d'adapter le service aux contraintes sanitaires, et de fermer l'établissement occasionnant ainsi des dépenses supplémentaires et des recettes en moins.

Les effets de la crise sur la base fiscale du territoire ne sont pas perceptibles en 2020. Les produits de la fiscalité économique locale seront en revanche impactés dès 2021 par le ralentissement économique de l'année écoulée.

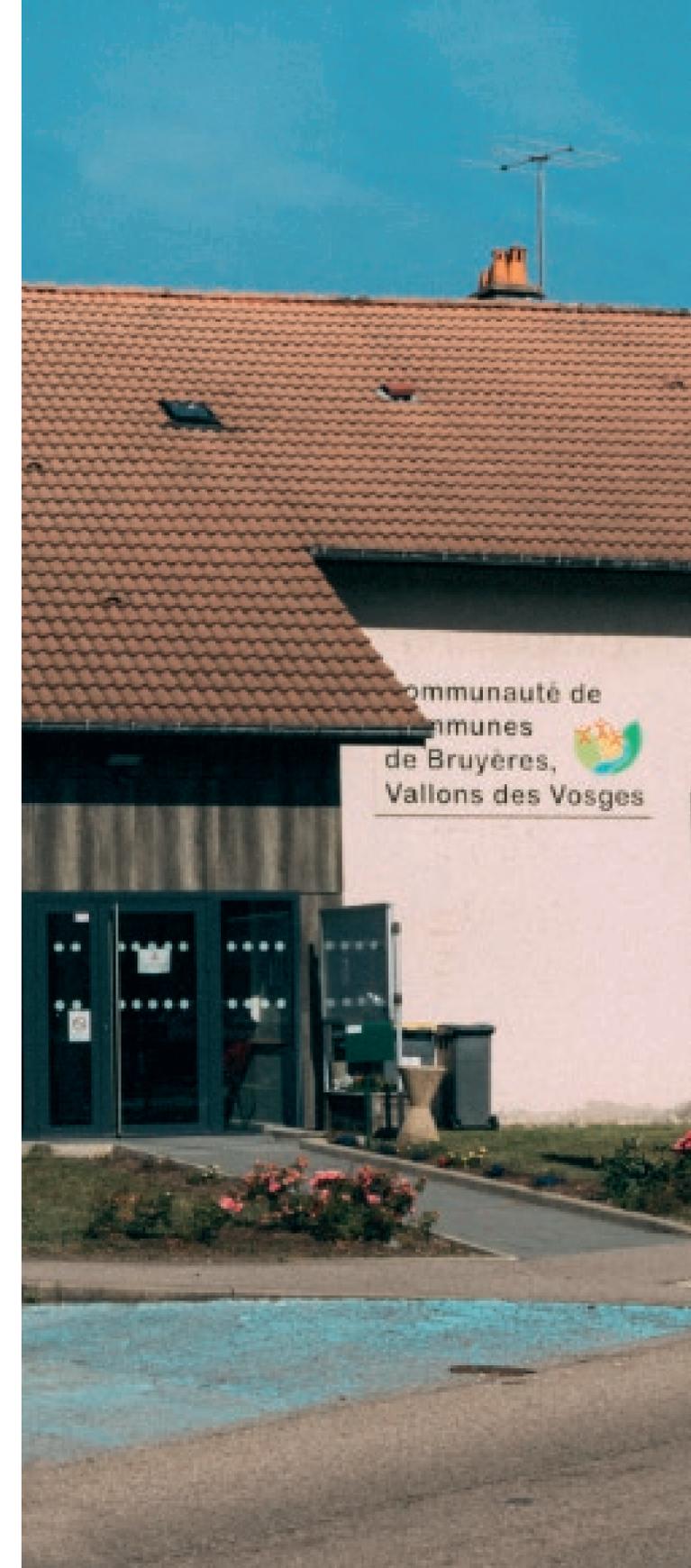
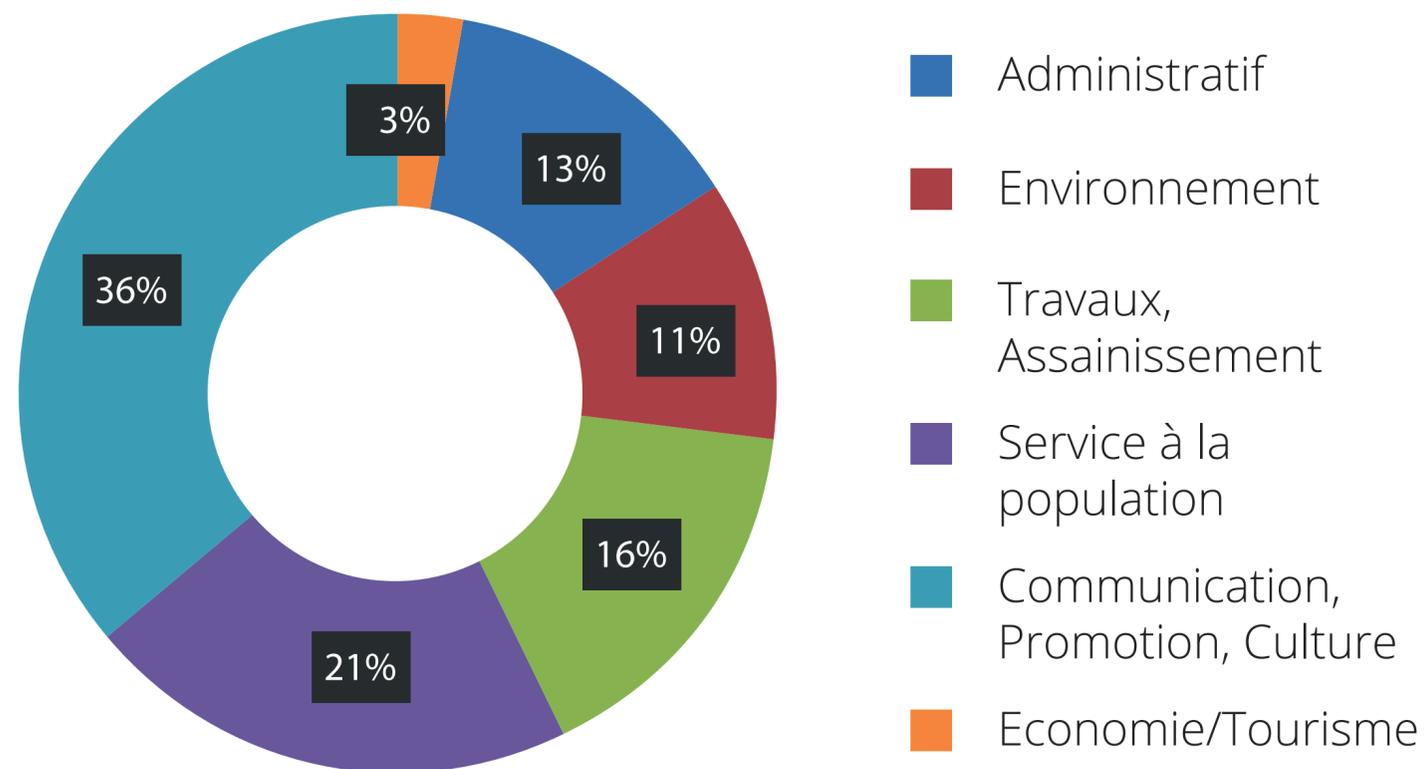


Ressources humaines

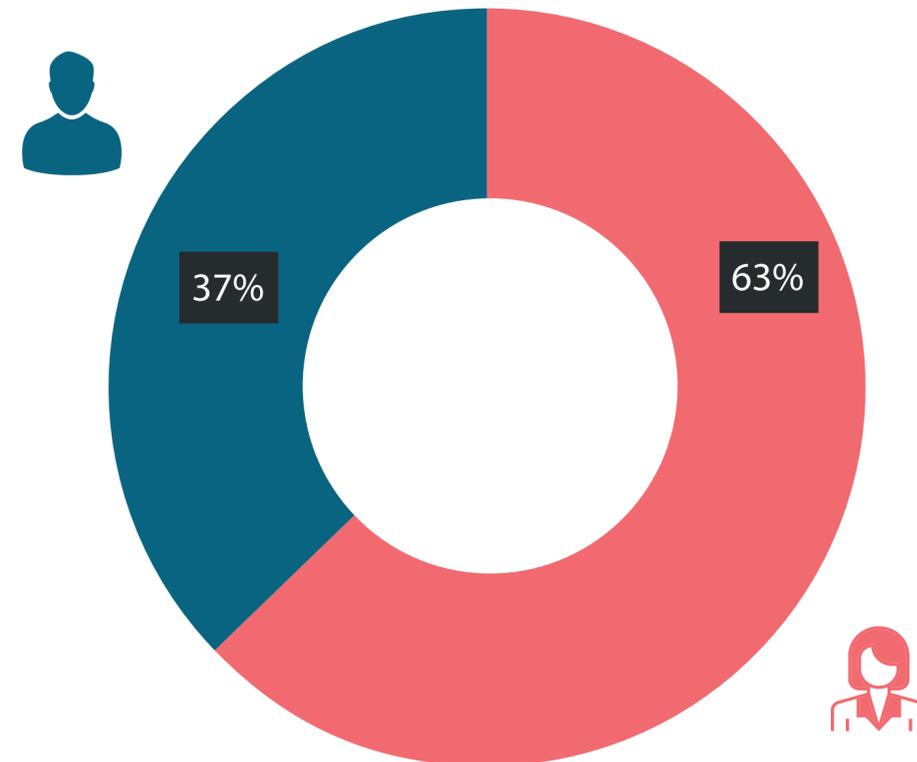
Au 1er janvier 2021, pour mettre en œuvre les compétences et les actions de la CCB2V, l'équipe politique s'appuie sur une équipe de 46 agents représentant 38,99 équivalents temps plein (ETP) dont :

- 35 agents titulaires (30,48 ETP)
- 11 agents contractuels (8,51 ETP)

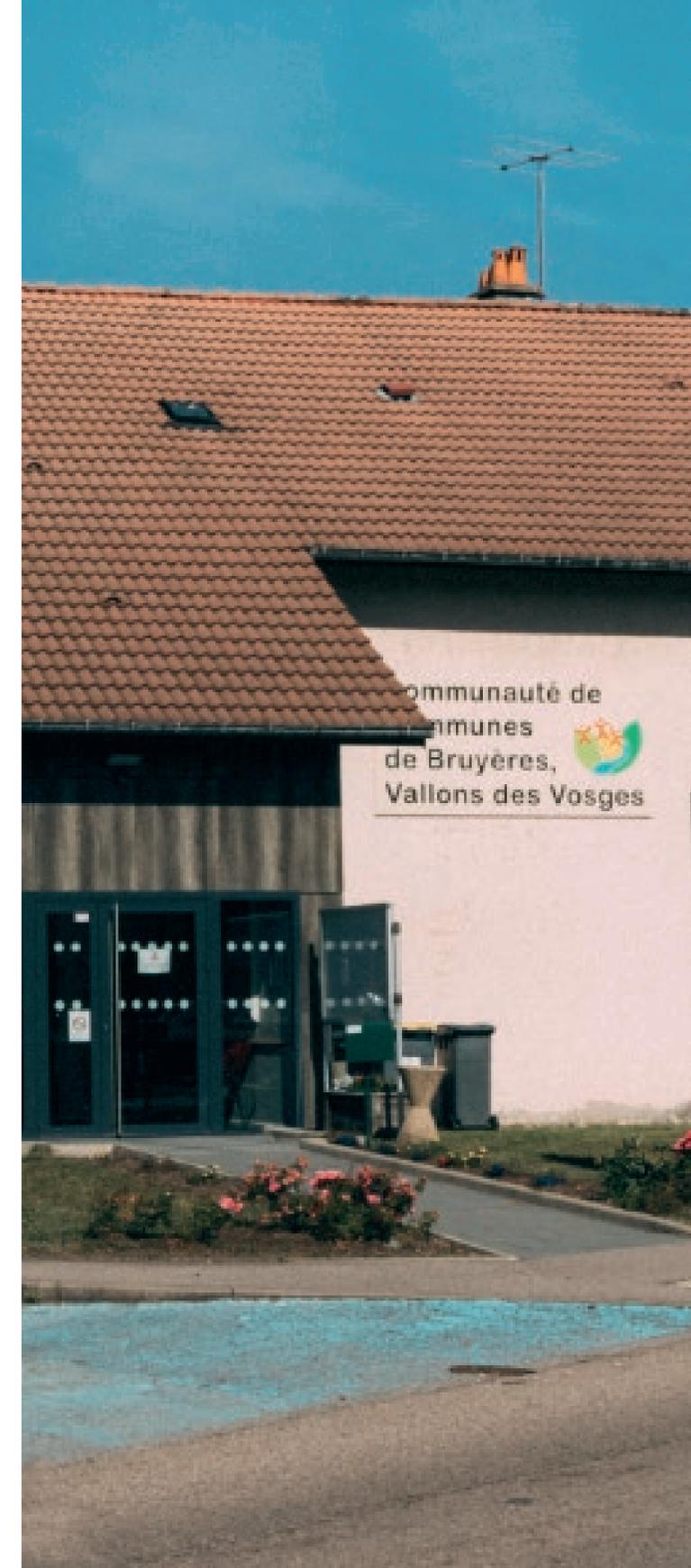
Effectif par pôle en ETP



Administratif : 7 agents (5.01 ETP)
Environnement : 4 agents (4.31 ETP)
Travaux, Assainissement : 7 agents (6.21 ETP)
Services à la population : 11 agents (8.12 ETP)
Communication, Promotion, Culture (dont piscine et EAVV) :
19 agents (14.34 ETP)
Economie, Tourisme : 1 agent (1 ETP)
(Certains agents travaillent dans plusieurs services)



En 2020, le service piscine s'est vu renforcé par le recrutement de trois agents : deux maitres-nageurs et un technicien, représentant 2,74 ETP.





BUDGET PREVISIONNEL

Le budget de la CCB2V comprend le budget principal et 4 budgets annexes à savoir : Repas, Assainissement, Bâtiments économiques et Lotissement – ZAE de Laveline-devant-Bruyères.

Contexte

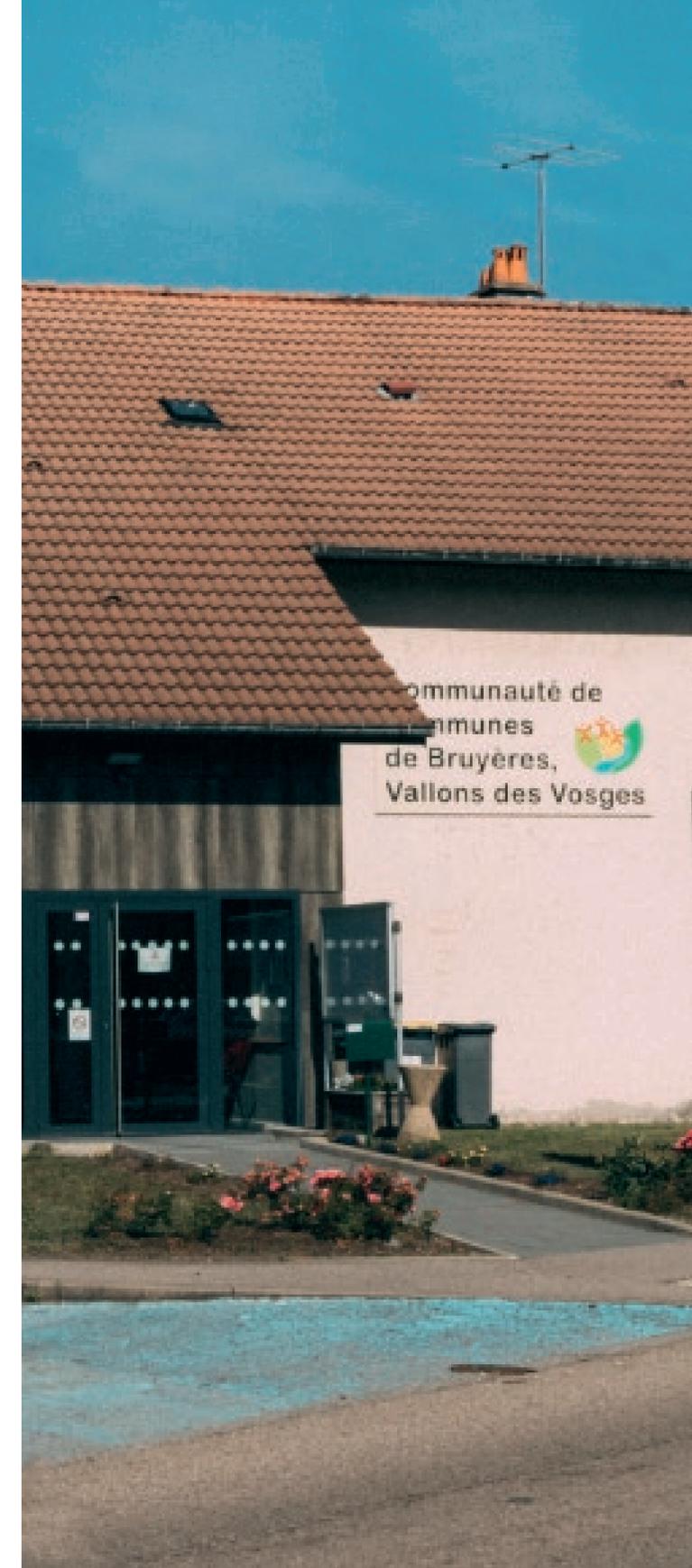
Une proposition d'augmentation des taux d'imposition rejetée

C'est dans un contexte sanitaire difficile que le conseil communautaire composé d'anciens élus et de nouveaux élus s'est tenu le 25 juin 2020. Lors de cette séance, le Président de la CCB2V, [Yves Bastien](#), a proposé d'augmenter les taux d'imposition afin de faire face aux nouvelles charges de fonctionnement liées au transfert de la compétence piscine, conformément à un engagement pris par délibération du conseil communautaire en date du 18 avril 2018.

A l'unanimité des élus (avec 4 non participants correspondant aux élus de l'exécutif qui, n'ayant plus de mandat électoral, ne pouvaient prendre part au vote) il a été décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition que ceux de l'année 2019.

Adoption des budgets primitifs 2020

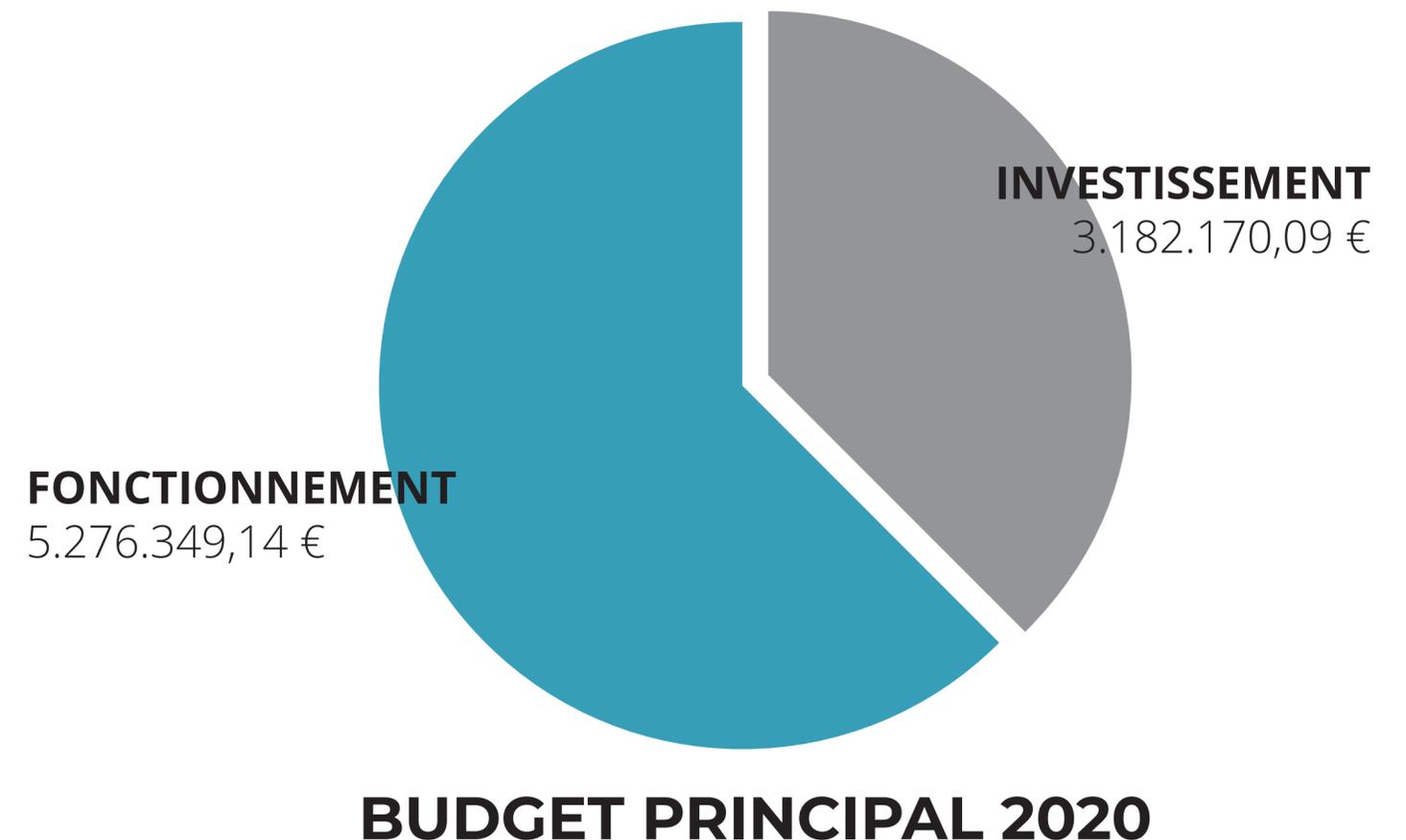
C'est dans ce contexte financier difficile où les dépenses étaient supérieures aux recettes que les élus de la nouvelle mandature ont essayé d'équilibrer le budget principal. Des choix ont dû être faits et des services ont dû être arrêtés très rapidement afin d'avoir un effet immédiat sur les finances : service de l'ALSH de Frémifontaine et le Réseau Information Jeunesse.



Les budgets 2020 ont été ainsi adoptés le 30 juillet 2020, 14 jours après l'installation du nouveau conseil communautaire et alors que la moitié de l'année était déjà engagée.

Le budget principal dispose d'un excédent de fonctionnement reporté de 2019 de 259 K€ et un solde d'exécution d'investissement déficitaire de 86 K€.

Le budget principal a été voté à l'équilibre avec un montant de 5 276 349,14 € en fonctionnement et de 3 182 170,09 € en investissement. La CCB2V possédant une comptabilité analytique, le budget a été présenté aux membres du conseil communautaire par services.



En 2020, la réouverture de la piscine, prévue initialement en mars 2020 et retardée par l'apparition de la crise sanitaire, a conduit à une augmentation importante des charges de fonctionnement.

Les élus de l'ancienne mandature ayant fait le choix de ne pas augmenter les recettes en amont en prévision des nouvelles charges de la piscine et considérant le refus du conseil communautaire du 25 juin 2020, le budget 2020 de la CCB2V ne disposait pas des recettes permettant d'équilibrer l'arrivée de ces nouvelles charges.

En parallèle, le budget 2020 a vu ses produits attendus relatifs aux entreprises continués à diminuer.



Ce contexte rend nécessaire la recherche d'un **équilibre budgétaire structurel** au regard des charges nouvelles assumées par la CCB2V et de la diminution de ses recettes, et d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux et réalisable.

Les chiffres clés du budget principal et les faits marquants

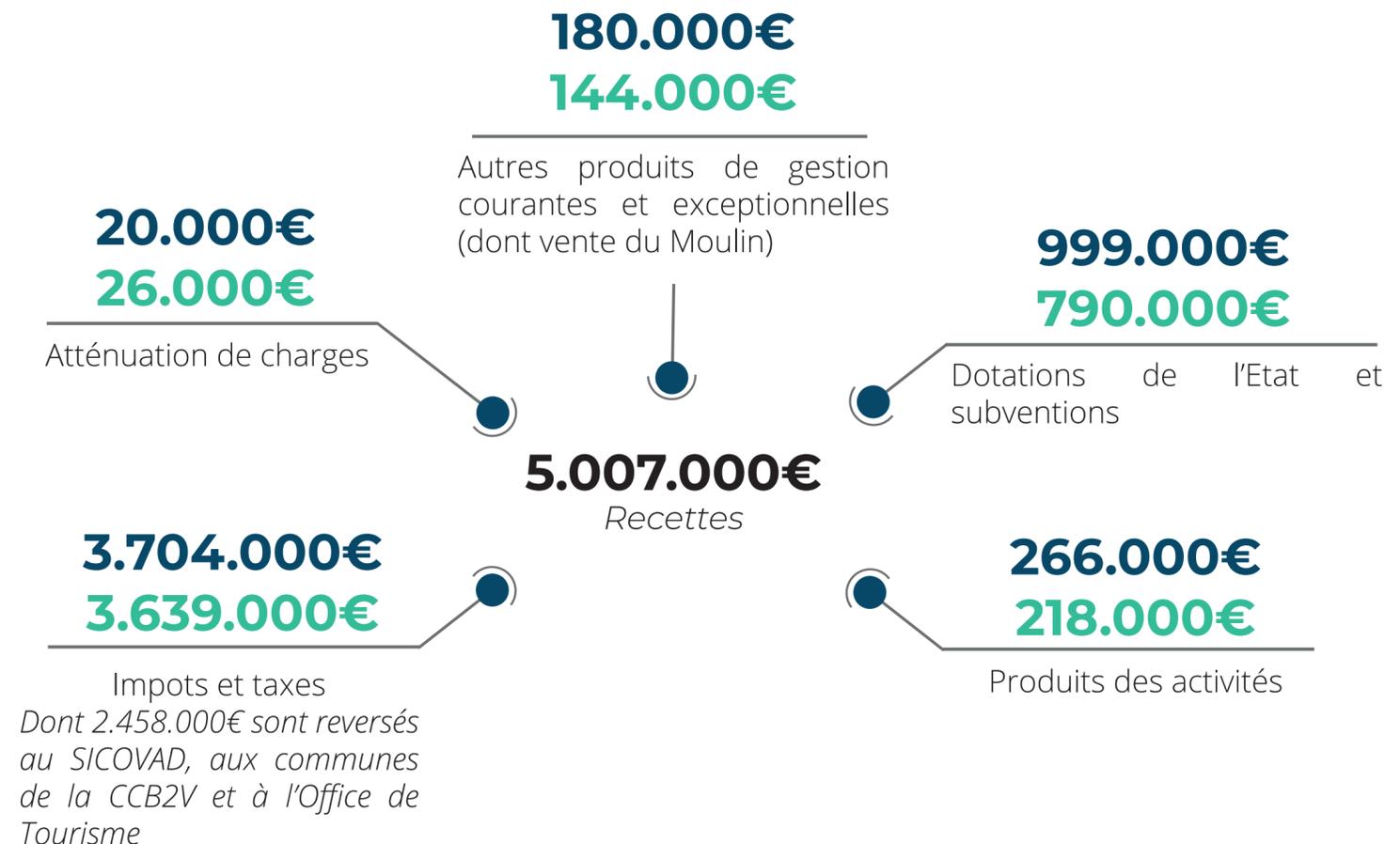
Dès l'arrivée du nouvel exécutif, les services de la DDFIP ont été sollicités pour la réalisation d'une analyse et d'une prospective financières qui ont fait l'objet d'une restitution en 2021.

Fonctionnement recettes

● BUDGET PRIMITIF ● COMPTE ADMINISTRATIF

Les recettes réelles de fonctionnement sont constatées à 5 007 K€. Les produits de fiscalité s'élèvent à 3 703 K€, soit 73,9 % de ces recettes.

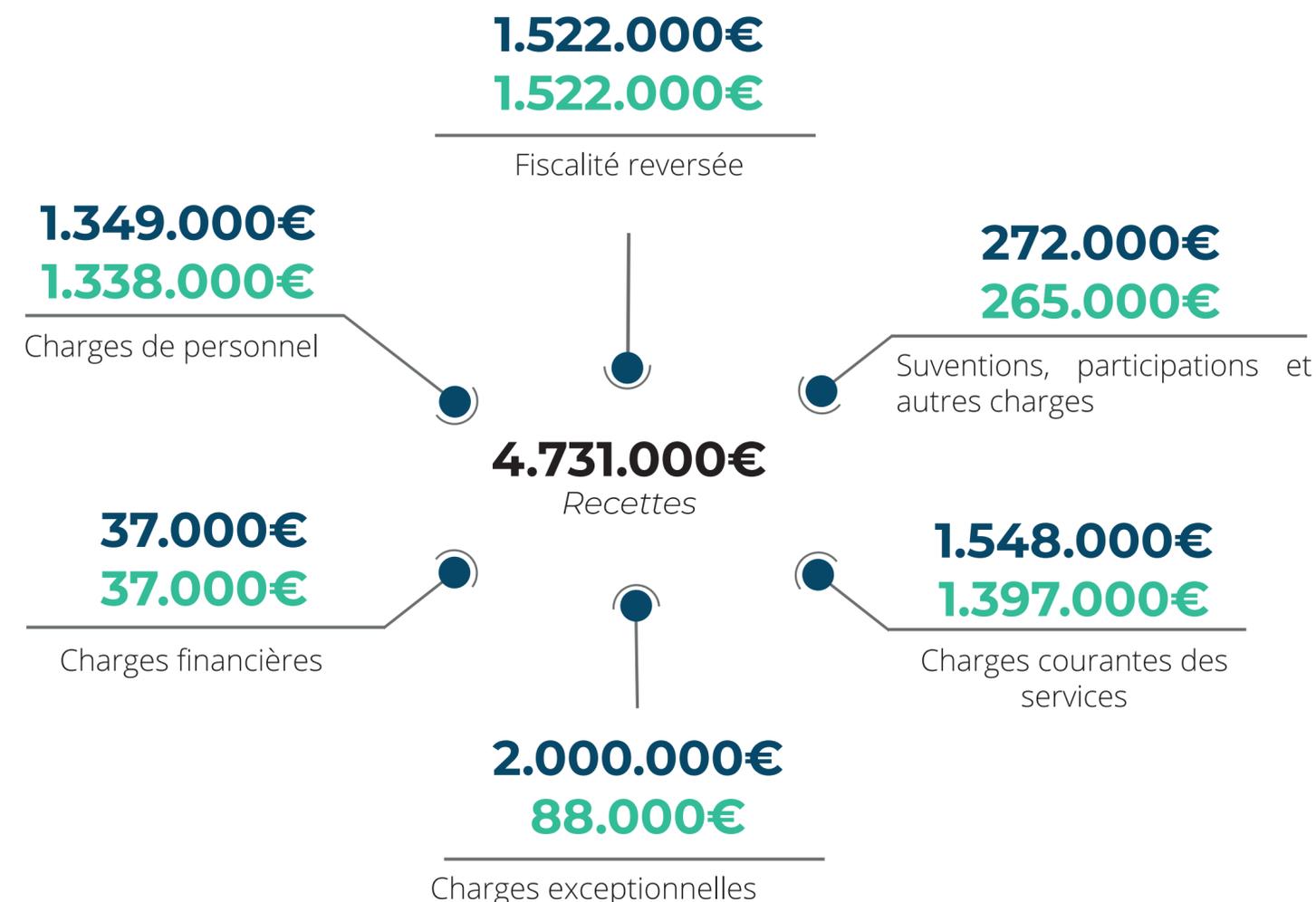
Une partie de la fiscalité est reversée aux communes (système de la Fiscalité Professionnelle Unique où la CCB2V réceptionne les produits liés aux entreprises puis les reverse aux communes) au SICOVAD et à l'EPIC office de tourisme (taxe de séjour) pour un montant de 2 458 K€. Les dotations de l'Etat et les subventions s'élèvent à 999 K€, soit 19,9 % de ces recettes.



Fonctionnement dépenses

- BUDGET PRIMITIF
- COMPTE ADMINISTRATIF

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 731 K€. Les charges de personnel sont constatées à hauteur de 1 349 K€, soit 28,5 % de ces dépenses. Les charges courantes des services s'établissent à 1 548 K€, soit 32,7 %. Les subventions, participations et autres charges sont constatées à 272 K€, soit 0,06 %. Les autres charges sont constituées des charges exceptionnelles, des frais financiers et de la fiscalité reversée.



Épargne brute (fin 2020)

202 000€ d'épargne brute

212 000€ de remboursement du capital de la dette

Ce qui résulte une épargne nette de de **-10 000€**.

La section de fonctionnement fin 2020 dégage une épargne brute de 202K€. Le remboursement du capital de la dette est constaté à hauteur de 212 K€, il en résulte une épargne nette négative de -10 K€ dégagé sur l'exercice, ce qui ne permet pas de financer les projets et investissements de la collectivité.

Financement des investissements :

Les dépenses d'équipement (hors remboursement en capital de la dette) sont constatées à 2 823 000€.

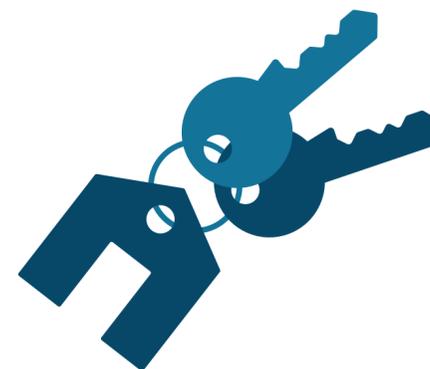
Les ressources propres d'investissement s'élèvent à :



**Subventions d'équipement
versée : 2 454 000€**

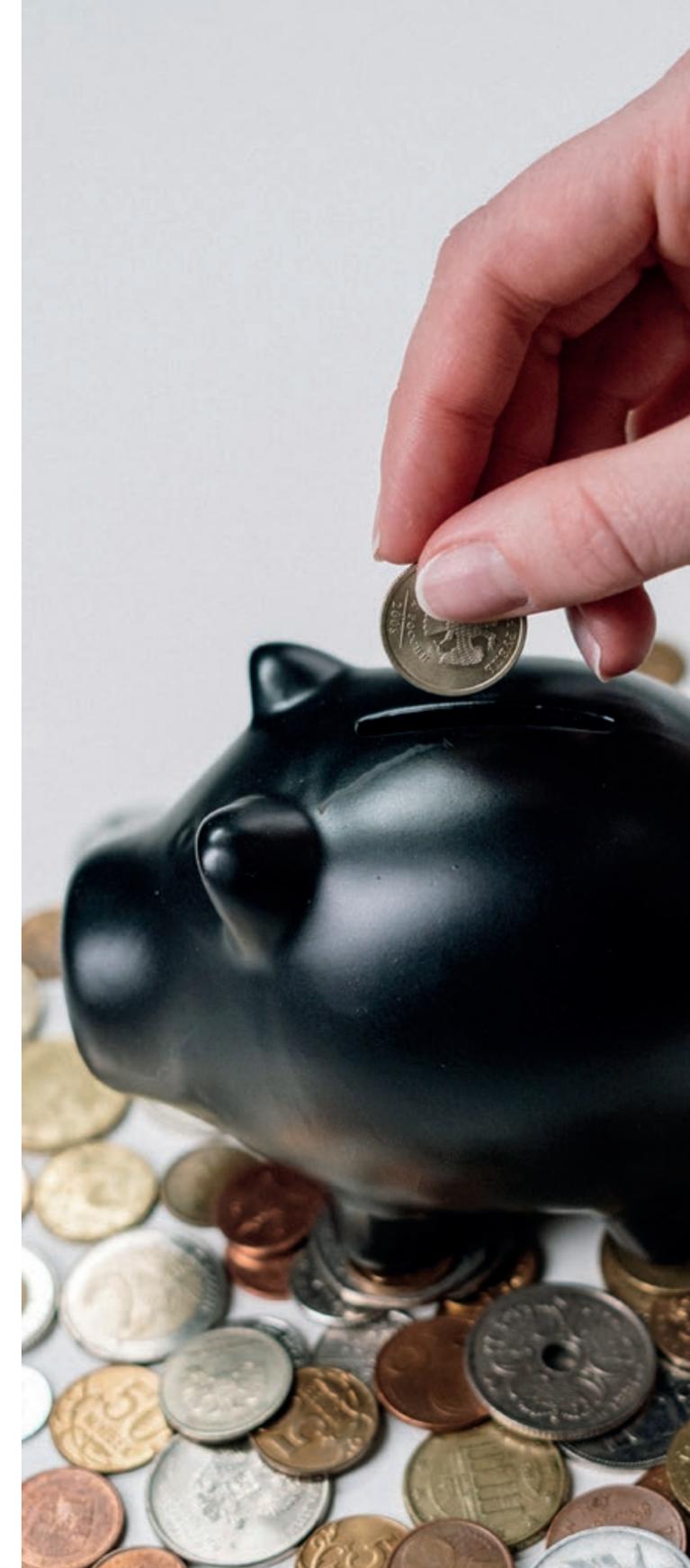


FCTVA : 9 000€



**Produits des cessions
d'immobilisations
124 000€**

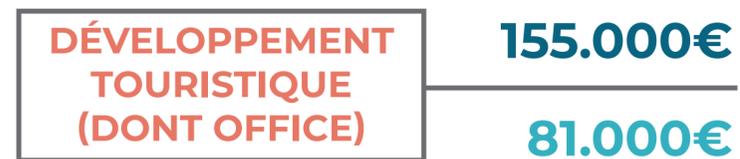
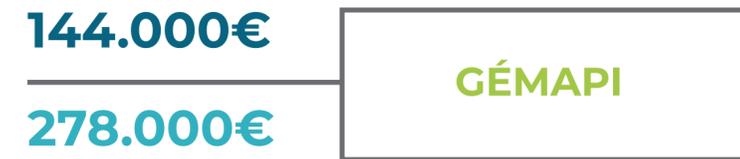
L'équilibre de la section d'investissement est assuré par les recettes d'ordre d'investissement de **544 000€**.



Les principales dépenses prévisionnelles

● FONCTIONNEMENT

● INVESTISSEMENT



La fiscalité

Pas d'évolution de la fiscalité depuis 2018

Les produits de la fiscalité directe sont constitués des taxes pour lesquelles la CCB2V dispose d'un pouvoir de taux. Le conseil communautaire vote chaque année les taux d'imposition :

	Taux d'imposition	Produit Fiscal de Référence
Taxe foncière bâti ¹	2.66%	322 700
Taxe foncière non bâti ²	7.06%	40 900
Cotisation foncière des entreprises ³	20.28%	766 000

1 : Les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnelle ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,

2 : Les propriétaires de terrains, notamment agricoles,

3 : Les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées.



ZOOM sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La CCB2V délègue au SICOVAD la compétence statutaire de gestion des ordures ménagères.

Pour financer le syndicat, la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est également votée chaque année. La TEOM est une annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Elle est établie d'après le revenu net servant de base à la taxe foncière.



L'endettement

Budget principal

Le remboursement de l'annuité de la dette (capital et intérêts) est de 241 K€ en 2020, dont 41 % imputable aux travaux de réfection de voirie et 58 % à la réhabilitation de la piscine communautaire. Les emprunts voirie sont à taux fixe, sans risque de volatilité. L'emprunt sur la piscine est à taux zéro.

Budget assainissement

Le remboursement de l'annuité de la dette (capital et intérêts) est de 292,7 K€ en 2020, dont 100 % imputable aux travaux d'assainissement collectif. Les emprunts sont à taux fixe, sans risque de volatilité.

II. Deuxième partie :

Actions de la Communauté de Communes

Communauté de
Communes
de Bruyères,
Vallons des Vosges



COMMUNAUTÉ
DE
COMMUNES
DE BRUYÈRES,
VALLONS DES VOSGES

ACCUEIL





Actions de la Communauté de communes

1. Aménagement de l'Espace



EEDD : sensibilisation à l'environnement

Pour être optimisées et rayonnées à l'échelle du territoire l'intégralité des actions mise en place par la CCB2V ont besoin d'être prises en mains par les acteurs locaux. Aussi bien les acteurs décisionnaires comme les élus mais également les acteurs opérationnels tels que les agriculteurs et la population. C'est pourquoi depuis plusieurs années la CCB2V mène une campagne de sensibilisation des scolaires et du grand public à travers un programme d'animations. Elle accompagne également les communes et les élus du territoire dans leurs projet d'aménagement et porte une mission de conseils. Cela permet une connaissance et une cohérence des opérations dans une logique de territoire pour notamment sécuriser la ressource en eau.

L'objectif général est de sensibiliser aux bonnes pratiques et aux actions de la CCB2V ainsi que de communiquer au mieux pour faire « vivre » les actions.

En 2020, deux actions principales ont été menées :

1. Animation avec le public scolaire

Accompagnement technique des porteurs de projets scolaires dans leur projet EEDD : relayer les appels à projet des différents partenaires (AERM, CD88), informer les établissements sur les différentes ressources à mobiliser, valorisation des projets réalisés par les scolaires.

Un guide à destination des enseignants a été réalisé par Juliette en service civique. Le but de ce document est de donner des clés aux enseignants pour préparer et animer des séances dans l'objectif de faire découvrir aux élèves la biodiversité qui les entoure au quotidien mais également pour les sensibiliser aux problématiques de perte d'habitat et de pollution.



2. Programme d'animation grand public

Programme d'animation grand public mensuel, afin de valoriser les actions menées par la CCB2V sur l'environnement. Plusieurs formats étaient proposés (sortie nature, conférence, etc).

À la vue du contexte sanitaire, seulement deux animations ont pu être réalisées :

- Atelier de fabrication d'un lombricompost au mois de Janvier : 4 participants à Bruyères
- Projection débat autour du film « La vie secrète des animaux du village » : 20 participants à Docelles
- Sortie enquête « à la recherche de la buxbaumie verte sur les traces de Jean Baptiste Mougeot » : En partenariat avec le CBNNE et Racine de Bruyères : 15 participants à Bruyères



3. Atelier Vidéo au Collège Charlemagne

Depuis 2017 la CCB2V à mis en place un partenariat avec le club vidéo du collège Charlemagne, pour réaliser des tutoriels de fabrication de produits ménagers maison. Ces vidéos sont diffusées sur la chaine Youtube de la CCB2V, en 2020 le format a évolué vers la réalisation d'un petit journal d'infos mélangeant informations, tutos et interviews. L'association Little Citizen for Climate a rejoint l'aventure en 2020, permettant ainsi de faire des échanges sous forme d'interview avec des adolescents du monde entier.

En raison du contexte seul 2 vidéos ont vu le jour :

- Episode 1 : « Les toilettes » traitant de la problématique de l'assainissement, avec l'interview d'Enoch jeune Ivoirien
- Episode 2 : « le plastique » traitant de la pollution plus générale mais surtout des bouteilles d'eau, avec l'interview de Nazli jeune Egyptienne.

Ces deux épisodes réunissent 1300 vues

Point financier

€ 10 000 €

Organisation RDV Nature janvier et février : **500 €**

Accompagnement de la CCB2V par l'association d'éducation à l'environnement ETC : **9180 €**



Projet financé à **40 %** par le Conseil Départemental des Vosges



Un agent à **0,3 ETP** se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse



30 personnes

présentes pour les animations de Janvier et Février



20 classes

du territoire accompagnées au cours de l'année 2020 dans l'élaboration de leur projet pédagogique en lien avec la biodiversité et la protection de la ressource en eau.



1300 vues

Sur Youtube pour le Labio des Ados 2020

Etude de gouvernance GEMAPI Moselle-amont en vue de la création d'un Syndicat Mixte de Gestion de la Moselle Amont

Etude de gouvernance pour une optimisation de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Moselle Vosgienne et création d'un syndicat mixte de gestion de la Moselle amont.

Ce projet découle d'une étude lancée à la fin de l'année 2017, et décidée par les Présidents des EPCI-FP vosgiens suite à la consultation réalisée pour la création du syndicat mixte « EPTB Meurthe Madon » et notamment à l'élaboration d'un pacte politique indiquant l'extension du périmètre de l'EPTB Meurthe-Madon à la Moselle Amont conformément aux prescriptions du SDAGE Rhin-Meuse. Les EPCI-FP vosgiens constituant le bassin versant Moselle Amont ont manifesté, lors d'une rencontre organisée mardi 19 septembre 2017, et par courrier, leur opposition à cette extension ainsi que leur volonté de travailler ensemble sur la GEMAPI pour conserver une échelle de décision à la fois « locale » et hydrographiquement cohérente. Une étude de gouvernance a donc été lancée en association entre les 6 EPCI Vosgiens, en incluant l'aide à la mise en place de la structure la plus adaptée au contexte local en tenant compte des enjeux financiers, réglementaires et environnementaux.

L'étude était prévue en 2 tranches, et plusieurs phases :

Tranche ferme :

Phase 1 : Définition de la GEMAPI – Réalisé en 2018

Phase 2 : Etat des lieux et diagnostic territorial (GEMA et PI)
Réalisé en 2018/2019

Phase 3 : Propositions de scénarios et diagnostic technico-économique et juridique – Réalisé en 2020/2021

Tranche optionnelle :

Phase 4 : Accompagnement dans la mise en œuvre du scénario choisi – En cours

Chiffres clés:

1 749 km²

plus de 3000km de
cours d'eau



199 521 habitants

couverts par le Syndicat de Gestion
de la Moselle Amont

Partenaires financiers :

80%

du montant total de l'étude par
l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Coûts :

72 025 € H.T réparti sur 6 EPCI

CCB2V = 7.87% soit un coût de
5 668.36 € H.T. avec un reste à
charge subvention déduite
= 1 133.68 € H.T.



Restauration des milieux aquatiques

Restauration de la Vologne et de ses affluents

- Renaturation de la Vologne et de ses affluents et restauration des continuités écologiques sur le bassin versant. Le programme de travaux, composé de 4 tranches fermes et d'une tranche conditionnelle, est porté par la CCB2V en tant que coordonnateur pour le compte des 3 autres EPCI du bassin versant.
- Coordination et finalisation des interventions prévues dans le cadre des TC 1 et 2 du marché de travaux :
 - TF et TC 1 réalisées et réceptionnées (TC1 réceptionnée en février 2020)
 - TC 2 réalisée à 50% mais arrêt des travaux en octobre 2019 suite à une procédure judiciaire pour intervention inadaptée de l'entreprise dans un milieu naturel fragile.
 - Elaboration et rédaction du dossier de renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), permettant la poursuite du programme. Obtention de l'arrêté fin décembre 2020.
 - Suivi des chantiers d'insertion affectés à la réalisation des travaux,
 - Coordination et suivi financier et administratif du programme pour le compte des 4 EPCI associés,
 - Suivi régulier de l'évolution du milieu après travaux,
 - Adaptation des procédés d'intervention au contexte local et réglementaire,
 - Poursuite de l'animation locale auprès des acteurs locaux et propriétaires riverains.

Coût de l'action

797 792,00 € H.T.

Marché de travaux attribué en 2016

Financement

Agence de l'Eau Rhin-Meuse (60%)

Conseil Départemental (20%)

Temps agent :



0.5 ETP

Projet d'envergure, mené à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, à l'exception du Neuné, soit sur plus de 150 km de cours d'eau. Projet fédérant 2 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération. Il s'agissait, en 2015, du programme de restauration de cours d'eau ayant la plus grande envergure (taille de bassin versant, nombre de km de rivières, nombre de collectivités) sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse.

Préservation Mulette Perlière

- **Elaboration d'un programme d'actions en faveur de la conservation de la Mulette Perlière en Vologne**

- Action engagée dans l'urgence, en 2019, suite à une rencontre des élus de la CCB2V et de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges avec les représentants de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC), suite à un article paru dans le journal « Libération » faisant état de l'inaction des pouvoirs publics face à la disparition d'une espèce emblématique de notre secteur des Vosges.

Dans un premier temps, une étude consistant en un **diagnostic complet** des habitats et populations relictuelles, fut lancée sur l'ensemble du bassin versant. **34 sites ont fait l'objet d'une centaine de relevés**, à plusieurs reprises dans la saison, pour aboutir à une parfaite connaissance des pollutions et dysfonctionnement sur le bassin versant.

Sur la base des résultats de l'étude, communiqués début 2020, les collectivités associées ont, en accord avec les partenaires institutionnels, engagé la rédaction d'un Programme Régional d'Actions **pour la conservation de la Mulette Perlière des Vosges**, validé en juin 2021.

Ce programme d'actions s'inscrit dans la logique d'amélioration des opérations de restauration des milieux aquatiques, et porte sur une espèce qui n'était historiquement présente que dans les rivières Vologne et Neuné ainsi que quelques-uns de leurs affluents.

- Les objectifs du Plan Régional d'Actions, portant sur la mise en cohérence d'actions sur un pas de temps de 10 ans sont multiples. L'aboutissement de ce travail serait de permettre la sauvegarde de l'espèce (notion d'espèce parapluie), mais également de mettre en valeur la qualité de l'environnement dans lequel celle-ci parvient à se maintenir. Accessoirement, en termes d'image et de mise en valeur du patrimoine historique, il s'agit d'une opportunité pour le territoire.

- Coordination des opérations par la CCB2V dans le cadre d'un groupement de commandes élaboré avec la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges.





Coût de l'action

- La première partie de l'étude sur 2019/2020 : Diagnostic des habitats et populations relictuelles de Mulette Perlières sur le bassin versant de la Vologne : **63 006 € H.T.**
- La deuxième partie : Rédaction d'un Plan Régional d'Action en faveur de la conservation de la Mulette Perlière dans les Vosges : **10 000 €**



0.2 ETP

Temps agent

2 individus subsistent et sont connus des naturalistes.

Près de 200 km de cours d'eau parcourus en 2020 dans le cadre du diagnostic.

D'autres individus sont présents dans la Vologne suite aux résultats des tests ADNe, confirmés à de multiples reprises en 2019 et 2020, mais ils s'avèrent difficiles à localiser. Il est fort probable que ceux-ci soit cantonnés à des fosses difficilement accessibles sans matériel de plongée.

En moyenne, 1 Moule sur 1000 présente une perle. Jusqu'au début du XIX^e siècle, les « perles de la Vologne » faisaient la renommée de la vallée et s'exportaient à travers toute l'Europe. Il s'agissait d'un cadeau coutumier des Ducs de Lorraine aux dignitaires venant dans le Duché et d'importantes collections de ces perles sont présentes dans les grandes familles royales Européennes.



Partenaires financiers :

Selon les opérations, les financeurs et leurs taux varient.

- Etude et rédaction du PRA :
80 % Agence de l'Eau Rhin-Meuse, DREAL Grand Est à hauteur de **15 000 €** pour les prélèvements d'ADNe effectués pour localiser les populations de mollusques (soit 100%).
- Animation du programme d'actions : CD88 et DREAL Grand-Est.

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est très attentif à la démarche novatrice mise en place dans le cadre d'un travail multi-partenarial.

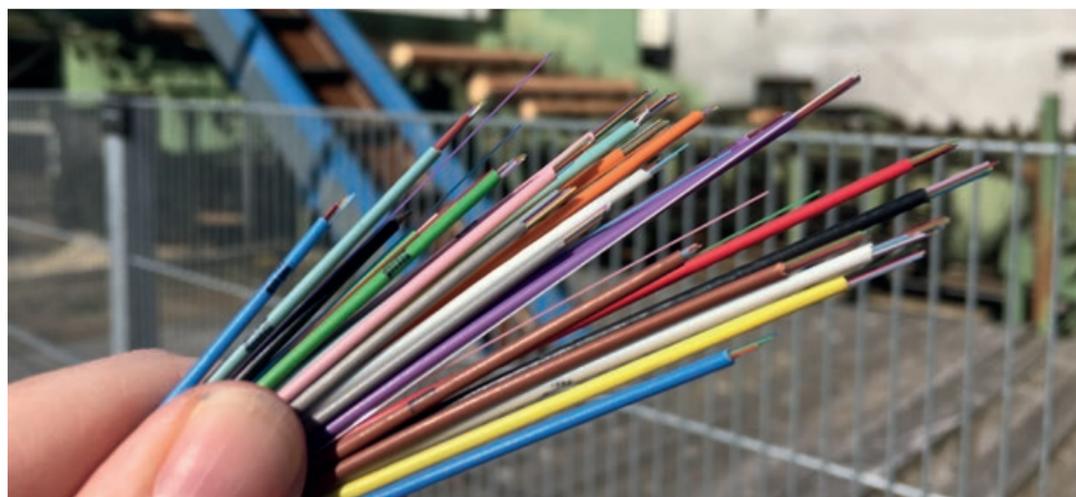
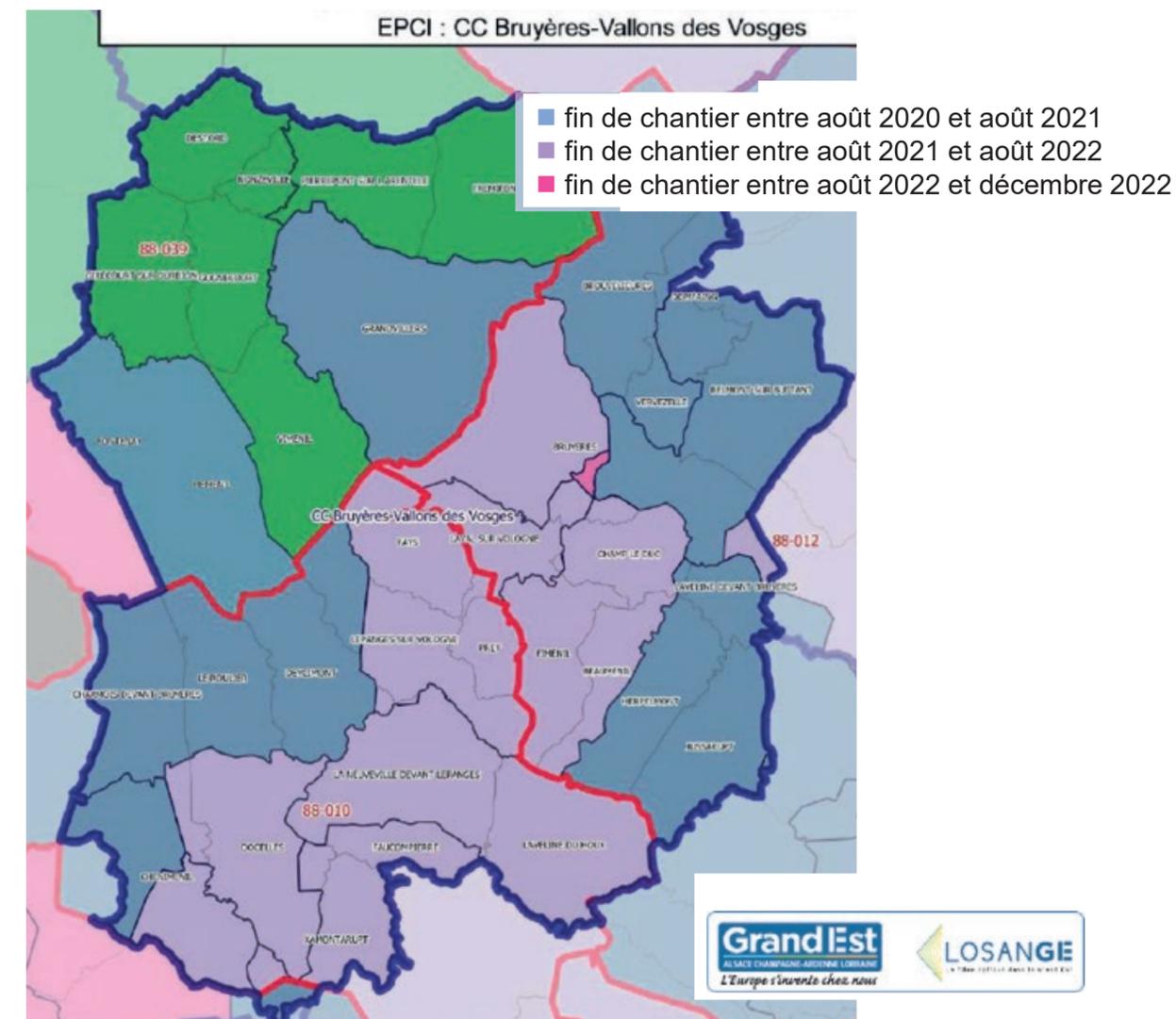
Selon les actions mises en œuvre, différents partenaires financiers peuvent être sollicités.

Numérique

L'accès à l'internet à Haut Débit ou Très Haut Débit est souvent un frein à l'installation et au développement des entreprises sur le territoire. Actuellement seules les zones urbaines (Epinal et Saint-Dié) bénéficient d'un déploiement de la fibre optique (permettant d'atteindre le Très Haut Débit) par des investisseurs privés.

Le Département des Vosges poursuit actuellement la déclinaison de son Plan d'Aménagement Numérique visant à permettre une augmentation du débit sur les réseaux cuivre (ADSL). En 2018, la compétence a été entièrement transférée à la Région Grand Est. Celle-ci a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire avec la fibre optique.

La Région Grand Est met en œuvre le déploiement du très haut débit dans 7 départements dont les Vosges. Un contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du Très haut Débit (THD) a été signé le 25 juillet 2017 avec la société LOSANGE pour une durée de trente-cinq ans. Le portage administratif et financier sera assuré par la Région. Une convention de financement a été conclue entre la Région et la CCB2V avec pour objectif le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal.



Le déploiement est programme sur 5 années. Les communes actuellement non couvertes par le haut débit seront desservies prioritairement dans le schéma fibre optique. Le déploiement de la fibre se fera par étape avec dans un premier temps des travaux autour sur nœuds et axes, suivi d'un raccordement de chaque habitation.

L'étude prévoit la mise en place de **8651 prises sur le territoire intercommunal**.



Point financier :

La participation financière forfaitaire de la CCB2V au projet THD Losange a été arrêtée avec un montant forfaitaire de 100€ par prise téléphonique.

Soit un montant total de **865 100 €** (8651 prises x 100€)

Lissage sur 5 années du coût de l'opération soit 20% par an (173 .020 €).

Le Conseil Départemental des Vosges remboursera en année n+1, 70% du montant des sommes engagées par l'EPCI.

Coût de l'action

En 2020, les dépenses pour ce projet s'élevaient à **173 020 €**



Nom des financeurs et taux de subvention

Projet financé à **70 %** par le Conseil Départemental des Vosges, soit une subvention de 121 114 € pour 2020.



Temps agent

Inférieur à 0,1 ETP pour assurer la coordination entre communes/entreprises/région, la communication autour du programme de déploiement fibre optique et le suivi administratif et financier de l'opération.

Habiter Mieux

Pour lutter contre la précarité énergétique, différents dispositifs et actions ont déjà été mis en œuvre. Or ces dispositifs sont encore trop souvent méconnus du grand public.

Le programme « Habiter Mieux en Déodatia » est un dispositif d'aides pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. Il est l'aboutissement d'un travail en partenariat entre l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le PETR de la Déodatia, la Communauté de Communes et la Région Grand Est. Ce dispositif s'adresse aux foyers modestes et très modestes.

Les conditions d'éligibilité au programme sont les suivantes :

- Être propriétaire occupant du logement depuis plus de 15 ans,
- Sous conditions de ressources,
- Faire réaliser des travaux d'économie d'énergie (minimum 25%) par des entreprises,
- Ne pas avoir de prêt à taux 0% en cours (sur l'acquisition du logement).

Ce programme « Habiter Mieux en Déodatia » a cette particularité d'allier les trois piliers du développement durable : social (accompagner les ménages les plus modestes), environnemental (maîtrise de la consommation énergétique) et économique (producteur de richesse pour les entreprises locales).



**Maison de
l'Habitat et de l'Énergie**



Temps agent

Un agent à 0,1 ETP se consacre à ce projet.



33 dossiers

Ont été financés lors de l'année 2020



66 100 €

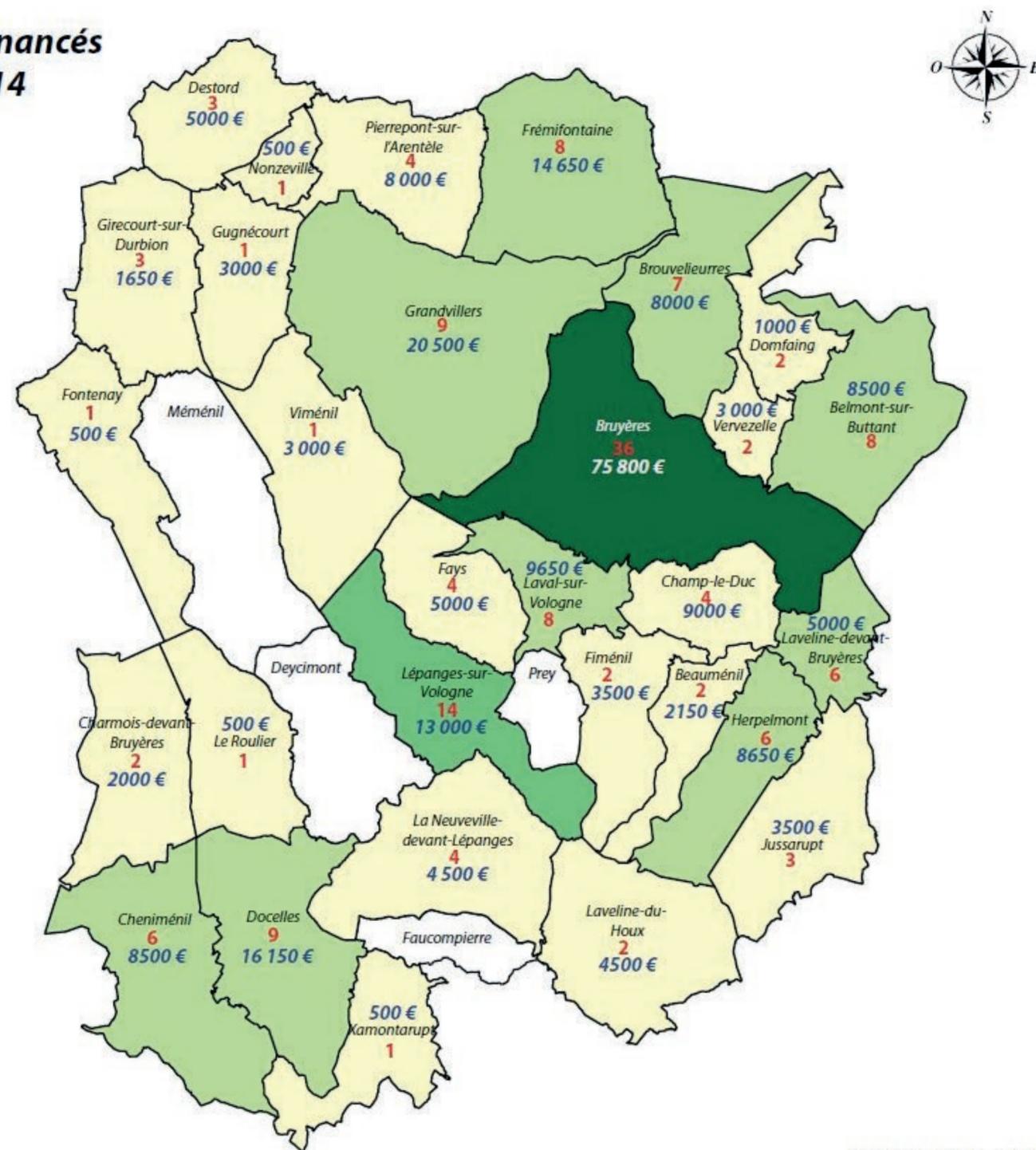
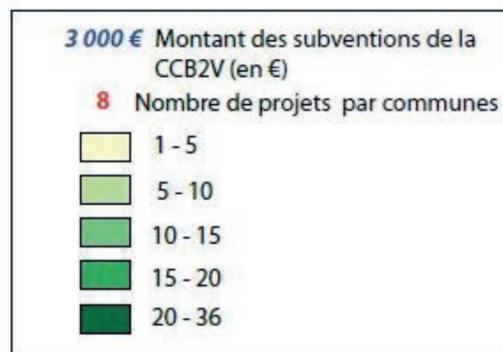
Montant d'aide total

Année	Montant total des travaux réalisés par année	Montant des subventions versées par la CCB2V par année
2013	68 758.41€	4 500€
2014	96 105.26€	5 000€
2015	222 348.52€	11 500€
2016	439 387.86€	30 500€
2017	665 907.16€	41 000€
2018	692 769.82€	45 300€
2019	471 872.91€	48 300€
2020	798 710.42€	66 100€

Aperçu des dossiers «Habiter Mieux» financés sur le territoire de la CCB2V depuis 2014 (jusqu'au 8 Mars 2021)

Montant total des travaux réalisés depuis 2014 : **3 455 880,36 €**

Montant total des subventions versées par la CC depuis 2014 : **252 200 €**

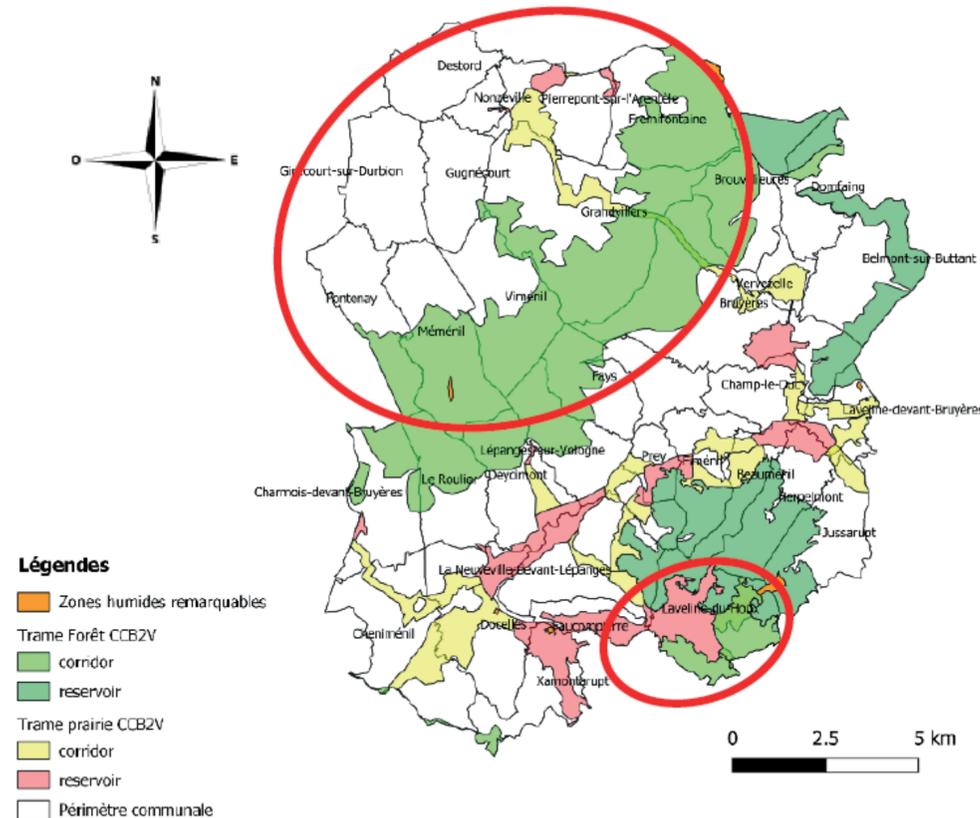


CCB2V, AG, Février 2021

Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale



Carte de la trame verte et bleue (corridors et réservoirs de biodiversité) sur le territoire de la CCBV, avec le nombre de données par commune.



Les connaissances naturalistes du territoire sont actuellement **très insuffisantes**, et ce manque de connaissances empêche d'agir de façon optimale lors d'actions de restauration ou d'aménagements. La CCB2V s'est lancée dans la démarche de **réalisation d'un Atlas de Biodiversité Intercommunale**. Un état des lieux des données existantes a déjà été réalisé, il fait apparaître des lacunes, notamment sur des secteurs identifiés comme des réservoirs de biodiversité identifiés par le PETR de la Déodaté.

L'étude des données existantes aboutit à trois propositions de scénariis pour réaliser des efforts de prospection. Le scénario retenu est celui concernant la biodiversité ordinaire et la trame verte et bleue. En plus des lacunes de données dans certains réservoirs, le recensement de l'existant indique la **présence d'espèces patrimoniales** dans la partie Nord-Ouest du territoire en dehors de tout zonage TVB potentielle. Un inventaire participatif a été initié dans le cadre de la démarche ABIC (réseaux sociaux...), celle-ci a été poursuivie avec l'engagement d'un service civique.

Les cercles rouges indiquent les zones où nous souhaiterions mener les efforts de prospections

Ce projet étant lauréat d'un appel à projets porté par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et par la Région Grand Est, **il est financé à 80%**.

Pour réaliser cet atlas deux méthodologies sont menées simultanément. Des inventaires professionnels, réalisés par des experts naturalistes et des inventaires participatifs menés par la population.

Suite à un état des lieux mené en 2019, la CCB2V a décidé dans un premier temps de réaliser les inventaires professionnels sur deux zones du territoire. Le secteur nord-ouest (Destord, Pierrepont sur l'Arantèle, Fremifontaine, Nonzeville, Girecourt sur Durbion, Gugnécourt, Grandvillers, Fontenay, Méménil et Viménil) et le secteur sud (Faucompierre et Laveline du Houx) ont donc été inventoriés cette année par les associations du réseau ODONAT et par le Conservatoire Botanique National Nord Est. Pour cette première année les prospections ont ciblé les chauves-souris, les insectes, les oiseaux, les amphibiens, et la flore.



Les inventaires participatifs sont menés sur tout le territoire et sur toutes les espèces. La situation sanitaire, a contraint à annuler toutes les animations prévues dans ce cadre mais un groupe facebook reste actif. Ce dernier permet à tout le monde de poster une photo d'une espèce observée avec le lieu et la date, et nous aidons à l'identification. Actuellement plus de 300 données ont pu être récupérées par ce biais. Si la crise sanitaire le permet de nouvelles actions participatives seront programmées en 2021.

Les premiers résultats de cet atlas ont permis une augmentation de la connaissance de plus de 340% avec plus de 5000 données naturalistes récoltées. Certaines espèces non connues chez nous ont été découvertes comme le Milan royal ou le papillon Morio. A la fin cet outil permettra d'avoir une cartographie de la présence des espèces et un programme d'actions pour préserver les zones fragiles mais aussi pour aménager le territoire en minimisant nos impacts sur la biodiversité.

Pendant le confinement l'escape game « confiné avec l'inconnu » à imprimer a été créé pour sensibiliser le grand public à la biodiversité ordinaire et à l'atlas de la biodiversité.

 **100 membres sur le groupe Facebook**

 **311 observations**

 **229 données espèces**

 **Amélioration des connaissances de 340%**

 **313 espèces découvertes sur 544**

 **Création d'un nouveau réservoir de la biodiversité**

 **1800 téléchargements de l'escape game**



Coût de l'action

En 2020, les dépenses suivantes ont été réalisées pour un total de 57 900 € :

- Inventaires ODONAT : 43 200€
- Inventaire CBNNE : 14 700€



Subventions

Projet financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)



Temps agent

Un agent à 0,4 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM

Durbion

Cette action est réalisée dans le cadre de la compétence obligatoire « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations).

Deux intercommunalités sont concernées par le bassin-versant du Durbion : La Communauté d'Agglomération d'Epinal et la CCB2V. En 2018, ces EPCI ont contracté un groupement de commande dont la CCB2V est coordonnateur. L'objectif de ce groupement est de réaliser les études et travaux nécessaires à l'accomplissement du projet de restauration.

Le bassin-versant du Durbion est caractérisé par des cours d'eau en mauvais état écologique et des communes qui connaissent fréquemment des inondations dont la plus importante remonte à 2006.

L'objectif général du projet est donc d'améliorer l'état écologique de ces cours d'eau (objectif de « bon état » fixé à 2027 par la Directive Cadre européenne sur l'Eau) par :

- La restauration de la ripisylve
- La restauration de l'équilibre morphologique du cours d'eau
- Le rétablissement des continuités écologiques

Des travaux ont débuté en 2019 sur le Durbion, de la commune de Viménil jusqu'à Villoncourt. Suite à ces premiers travaux, il a été constaté un manque de prise en compte de la présence d'espèces protégées. Courant 2020, l'Office Français pour la Biodiversité a produit un rapport spécifique aux travaux en ripisylve, en émettant des préconisations.

La Mulette épaisse est présente sur environ 36 kilomètres linéaires ce qui représente seulement 28,8 % des linéaires étudiés du bassin-versant.

35 378 données naturalistes ont été traitées dans le cadre de l'étude de synthèse bibliographique réalisée par Odonat en 2020

Environ 1000 arbres et arbustes ont été plantés sur les berges en 2020

3262 mètres linéaires de clôtures ont été posés en 2020



En 2020, les actions suivantes ont été réalisées :

- Concertation avec les services de l'Etat (DREAL, DDT, OFB) afin de cibler les études complémentaires à réaliser concernant la prise en compte des espèces protégées
- Commande d'une synthèse des données naturalistes, et d'études complémentaires sur certaines espèces (Mulette épaisse, Castor d'Europe).
- En fonction de ces données, poursuite de certains travaux jugés peu impactants (plantations) sur les communes de Gugnécourt, Girecourt sur Durbion, Dompierre, Sercoeur, et Villoncourt.
- Concertation avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur la stratégie à adopter
- Rédaction du cahier des charges d'une étude globale de prise en compte des espèces protégées prévue pour l'année 2021



Coût de l'action

En 2020, les dépenses suivantes ont été réalisées pour un total de 74 168,25 € :

- Travaux (plantations/clôtures/dispositifs d'abreuvement) : 72 338,40 €
- Etudes complémentaires : 1 829,85 € (le reste a été pris en charge au titre de l'exercice 2021)

Les recettes pour ce projet en 2020 sont de 30 130,51 € correspondant aux acomptes versés par les financeurs et la CAE.



Temps agent

Un agent à 0,6 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.

Les 20% restants sont pris en charge à 65,9 % par la CAE et à 34,1% par la CCB2V dans le cadre d'une mise à disposition partielle de service.



Subventions

Projet financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et le Département des Vosges

Inventaire Zones Humides

Un inventaire exhaustif des zones humides a été réalisé par le Bureau d'étude Elément 5 en 2018/2019. Actuellement **la CCB2V dispose d'une cartographie des zones humides potentielles et effectives sur l'ensemble de son territoire**. L'inventaire n'est pas réglementaire mais il a été réalisé par la méthode des doubles critères (flore + pédologie) lorsque la végétation ne suffisait pas à déterminer le potentiel humide de la zone. La hiérarchisation et les préconisations de gestion et de restauration seront réalisées pour la fin d'année 2019. Le premier constat de cette étude est que 50% des zones humides du territoire ont disparu. **Cet inventaire pourra être pris en compte** pour les aménagements fonciers et de façon générale dans tous les projets d'aménagement et **à terme être intégrés dans les documents d'urbanisme**.

La CCB2V va donc mettre en place un programme de restauration.

En 2020, les actions menées sur les zones humides sont les suivantes :

- Réalisation de projet Qgis pour mettre en évidence des zones prioritaires
- Intégration des zones humides dans des démarches existantes (PSE)
- Transmissions des données aux partenaires potentiels
- Veille active pour saisir des opportunités



Coût de l'action

En 2020, il n'y a pas eu de dépense pour cette action



Subventions

Projet financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)

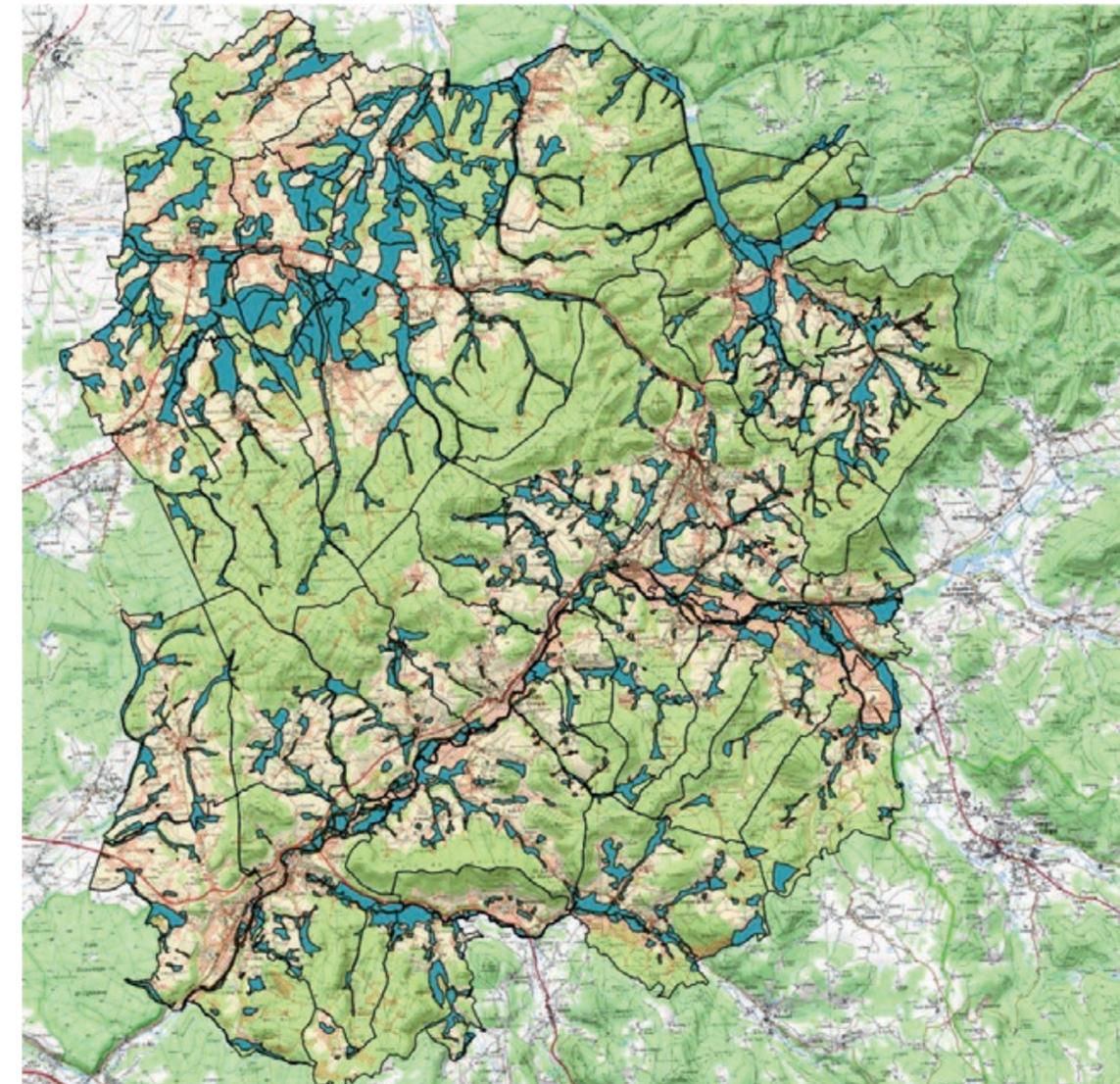


Temps agent

Un agent à 0,2 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.



60% de zones humides disparues sur le territoire



Inventaire des zones humides du territoire de la CCB2V

- Périmètre CCB2V
- Zones Humides effectives
- Zones Humides disparues





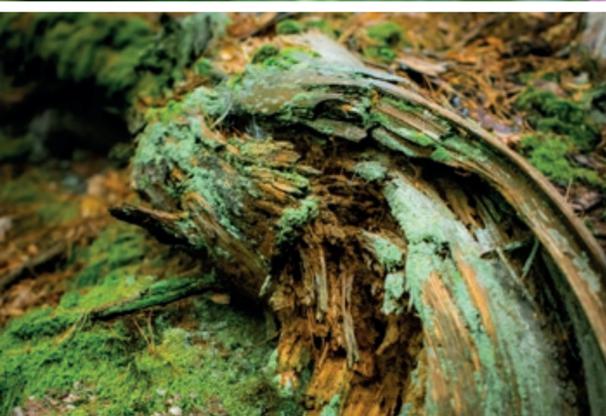
Accompagnement des communes vers le zéro pesticide

Depuis maintenant 4 ans la CCB2V a lancé un plan d'accompagnement des communes vers le zéro pesticide. Après les études et les formations, l'année 2020 signe le début de la phase opérationnelle.

Des communes équipées :



En septembre 2017, 25 communes ont signé la charte intercommunale zéro pesticide mise en place par la CCB2V. En 2019, 17 communes se sont lancées dans l'aventure en réalisant des études facilitant leur transition. Ces dernières sont financées à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et permettent d'avoir des préconisations de travaux et de matériels alternatifs. En Avril 2020, la CCB2V a mis en place un groupement de commandes pour du matériel, facilitant ainsi les démarches d'acquisition pour les autres collectivités. Deux entreprises ont été retenues, et aujourd'hui les 17 communes sont équipées de matériel électrique et thermique dernière génération. Ainsi le désherbage mécanique, substitut aux pesticides, sera facilité et optimisé. Cette action devrait se clôturer en 2021 avec la réalisation de travaux de réhabilitation et principalement d'enherbement dans plusieurs cimetières du territoire. Le cimetière végétalisé est une réponse efficace au zéro pesticide, mais aussi au changement climatique.



Afin de pallier au plancher de 10000 euros imposé par l'AERM pour la demande de subvention, la CCB2V effectue un avancement de trésorerie pour 6 communes et coordonne un groupement de commandes pour l'ensemble des communes.

Des citoyens toujours présents :

En raison de la crise sanitaire de la COVID 19, la CCB2V n'a pas pu maintenir son programme d'animations grand public tel que le festival Jardi Nature ou le Défi Jardin. En revanche le concours photo à pu se maintenir et a rassemblé 21 photographes amateurs. La thématique de cette année été « les mousses ce micromonde méconnu ».



Coût de l'action

Seul de l'avancement de trésorerie a été effectué en 2020



Subventions

Projet financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)



Temps agent

Un agent à 0,2 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.

Déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue

La CCB2V coordonne un ensemble d'actions afin d'améliorer la qualité des masses d'eau superficielles dans le cadre d'un contrat de partenariat 2016-2019 avec l'AERM (renouvellement en cours).

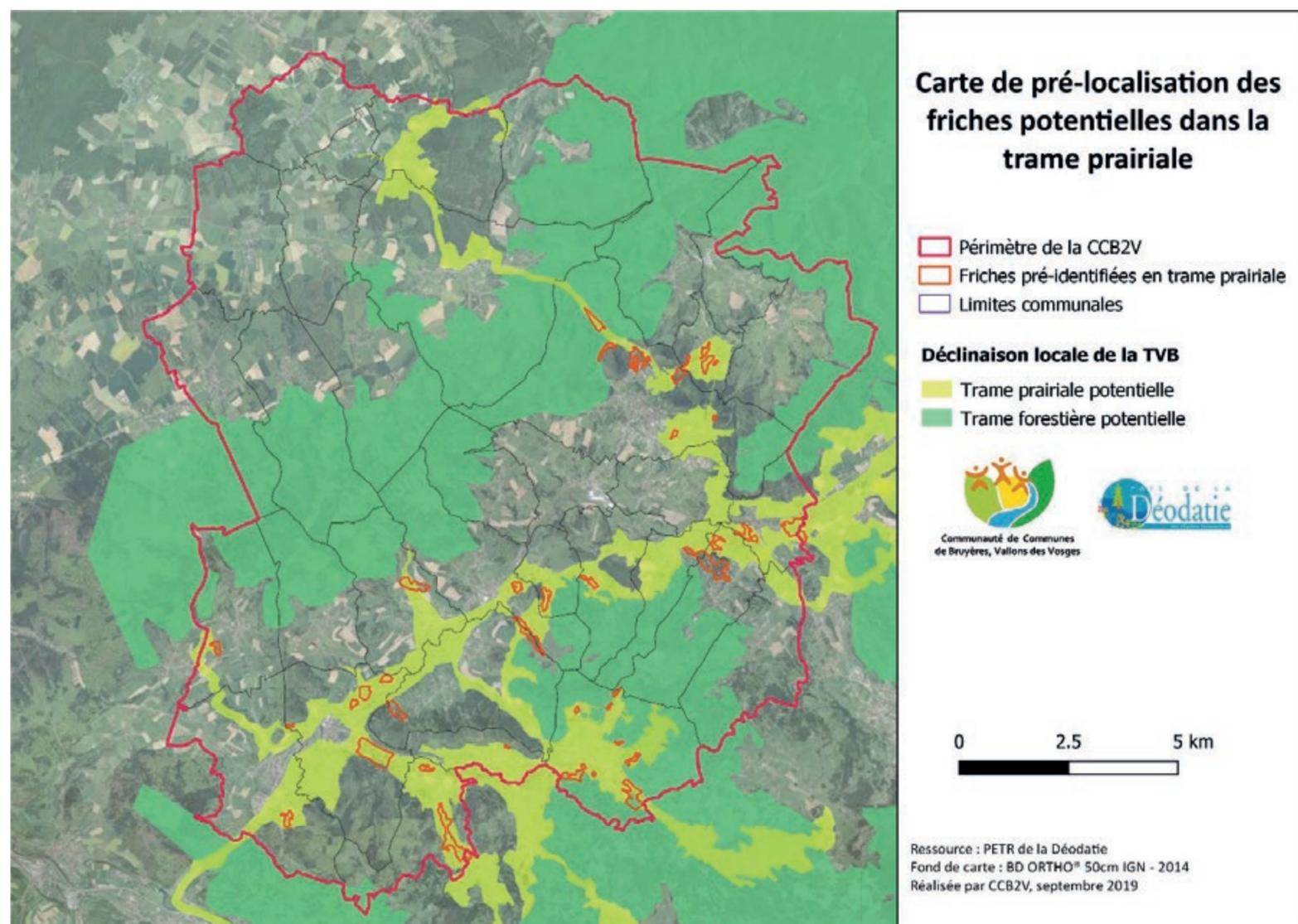
Pour atteindre l'objectif poursuivi, la CCB2V a élargi son champ d'actions à la considération du bassin-versant au-delà des milieux humides. L'amélioration de ces milieux contribue à une meilleure résilience et adaptabilité face au changement climatique. Le territoire bénéficie de la déclinaison locale de la trame verte et bleue (TVB) régionale, restituée par le PETR de la Déodaté. La CCB2V s'est basée sur ce diagnostic pour élaborer un programme d'actions.

Pour rappel, la CCB2V a été lauréate de l'appel à projet TVB porté par la DREAL, l'AERM et la Région Grand Est. Cet APPTVB nous engage pour 3ans minimum et nous permet de financer l'intégralité des actions inscrites à hauteur de 80%.

Actions réalisées en 2020 :

- Réalisation d'un inventaire qualitatif dans toutes les zones de la TVB et dans les zones prédéfinies par l'atlas de la biodiversité. 70% du territoire est donc couvert par cet inventaire. Résultat de cet inventaire : Aucune haie n'est en bon état écologique.
- Partenariat contractualisé avec la chambre d'agriculture pour trouver des agriculteurs volontaires à la plantation de haies.
- Réalisation d'une cartographie détaillée permettant la mise en évidence des zones prioritaires à la replantation. Les agriculteurs avaient ensuite la possibilité de répondre à l'appel à projet « plantez des haies » du département.
- Début de la mise en réseau des acteurs (gestionnaire, élus monde agricole et habitants) afin de les sensibiliser.
- En parallèle un travail permanent s'opère avec le PETR Pays de la déodatien afin de mener des actions cohérentes. La CCB2V participe notamment à plusieurs programmes comme le CTE, le PAT...

En 2021, le travail engagé devra être poursuivi. Le réseau de mares est connu de façon relativement exhaustive, il doit être renforcé et amélioré notamment en zone agricole. Cette action a été reportée à 2021/22.





Coût de l'action

En 2020, les dépenses suivantes ont été réalisées pour un total de 4056 € : Prestation de la Chambre d'Agriculture



Subventions

Projet financé à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)



Temps agent

Un agent à 0,2 ETP se consacre à ce projet. Ce temps est financé à 80% par l'AERM.



120 km de haie qualifiée



0% de haie en bon état écologiques



Actions de la Communauté de communes

2.a Économie

Les aides aux entreprises

Dans le cadre de sa politique d'aide au développement territorial la CCB2V a soutenu en 2020 :

- **7 projets** au titre des aides « coup de pouce » pour un montant total de : **21 963,24 €**

16/01/2020	A la serre de Sylvie	Sylvie ROBIN BECKER	Investissement matériel	matériel professionnel	16 980 HT	Subvention de 50% accordée en Conseil Communautaire le 6/02/2020	5 000 €	15/01/2021
22/01/2020	Tilko	Maia MENTREL	Création d'un commerce/ investissement matériel	matériel professionnel	8402,84 HT	Subvention de 50% accordée en Conseil Communautaire le 6/02/2020	4 201,42 €	20/10/2020
12/03/2020	Des Vosges et d'ailleurs	David DEBRUYNE	Création d'un commerce circuit court	matériel professionnel	10 474,67 HT	Subvention de 50% accordée en Conseil Communautaire le 29/10/2020	5 000 €	20/11/2020
08/07/2020	Ecuries du Saut des Vosges	Jean-Michel LUC	Travaux amélioration	amélioration/ facilitation de l'accès au site	10 000 HT	Subvention de 20% + 500€ bonification accordée en Conseil Communautaire le 29/10/2020	2 500 €	10/12/2020
21/07/2020	Bijouterie l'Orade	Frédéric BRABANT	Amélioration de l'aspect extérieur du commerce	Travaux de rénovation	4563,43	Subvention de 20% accordée en Conseil Communautaire le 29/10/2020	912,69 €	25/05/2021
12/08/2020	Vosges thermo bois	Sabrina KINTZLER	Création d'une entreprise	matériel professionnel/ communication	4269 HT	Subvention de 50% + bonification de 500€ accordée en Conseil Communautaire le 29/10/2020	2 617,15 €	20/11/2020
25/08/2020	A Treves	Anais TOUSCH	reprise d'un commerce/ création d'un salon de coiffure	travaux/ investissement matériel	4635,82 HT	Subvention de 40% accordée en Conseil Communautaire le 29/10/2020	1731,98 €	13/01/2021



26683,24€

montant total d'aides
accordées en 2020

Les aides « coup de pouce » mises en place en octobre 2018 **s'adressent aux très petites entreprises et associations** de l'économie sociale et solidaire du territoire. **Les projets soutenus à hauteur de 5000€ maximum** concernent : les investissements dans du petit matériel de production, les travaux à la reprise/ création d'une activité, les aménagements extérieurs nécessaires à l'activité, les investissements en faveur des commerces de proximité, les projets développant les circuits courts et les créations d'emploi.

- Un projet via la délégation des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil Départemental : pour la construction d'un bâtiment - Menuiserie et charpente PIERSON à Deycimont- montant participation EPCI : 4720€



J'expose un Artisan d'Art

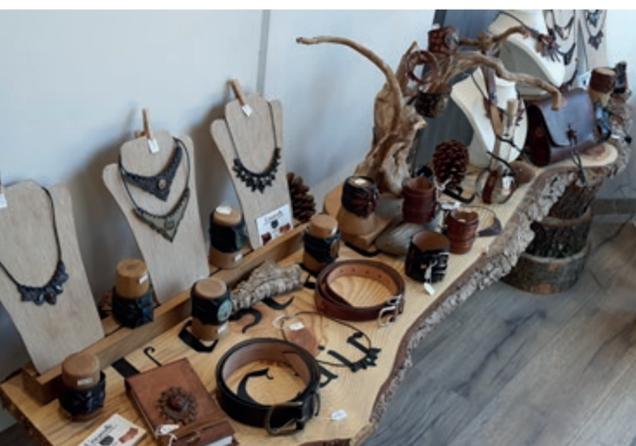
Début 2020, la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges s'est engagée dans un partenariat avec les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre du commerce) via le dispositif « économie de proximité ». Le but est de développer des actions sur le territoire en faveur de l'économie et favoriser le développement des commerçants, des artisans et des producteurs locaux.

Dans ce cadre la CCB2V a participé à la mise en place sur son territoire de l'action créée par la CMA « J'expose un artisan d'art » et à la déclinaison pour les fêtes de fin d'année. Le but étant de soutenir les artisans d'art fortement impactés par la crise sanitaire actuelle en créant des « tandems » avec un artisan d'accueil qui expose gratuitement les créations de l'artisan d'art pendant 15 jours, 1 mois, ou plus.

Pourquoi la CCB2V s'engage dans cette action :

Ce projet s'inscrit dans le programme de redynamisation du commerce de centre bourg. La CMA Vosges et la CCB2V ont proposé une action innovante, dans un contexte de crise sanitaire, pour faire monter en puissance l'action « J'expose un Artisan d'art » sur le territoire en favorisant activement les mises en relation locales.

Objectif : grâce à un nombre élevé de tandems « J'expose un Artisan d'art », donner de la visibilité aux centres-bourgs, renforcer l'attractivité du territoire, éveiller la curiosité des habitants, faire (re)découvrir la richesse des savoir-faire sur le territoire, montrer le dynamisme de l'artisanat local, donner envie aux habitants d'aller à la rencontre des artisans



Participants :

une quinzaine d'artisans d'accueil inscrits sur le territoire de la CCB2V



5000€/an

avec engagement sur deux ans

Manufacture Vosgienne Emaillage

La Manufacture Vosgienne d'Émaillage basée à Deycimont dans les locaux appartenant à la Communauté de Communes, a fait part en 2020 de son souhait de diversifier son activité et s'orienter vers la sérigraphie. L'entreprise, prestataire d'émaillage sur métaux, pourra ainsi répondre, par un produit propre à l'usine, à plus forte valeur ajoutée, au marché existant de la signalétique ainsi qu'à un marché potentiel avec un nouveau procédé.

Pour le développement de cette nouvelle activité industrielle, l'entreprise avait besoin de créer deux ateliers d'impression sérigraphique au sein des locaux actuels. La CCB2V, en tant que propriétaire du bâtiment, a décidé d'intervenir début 2020 par délibération pour la réalisation des travaux et pour solliciter un soutien financier auprès des partenaires institutionnels mobilisés pour ce projet.



Les objectifs :

L'investissement permet de répondre à deux points faibles actuels de l'entreprise :

- un « mono » marché
- La saisonnalité (plus de demande en été qu'en hiver)

Le projet consiste en une diversification de l'activité afin de répondre aux demandes déjà existantes notamment pour la signalétique extérieure.



Les travaux comprennent :

- La création d'un double atelier en « salle grise » hors poussière : maçonnerie, plâtrerie isolation, menuiserie, ouverture fenêtre sur extérieur
- La climatisation du local imprimante (22°C +/- 3 °C)
- L'installation électrique



Impacts attendus pour l'entreprise :

Le démarrage de cette nouvelle activité nécessite, dans un premier temps, l'embauche d'un Responsable d'atelier de profil imprimeur, puis, au fur et à mesure du développement du chiffre d'affaires, d'un ouvrier sérigraphique et d'un administratif.

La partie numérique permettra de répondre aux demandes grandissantes de petites séries et de personnalisation par un procédé innovant à impact très réduit sur l'environnement car sans rejet donc traitement d'eaux de nettoyage et rinçage comparé à un process classique d'impression.



Coût de l'opération : **56 815,19€ HT**
(travaux et maîtrise d'œuvre)



Montant reste à charge après déduction de la subvention DETR (40%) : **34 089,11€ HT**



Subvention DETR :
40% des dépenses éligibles



Loyer actuel : 1546,10€ HT

Option d'achat prévue dans le bail au bout de 6 ans : 94 000 € HT



Bail commercial du 1er juillet 2018 au 30 juin 2024



Actions de la Communauté de communes
2.b Tourisme

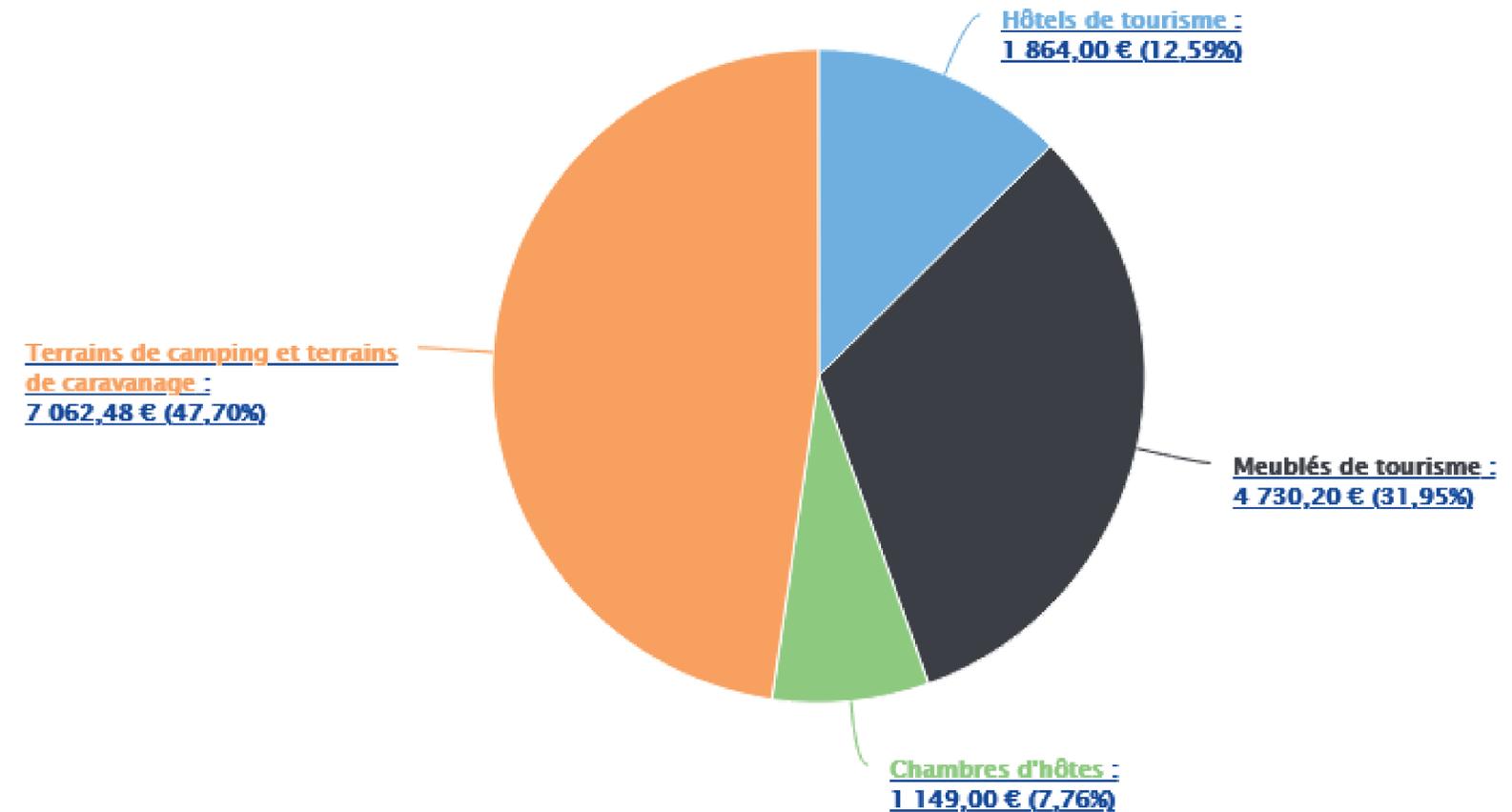
Taxe de séjour

Total versement : **23 336,49€** pour l'année 2020 (opérateurs numériques et hébergeurs en direct) dont **14 805,68€** via la plateforme de déclaration de la taxe de séjour.

78 hébergeurs actifs entre janvier et décembre 2020

24 718 nuitées payantes déclarées sur la plateforme taxe de séjour

MONTANTS REVERSÉS



Aire d'accueil et de services camping-car Docelles

Pour le fonctionnement de l'aire de camping-car à Docelles :

Dépenses :

300 € de contrat d'entretien de la borne

46 € pour l'eau

200 € d'électricité

10 € de frais bancaire

50 € pour entretien par la commune de Docelles

Recettes :

184 € de tarification borne

12 388 € Subvention d'investissement DETR





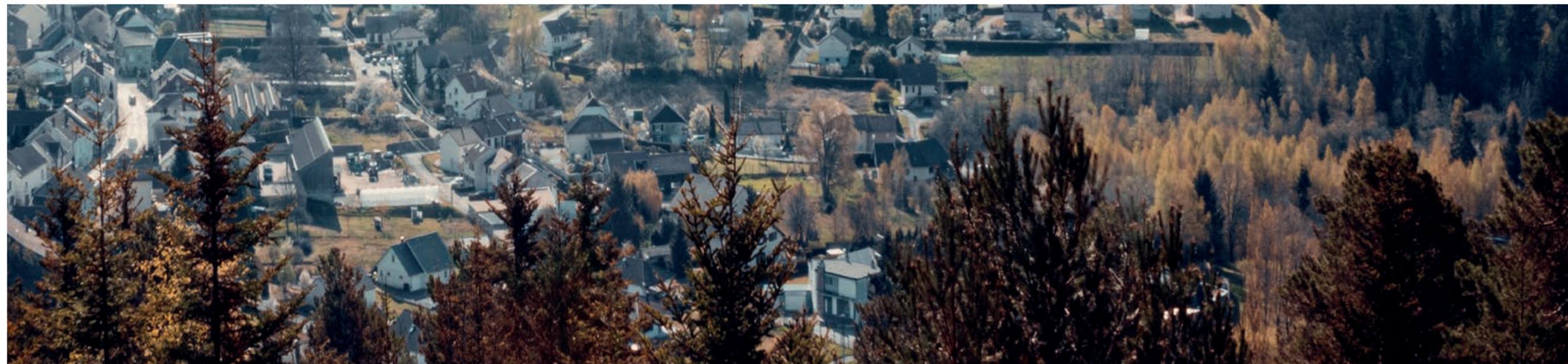
Entretien des Sentiers de Randonnée VTT et Pédestre

Sentiers VTT (18 circuits, 346 km)

2000€ /an dans le cadre de la convention d'entretien des sentiers avec l'association UCW (Union Cycliste Vallée de la Vologne).
Versé en deux fois : 800€ en début d'année puis 1200€ après réalisation de l'entretien.
Renouvellement de la convention en fin d'année 2020 pour la période 2021-2023.

Sentiers pédestres Club Vosgien

400 € entretien sentier randonnée pédestre Club vosgien
900 € Label FFRP





Actions de la Communauté de communes

3. Affaires sociales

Relais Assistants Maternels (RAM)



Le RAM est un service gratuit qui a pour objectif d'informer, de soutenir et d'accompagner les assistants maternels, les parents et les enfants.

Julie, l'animatrice du RAM anime des temps collectifs, qui ont lieu sous forme d'ateliers d'éveil itinérants. Ils se déroulent dans des salles communales, mises à disposition gracieusement. Ces temps collectifs sont des moments ludiques et conviviaux où assistants maternels et enfants à charge se réunissent pour se rencontrer, participer et découvrir diverses activités et se préparer à la vie en collectivité. Les parents sont également les bienvenus à ces ateliers.

Des permanences sont proposées tout au long de la semaine et permettent aux parents et aux assistants maternels d'être accompagnés dans leurs démarches administratives.

Le RAM propose...

Pour les parents et futurs parents :

- Information sur les modes d'accueil présents sur le territoire,
- Accompagnement dans la recherche de mode de garde (diffusion des listes d'assistants maternels),
- Accompagnement dans le recrutement d'un assistant maternel (contrat de travail, contrat d'accueil),
- Accompagnement dans les démarches administratives (fiche de paye, congés payés) et sur les aides financières,
- Informe sur les droits et devoirs de leur nouveau statut : employeur,
- Accompagnement à la parentalité.

Pour les enfants :

- Proposition d'ateliers d'éveil collectif afin de partager des moments ludiques et conviviaux, qui favorisent le développement et l'épanouissement,
- Favorise la sociabilisation de manière progressive en rencontrant d'autres enfants et adultes.

Pour les assistants maternels :

- Présentation du métier et des modalités d'obtention de l'agrément,
- Information sur le statut professionnel, droits et devoirs du salarié,
- Soutien dans l'exercice de la profession et accompagnement à la formation continue (mise en place de formation),
- Mise à disposition de documentations professionnelles,
- Organisation de temps de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles (atelier d'éveil, réunion à thème, conférence...) et qui permettent de rompre l'isolement professionnel.

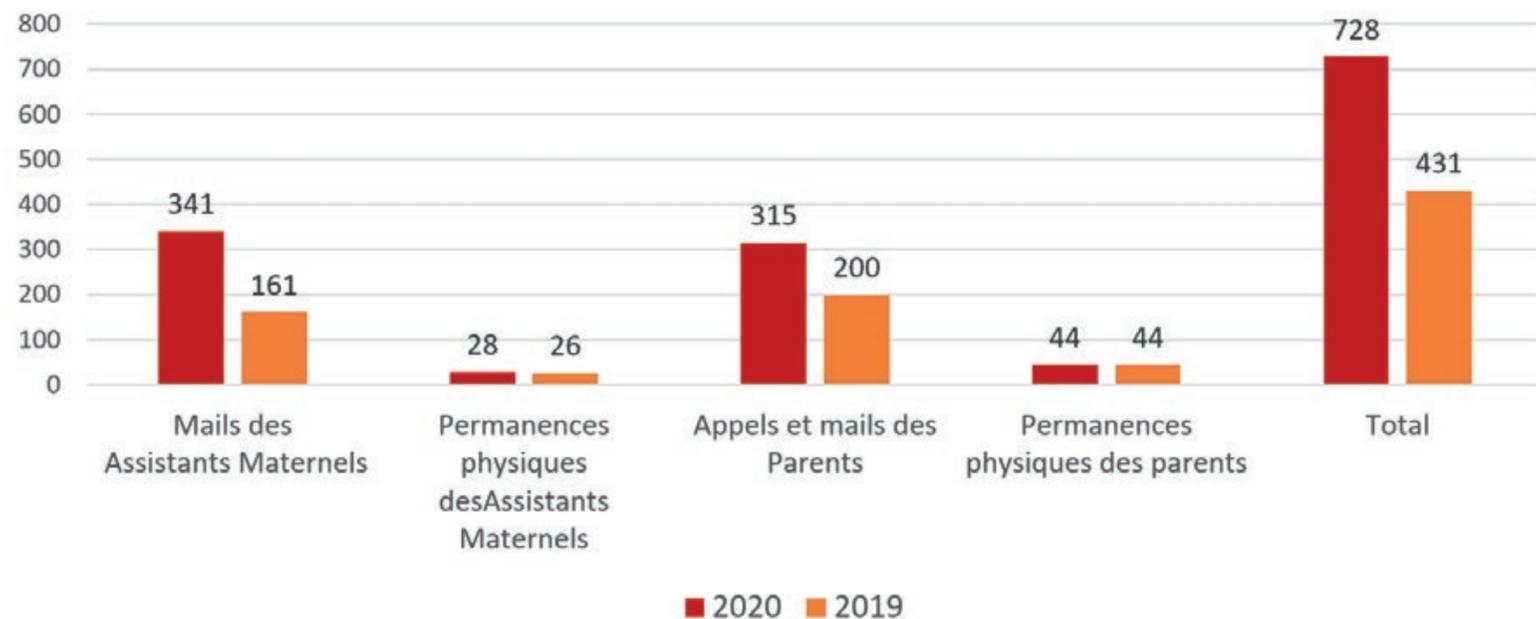


En 2020, la crise sanitaire a bouleversé le service. En effet le RAM a fermé ses portes suite aux annonces gouvernementales. Le premier confinement a suscité de nombreuses interrogations pour les parents et les assistants maternels. L'animatrice est restée disponible pour les rendez-vous téléphoniques et mails, afin d'accompagner les familles et les assistants maternels dans la gestion de leur relation employeur/salarié. Le RAM a été reconnu comme lieu ressource pour avoir des informations sur les démarches à suivre pour l'accueil ou le non accueil, le salaire, le chômage partiel...mais aussi pour avoir une écoute, un accompagnement parental ou professionnel. L'animatrice a constaté une tension croissante, voire des litiges, liés principalement au refus d'accueil de certains professionnels et aux éléments salariaux.

En octobre 2020, le RAM a repris ses animations suivant un protocole de nettoyage très strict. Peu de temps après le second confinement a amené un second arrêt des ateliers d'éveil. Très rapidement le besoin s'est fait ressentir de maintenir un lien avec les assistants maternels. L'animatrice a donc proposé aux assistants maternels et aux familles, des animations à distance. Des supports innovants ont été mis en place afin de répondre à ce besoin (envoi de fichiers d'animations, création d'un groupe d'échange entre assistants maternels, mise en place de temps de comptines en visio...).



Contacts administratifs RAM



La fréquentation du RAM a chuté au niveau des animations. Cela s'explique d'une part par la fermeture des animations pendant les confinements. D'autre part, certains assistants maternels ne fréquentent plus le RAM parce qu'ils ne veulent pas avoir à subir les contraintes liées à la pandémie (port du masque en animation...) ou encore parce que les parents employeurs ne veulent pas que leurs enfants participent aux animations en raison de la pandémie de Covid.



2 agents étaient dédiés au RAM en 2020 (1 ETP)

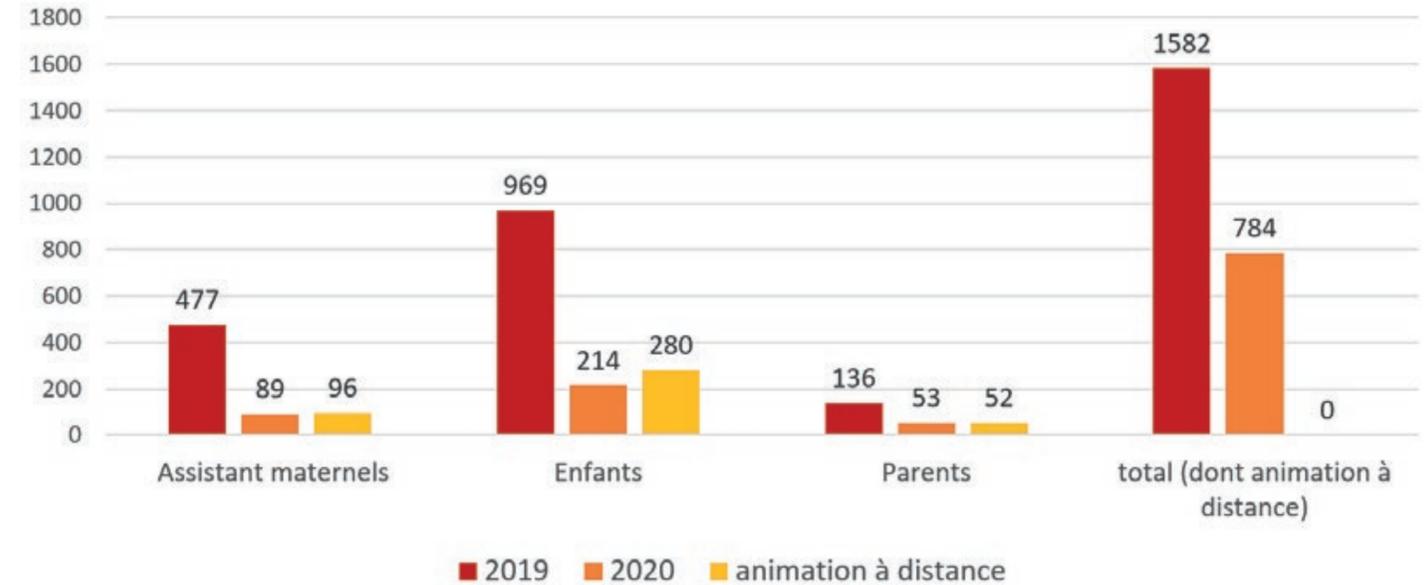


Les frais de fonctionnement du service sont financés à hauteur de 80% par la Caisse des Allocations Familiales (CAF).

Coût du service

Dépenses fonctionnement 43 636,40€	Dépenses investissement 666,48€
Recettes fonctionnement 43 759,39€	Recettes investissement 109,33€
+ 3 122,99 €	557,19 €

Fréquentation des ateliers d'éveil



On constate une forte augmentation de la fréquentation du RAM en 2020. Cela s'explique par le besoin des familles et des assistants maternels de trouver des réponses et un accompagnement suite à la crise sanitaire.

Les données d'activité déclarées à la CAF en 2020 n'ont pas tenu compte de la fermeture sanitaire afin de garantir le financement sur cette période.

Il est donc considéré que le RAM a fonctionné au niveau habituel (comme en 2019) pour le nombre d'ETP et le nombre de mois d'ouverture. En contrepartie, il était demandé d'assurer un service minimum d'accompagnement à distanciel (permanences téléphoniques).

Portage de repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile assuré par la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons de Vosges est **ouvert à toute personne âgée de 65 ans et plus** ainsi qu'à toute autre personne, sans condition d'âge, malade, handicapée, blessée ou, d'une façon générale, dont l'état justifie le bénéfice de la prestation.

Le service est exclusivement réservé aux habitants du territoire de la CCB2V. Le service peut être assuré à titre temporaire (par exemple après une hospitalisation) ou durable.

Les personnes âgées peuvent choisir le type de menu ainsi que le nombre de jours pour lesquels elles souhaitent la livraison d'un repas à domicile. Les plats proposés sont adaptés à l'âge des séniors mais aussi à des régimes alimentaires spécifiques. Il s'agit de repas complets élaborés par l'hôpital de l'Avison à Bruyères.

Ces derniers peuvent disposer d'un repas chaud tous les midis du lundi au dimanche, jours fériés inclus. Le prix d'un repas complet était en 2020 de **8,25€** par jour. Le repas comprend, un potage ou une entrée, un plat protidique composé d'une viande, d'un poisson ou œufs, une garniture (légumes et féculents), un fromage ou laitage, un dessert et un morceau de pain. Les repas peuvent être mixés. La livraison est effectuée **entre 10h et 13h**.

Selon les besoins, l'agent en charge de la livraison des repas, passe plus ou moins de temps avec les usagers et vérifie que tout aille bien. Cette rencontre quotidienne qui est parfois la seule visite de la journée, permet d'assurer une veille auprès d'une population fragile et contribue à renforcer le lien social.



160 inscrits



46 141 repas livrés en 2020

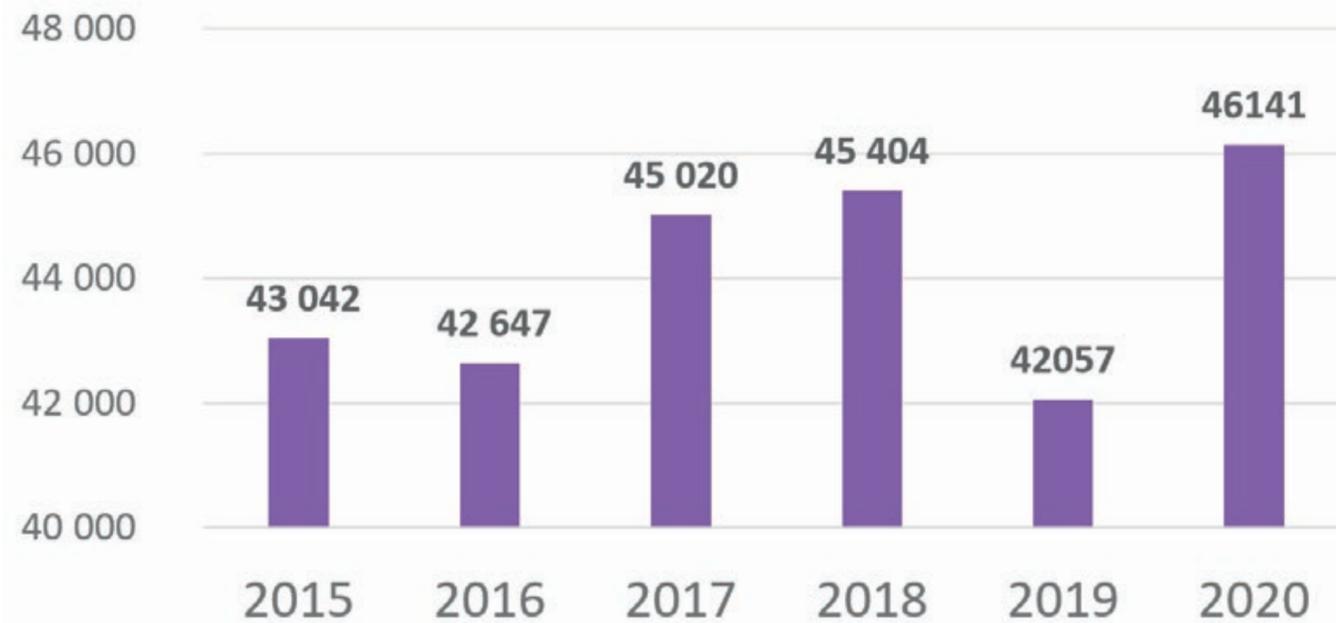


136 repas en moyenne servis la semaine et **113** repas en moyenne servis les dimanches



4 tournées par jour : entre 35 et 40 personnes sur chacune des tournées

Repas par an



Coût du service

Dépenses fonctionnement
355 312,02 €

Dépenses investissement
5 119,83 €

Recettes fonctionnement
353 978,91 €

Recettes investissement
11 017,65 €

- 1 333,11 €

+ 5 897,82 €

 **7 agents** étaient dédiés au service de portage de repas en 2020 (3,5 ETP)



France SERVICES

Le label « France Services » a été accordé en reconnaissance de la qualité du service rendu aux citoyens.

Dans ce cadre, une charte nationale d'engagement France services est à respecter.

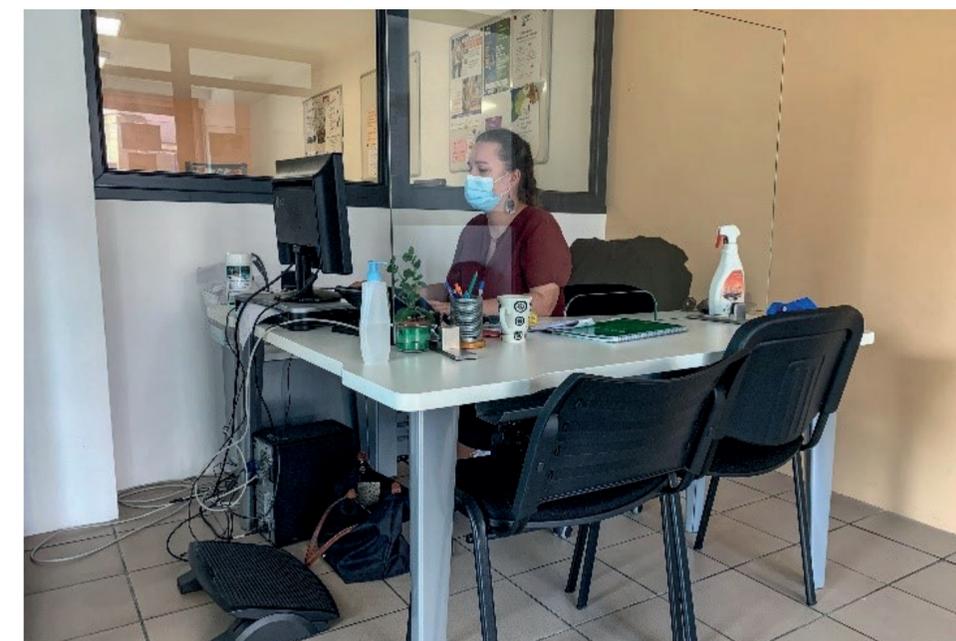
Les espaces France Services de Bruyères et de son annexe de Docelles proposent :

- un accès à des points d'accueil numériques ;
- un accompagnement dans les démarches administratives quotidiennes des citoyens ;
- destiné à toute la population et à tous les territoires avec une attention particulière portée aux plus isolés.

Des animateurs formés par des partenaires nationaux proposent aux usagers un accompagnement gratuit de proximité numérique.



Les espaces France Services proposent des services relatifs aux démarches administratives relevant des organismes partenaires nationaux suivants :



Des animateurs sont présents pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, telles que :

- L'accueil, l'information, l'orientation du public ;
- L'accompagnement à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires ;
- La compréhension, l'élaboration et la mise en page de courriers administratifs ;
- L'accompagnement à l'outil informatique visant à rendre l'utilisateur autonome ;
- La recherche d'informations sur internet ;
- La mise en relation avec les partenaires ;
- L'aide à la mise en page de CV et de lettre de motivation ;
- L'impression de documents administratifs ;
- L'organisation d'animations à destination des usagers ;
- Etc...

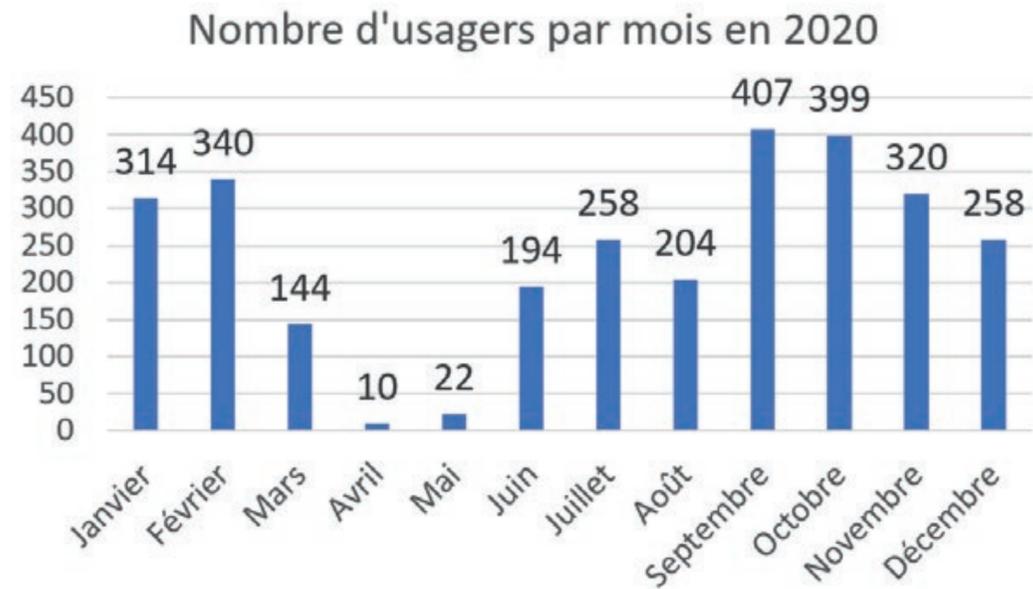


Les Maisons France Services de Bruyères et Docelles accueillent chaque semaine de nombreux partenaires, permettant aux usagers de bénéficier d'informations, de conseils et d'un accompagnement personnalisé :



Sous l'égide de l'animateur, des postes informatiques, une imprimante, un scanner et un téléphone sont mis à leur disposition. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires, notamment dans les zones rurales.

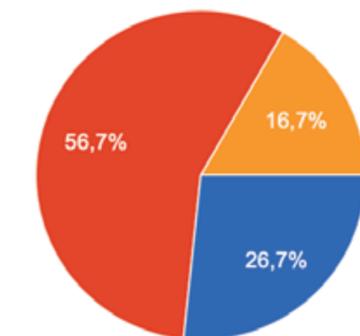
BRUYERES	DOCELLES
Mission Locale	Vogelis
Cap Emploi	Relais Assistants Maternels (RAM)
Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS)	Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS)
Retravailler Lorraine	Fédération Médico-Sociale (FMS)
Centre d'Activités Sociales, Familiales et Culturelles (CASFC)	Maison Départementale des Personnes Handicapés (MDPH)
Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences (CIBC)	Centre Interinstitutionnels de Bilans de Compétences (CIBC)
Association Tutélaire des Vosges (ATV)	Mission Locale
Association CTIPS	Association Tutélaire des Vosges (ATV)
Relais Assistants Maternels (RAM)	Centre d'activités Sociales, Familiales et Culturelles (CASFC)
Fédération Médico-Sociale (FMS)	CAP Entreprendre
Action industrie	CAF
Service Territorial en Milieu Ouvert (STEMO)	
SESSAD PRO Vosges	
CAF	



* Chiffres incluant la période de fermeture des locaux pour cause COVID19, ainsi que la période d'ouverture uniquement sur rendez-vous du 02/06 au 11/07/2020.

2020 : 2870 demandes

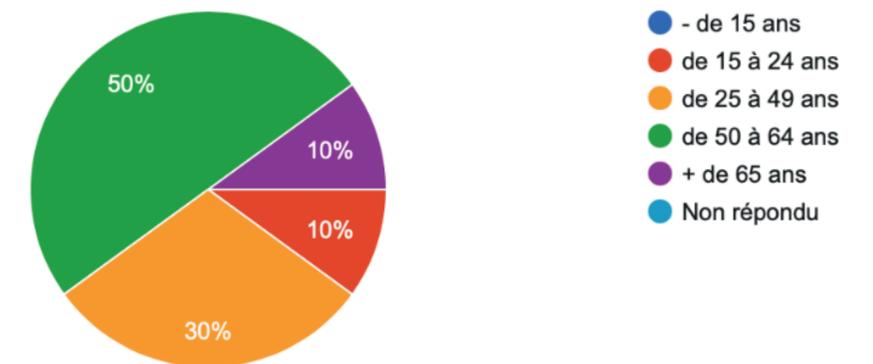
Les démarches pour lesquelles la France Services de Docelles et Bruyères sont sollicitées sont principalement celles concernant la CAF (40%), Pôle Emploi (40%) ou un accès libre-service (23,3%), même s'il ne faut pas exclure les autres démarches auxquelles les animateurs sont tout autant confronté au quotidien.



- Actif
- Demandeur d'emploi
- Inactif (retraite, ...)
- Non répondu

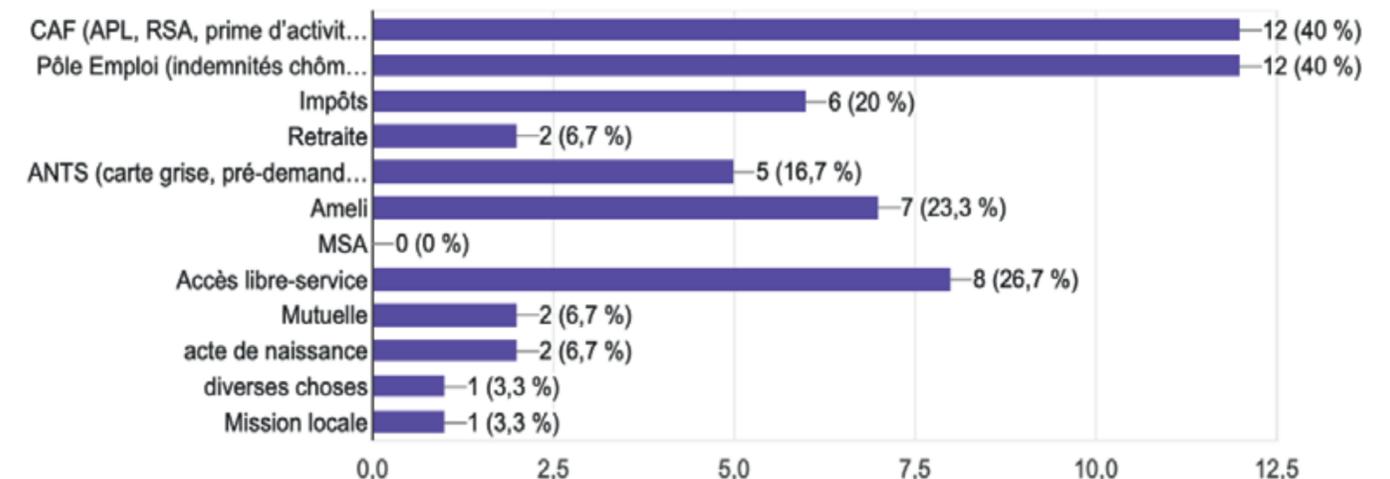
En ce qui concerne l'activité professionnelle des usagers, plus de la moitié (56,7%) est considérée comme demandeur d'emploi, 26,7% sont en activité et les personnes restantes sont inactives (principalement en retraite).

La moitié du public accueilli est âgé entre 50 et 64 ans. 1/3 des usagers restants a entre 25 et 49 ans. Seulement 10 % des usagers se rendant dans les locaux ont entre 15 à 24 ans ou sont âgés de plus de 65 ans.



Entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, les espaces France Services de Bruyères et Docelles ont :

- Accompagné **1555 personnes** pour des **démarches administratives**
- Accueilli **950 personnes** sur les **postes informatiques**
- Permis à **340 personnes** d'avoir un **rendez-vous avec un partenaire**
- Reçu **25 personnes en atelier**



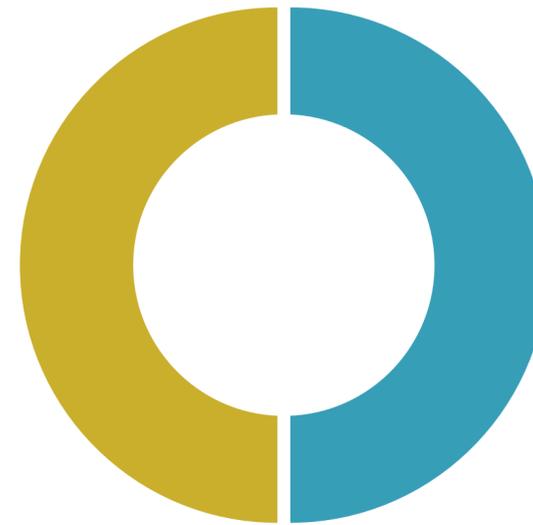


4 agents étaient dédiés à France Services en 2020 correspondant à 1,91 ETP

Les espaces France Services de Bruyères et de Docelles sont **financés par l'État à hauteur de 30 000 €**, répartis comme suit :

50%

sur le FIO (Fonds Inter-Opérateurs
(abondé par les partenaires
nationaux des structures).



50%

sur le FNADT (Fonds National
d'Aménagement et de
Développement du Territoire)

Dépenses fonctionnement

91 252,21 €

Recettes fonctionnement

35 243,84 €

56 008,37 €

Coût du service

Dépenses investissement

76 812,95 € (travaux bâtiment)

Recettes investissement

12 600,40€ (FCTVA)

64 212,55 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Service qui était présent jusqu'en 2020 mais qui ne sera plus proposé à compter de cette année 2021.

Le centre de loisirs accueillait les enfants de 3 à 17 ans au Moulin de Fremifontaine, pour des activités de loisirs éducatives et pédagogiques. Il était ouvert tout au long des vacances scolaires d'hiver (février), de printemps (avril) et de Toussaint (octobre) mais également durant trois semaines au mois de juillet. Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans des mini-camps d'une nuit étaient organisés au Moulin de Fremifontaine.

Des moments de partage, d'échange étaient ainsi proposés. Ils permettaient aux enfants d'être acteurs de leur soirée, de partager un repas choisi ensemble, de participer à une veillée et de passer une nuit entre copains, organisée et surveillée par les animateurs. Un très bon moment pour créer des souvenirs et des liens. Les horaires étaient aménagés pour respecter au mieux le rythme de l'enfant. Les inscriptions se faisaient à la journée ou à la semaine.

En raison de l'épidémie Coronavirus COVID-19, le centre de loisirs a dû fermer ses portes durant les vacances d'avril. Suite aux mesures gouvernementales relative à la réouverture des accueils collectifs de mineurs, la CCB2V a pris la décision de fermer le centre de loisirs durant les mois de juillet et octobre 2020.

En effet, les locaux ne nous permettant pas de mettre en place le protocole sanitaire imposé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) nous avons été contraints de suspendre l'activité du centre.

Par conséquent, les familles ont été orientées vers les autres centres de loisirs du territoire de la communauté de communes.

Ainsi, nous pouvons constater une forte diminution du nombre de journées enfants dû à une période d'ouverture plus restreinte (2 semaines sur l'année 2020).





170 journées enfants



38 enfants inscrits



Subventions

En moyenne, **70% des frais de fonctionnement** du service ALSH étaient **subventionnés par la Caisse des Allocations Familiales (CAF)**.

Coût du service

Dépenses fonctionnement

14 043,61 €

Recettes fonctionnement

18 825,18 €

+ 4 781,57 €



Temps agent

2 agents (la directrice du centre et la coordinatrice des affaires sociales) étaient dédiés à l'ALSH en 2020 (0,53 ETP)

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Le titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est autorisé à encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en Centres de vacances ou de loisirs. Il est capable, notamment, d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs, de participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique, d'encadrer et d'animer la vie quotidienne et les activités des jeunes. La CCB2V en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges organise des sessions de formations BAFA base et approfondissement. Ces formations ont lieu dans les locaux de notre partenaire à Epinal. En 2020, 7 jeunes ont validé leur formation initiale et 9 jeunes ont obtenu la formation d'approfondissement. La CCB2V met également en place des formations BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). En 2020, aucun jeune de notre territoire ne s'est engagé sur cette formation. La CCB2V finance sous certaines conditions une partie du brevet. La demande doit être formulée avant le démarrage de la formation. L'aide à la formation BAFA est proposée aux personnes de plus de 17 ans et résidant l'une des 34 communes de notre territoire intercommunal.



Temps agent

1 agent était dédié au BAFA en 2020 (0,10 ETP).



Au total, il y a eu pour l'année 2020 16 formations BAFA réalisées :

- 10 BAFA avec la Ligue de l'Enseignement,
- 6 BAFA avec un organisme extérieur.

Coût du service

Dépenses fonctionnement

6 490,36 €

Recettes fonctionnement

0 €

6 490,36 €

En raison de l'épidémie Coronavirus COVID-19, les formations BAFA ont été suspendues durant les vacances scolaires de février et d'avril 2020.



Réseau Information Jeunesse (RIJ)

Service qui était présent jusqu'en 2020 mais qui ne sera plus proposé à compter de cette année 2021.

Le Réseau Information Jeunesse a été mis en place en 2015. Le label IJ est une marque de qualité (un label) accordée par l'État à une structure d'information des jeunes

A partir de 2018, la communauté de communes a contractualisé avec les Foyer Ruraux pour animer le RIJ.

C'est un lieu d'écoute permettant aux publics de 12 à 20 ans d'accéder à l'information et à l'accompagnement où l'on peut se documenter sur des domaines très variés.

L'animatrice des Foyers Ruraux était à disposition pour aider les jeunes à monter leurs projets qu'ils soient individuels ou collectifs. Cette dernière pouvait intervenir aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne : orientation, études, formations, emploi, logement, transports, santé, culture, sports, loisirs, voyages...

Des permanences mensuelles étaient également mises en place, en direction des élèves, au sein des Lycées Jean-Lurçat et Jeanne d'Arc à Bruyères.

Aussi, le RIJ était un lieu de partage et d'échange (accueil, détente, discussions, jeux).

Des activités ados étaient proposées ponctuellement dans l'année (par exemple : ateliers culinaires, activités sportives etc.)

Le RIJ était situé dans les locaux à l'Usine du Moulin – 20 rue Abel Ferry à Bruyères, tous les mercredis de 12h à 15h hors vacances scolaires.

L'accueil était gratuit et personnalisé.



131 jeunes ont bénéficié du service RIJ en 2020.



1 agent était dédié au RIJ en 2020 (0,20 ETP).



L'animatrice des Foyers Ruraux avait repris les actions de la CCB2V, l'intérêt de passer par les Foyers Ruraux était de créer un espace jeune.

Nous recherchions un bâtiment proche des lycées mais après deux ans et demi de recherche les Foyers Ruraux ne sont pas parvenus à trouver le local. Temporairement il a été décidé de tenir des permanences à l'usine du Moulin (au centre-ville de Bruyères).

Les objectifs n'étant pas atteints, il a été décidé de mettre fin à la convention des Foyer Ruraux en septembre 2020.

La décision s'explique également par la présence de deux Maisons France Services qui accueillent, renseignent et orientent les jeunes dans leurs démarches.



		Femmes	Hommes	Total
20/01/2020	Permanence et action au lycée	48	71	119
04/02/2020	Activités Usine du moulin	4	3	7
10/03/2020	Activités vacances scolaires	3	2	5
		55	76	131

Soutien aux associations

La CCB2V peut intervenir sous forme d'une aide financière pour soutenir des actions spécifiques conduites par des associations.

La demande de subvention doit concerner le financement d'un projet et non le fonctionnement de l'association.

Nous soutenons en priorité les initiatives locales qui permettent la valorisation et l'animation du territoire, la valorisation de l'image communautaire ou les projets induisant des retombées économique et touristiques.

Huit dossiers de demande de subventions ont été examinés en 2020 en commission « Communication, promotion et culture » qui s'est réunie le 18 novembre 2020.

Compte tenu de l'impact et du coût particulier des manifestations Printemps des Mots et Tambouille Festival organisées sur le territoire de la CCB2V ; les associations « Amicale Sportive et Culturelle de Bruyères » et « Compagnie des Joli(e)s Mômes » ne sont pas concernées par le règlement de soutien aux associations de la CCB2V. Ils leur seront attribués une subvention à titre dérogatoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé de verser une aide aux associations citées ci-dessous :

- Association Les Amis de la Santé de Destord : 200 €
- Association Intercommunale des Familles du Durbion : 1250 €
- Association Amicale Sportive et Culturelle pour le Printemps des Mots : 2195 €
- Association Compagnie des Joli(e)s Mômes pour le Tambouille Festival : 3000 €

Aussi, la communauté de communes a soutenu financièrement la Compagnie des Joli(e)s Mômes dans la mise en place des ateliers théâtre sur le territoire (Domfaing, Champ-le-Duc, Docelles et Fays) à hauteur de 3 531€.



Au total, la communauté de communes a soutenu **4 associations** en 2020.



1 agent était dédié au service en 2020 (0,15 ETP).



Coût
17 126,12 €



Aide sur l'installation au dispositif de la téléalarme

Service qui était présent jusqu'en 2020 mais qui ne sera plus proposé à compter de cette année 2021.

La téléassistance permet aujourd'hui de sécuriser le quotidien des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite. Ces dernières peuvent en effet être mises en contact dans le cadre de leur maintien à domicile avec des prestataires de téléassistance 24h/24, 7 jours sur 7, et de bénéficier d'une assistance en situation de difficultés ou de besoins. La téléassistance permet également de tranquilliser l'esprit de l'entourage de ces personnes qui sont parfois isolées. La personne ainsi équipée, par un simple appel sur un bouton, peut donner l'alerte.

La CCB2V finance sous condition de ressources les frais liés à l'installation du dispositif, une fois l'installation effectuée, un dossier doit être rempli et déposé à la communauté de communes.



3 personnes ont bénéficié de l'aide à l'installation à la téléalarme en 2020.



1 agent était dédié au service en 2020 (0,01 ETP).



Coût
515,77 €



Actions de la Communauté de communes

4. Communication, promotion et culture

PISCINE

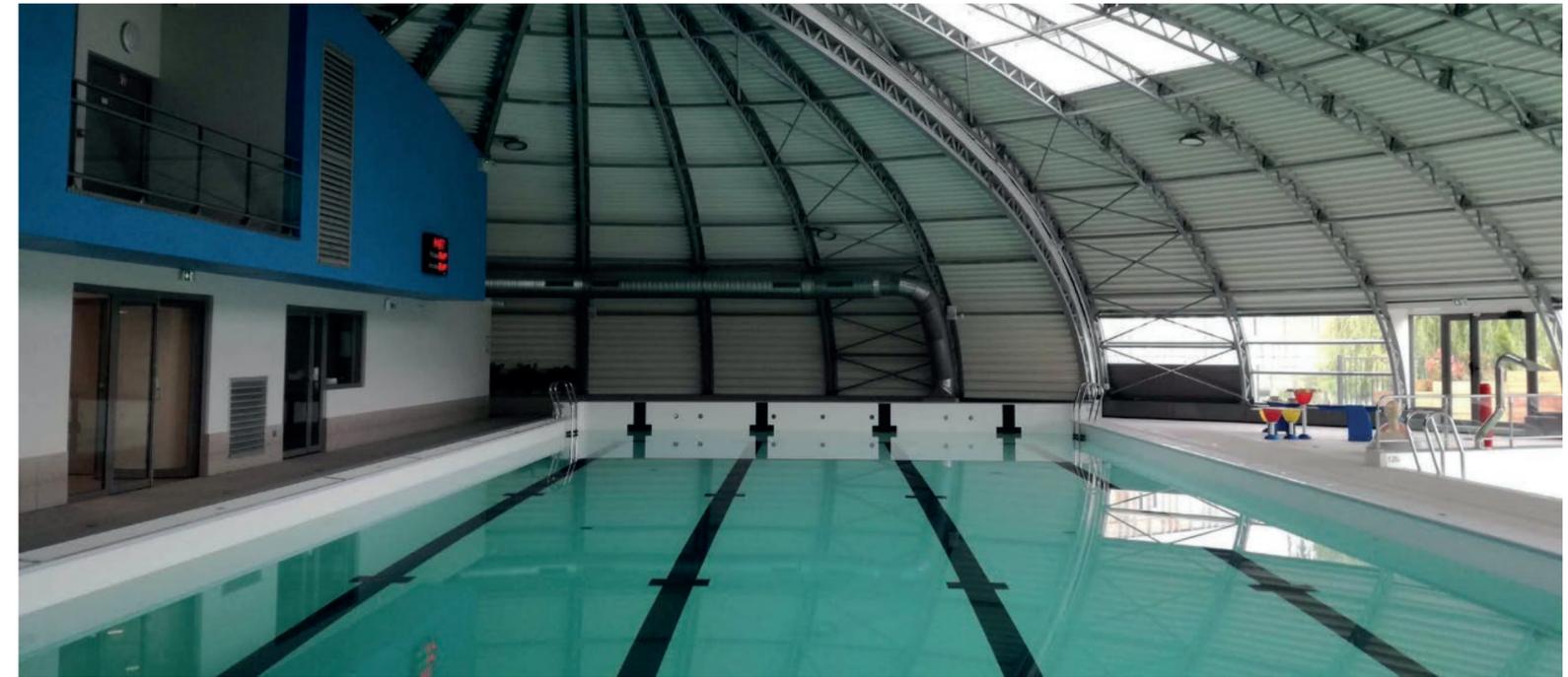
Les activités du service avant l'ouverture de la piscine :

- Suivi des travaux de réhabilitation
- Recherche des matériels nécessaires à la réouverture : Equipement, entretien, traitement d'eau, mobilier, etc.
- Agents techniques mis à la disposition de la commune de Bruyères jusqu'à Avril 2020
- Elaboration des documents nécessaires à la réouverture du site : Plannings, protocoles d'entretien, conventions scolaire, club, leçon, règlement intérieur, projet pédagogique, organisation scolaire
- Ronde quotidienne dans l'établissement encore en travaux pendant le 1er confinement
- Entretien des sanitaires par les agents techniques à la reprise du chantier le 11 mai et nettoyage des points de contact de façon bi journalière
- Formations diverses : Recyclage secourisme pour les MNS 3 jours, Bébés nageurs, Formations techniques : Filtration, chaufferie, Centrale de traitement d'air, déchloramineur, chlore gazeux, système alarme incendie, Formation utilisation de la billetterie 3 jours et prise en main de l'outil



L'équipe :

9 agents : 1 responsable de la piscine, 4 maitres-nageurs (dont deux recrutés au cours du 1er semestre 2020) et 4 agents techniques (dont 1 recruté au cours du 1er semestre)



Ouverture de la piscine au public le 15 juillet 2020

Les activités du service :

- Du 15 juillet au 31 août : Ouverture de la piscine pour la période estivale en limitant les créneaux dans le temps avec effectif limité en raison des protocoles sanitaires.
- Septembre et octobre : Fonctionnement normal, 7 semaines en rythme scolaire et 1 sur le rythme des vacances de la toussaint.
- Octobre et décembre : Le contexte sanitaire contraint à la fermeture de la piscine au public. Seul le public scolaire peut être accueilli. Dès lors les maîtres-nageurs interviennent à 4 au lieu de 2 en temps normal en scolaire en se répartissant les groupes. Les agents technique et d'entretien ont assuré une désinfection des points de contact et des vestiaires après chaque groupe scolaire 4 à 5 fois par jour.
- Semaine 52 : Entretien de l'établissement, vidange de fin d'année.



Coût de fonctionnement du service :
402 000 € pour 2020

Temps d'ouverture en rapport de la crise sanitaire :

12 semaines de retard par rapport à l'ouverture initialement prévue mi-avril

7 semaines d'ouverture en période estivale avec limitations du nombre de personnes accueillies dans l'établissement

7 semaines d'ouverture en période scolaire (public et activité) : Fonctionnement que l'on peut qualifier de normal.

2 semaines d'ouverture lors des vacances de la toussaint

7 semaines de fermeture au public de la semaine 45 à 51 (uniquement les scolaires ont pu profiter de l'établissement)

Les activités :

Aquagym : 4 cours pour 80 inscrits

Aquabike : 5 cours pour 50 inscrits

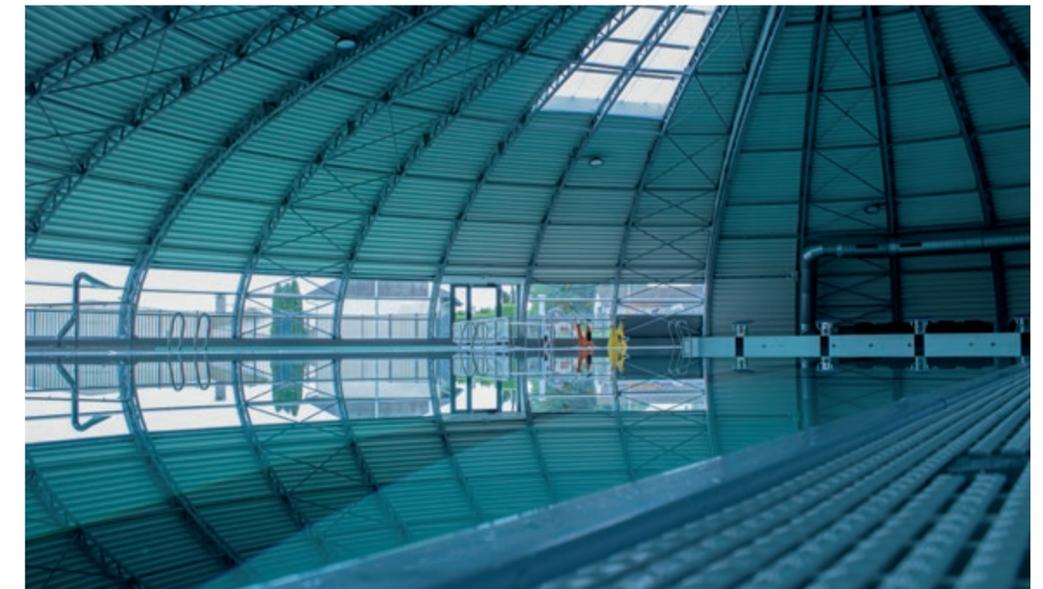
Aquatraining : 5 cours pour 60 inscrits

Aquafit 1 cours pour 12 inscrits

Toujours jeunes : 4 cours pour 95 inscrits

Jardin d'eau : entre 5 et 8 familles par dimanche pas d'inscription

Ecole de natation : 125 enfants répartis sur 10 cours.



Nombre d'entrées :

(sur la période du 15 juillet au 31 décembre 2020)

Public : 5149 sur 15 semaines de fonctionnement possible

Scolaire : 5970 sur 14 semaines de fonctionnement possible

Ecole de natation : 675 sur 6 semaines de fonctionnement possible

Activités : 1225 sur 7 semaines de fonctionnement possible

Clubs : 308 sur 7 semaines

Impact de la crise sanitaire :

- Perte de recette
- Présentisme aux activités est de 62.5 % alors que les usagers ont acheté leur carte.
- Adaptation du service aux contraintes sanitaires, désinfection supplémentaire au détriment d'autre tâche.
- Modification régulière des plannings au regard des consignes sanitaires et des confinements ou semi-confinements successifs
- Le service n'a pas encore eu le temps de s'installer dans un fonctionnement normal.
- Difficultés pour dresser un bilan fiable et se projeter sur des adaptations



Temps et missions des agents :

4 MNS à 35h00 : assurer la surveillance, la sécurité des usagers. Enseigner les activités de la natation auprès des scolaires et de l'école de natation. Animer les séances d'activité.

1 agent technique et d'entretien à 35h / 1 agent technique et d'entretien à 26h : Assurer l'entretien de tous les types de surfaces, assurer les désinfections quotidiennes. Assurer le suivi et l'entretien technique : décolmatage régulier, contrôle bi quotidien de la qualité de l'eau et action corrective si nécessaire, contrôle et remplacement bouteille chlore gazeux, nettoyage des divers filtres...

1 agent d'accueil et d'entretien à 35h / 1 agent d'accueil et d'entretien à 26h : Assurer l'accueil des usagers les renseigner et procéder à la vente des entrées et ou abonnement. Assurer la régie de l'établissement. Assurer l'entretien de tous les types de surfaces

1 responsable à 35h : 288 h/an en période scolaire en enseignement surveillance et animation. Le reste du temps est consacré à la direction de l'établissement.

15 écoles ou RPI du territoire sur 17 **35h00 d'ouverture** au public par semaine

3 écoles ou RPI hors territoire **502 abonnés** au temps

3 collèges **85%** des usagers résident sur le territoire

1 lycée

Communication

Par le biais de plusieurs médias, la communication est le lien entre la structure et les usagers mais aussi entre la structure et les élus du territoire.

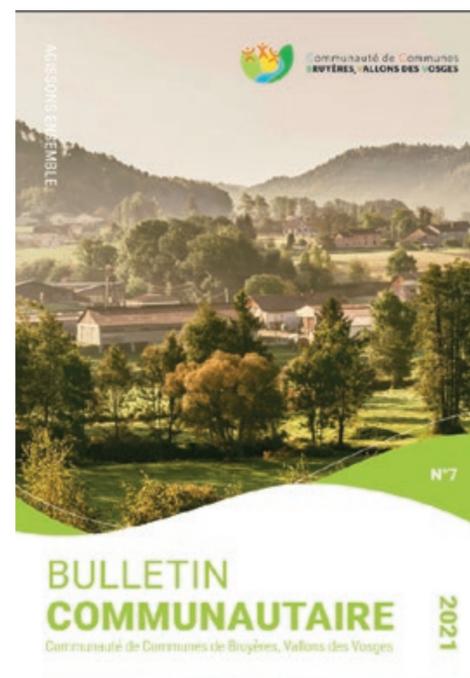
Parmi ces médias, on peut trouver notamment les réseaux sociaux, la presse, le site Internet de la CCB2V ou encore le bulletin communautaire.

Une communication quotidienne :

- Les réseaux sociaux sont consultés afin de répondre aux éventuels messages des habitants
- Ajout d'actualités sur les réseaux et sur le site Internet
- Transmission des informations aux différentes structures pouvant relayer l'information : presse, office de tourisme, radio locale...

Mais aussi :

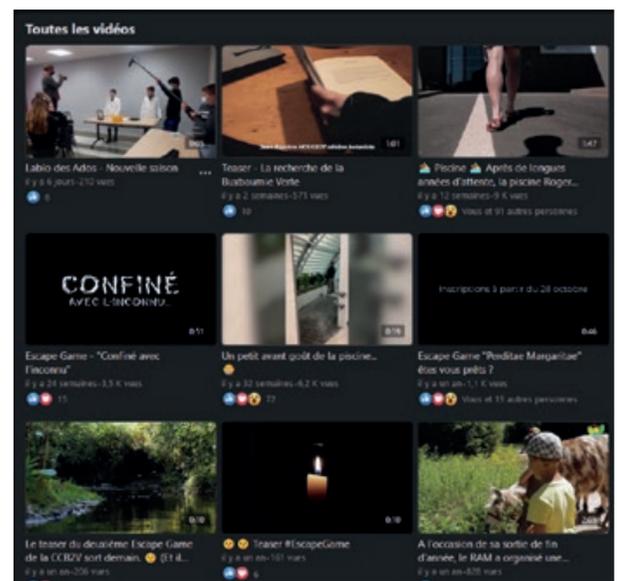
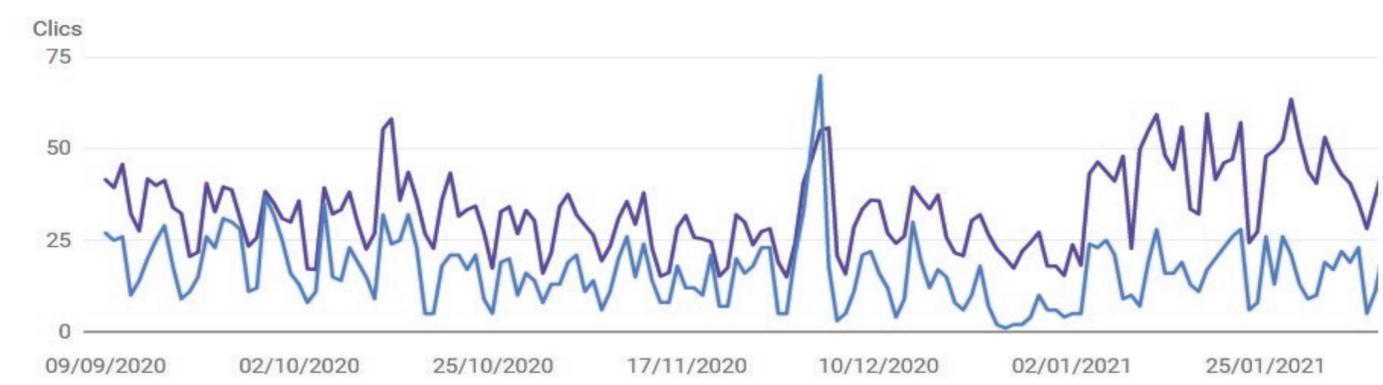
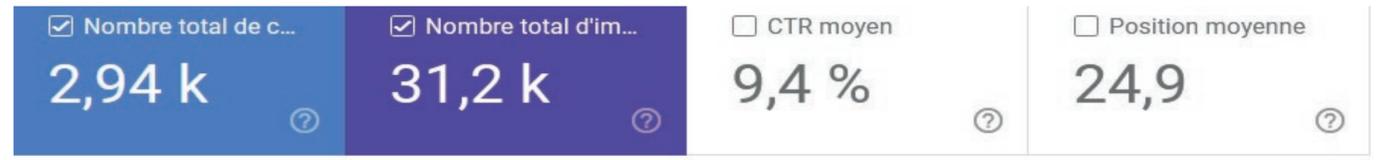
- La préparation de la communication des différents événements (création d'affiches, de flyer, de visuels...)
- La prise de photos pour la création d'une photothèque
- La prise de vidéos pour communiquer sur un événement ou sur une action en vidéo auprès des habitants
- La mise à jour du site Internet
- La transmission des informations interne à la CCB2V



Chaque année, nous communiquons un **bulletin communautaire** d'une trentaine de pages, reprenant la plupart des actions et des faits marquants de l'année aux habitants.

1600 personnes suivant la page Facebook CCB2V, et **25 000 vues** de nos vidéos sur ce média





Les faits marquants en 2020

- Mise ne place d'une communication de crise (COVID-19) dont l'objectif est de coordonner et diffuser l'information au plus vite auprès des habitants et des agents.
- Travail sur une plaquette de présentation des nouveaux élus
- Réalisation, en lien avec le pôle environnement, d'un escape game « confiné avec l'inconnu » ayant pour objectif de sensibiliser le grand public à la biodiversité ordinaire et à l'atlas biodiversité.
- Réalisation de vidéos de sensibilisation à la protection de l'environnement :
 - o Le lombricomposteur en bois
 - o A la recherche de la mousse disparue
- Réalisation d'une vidéo promotionnelle sur la piscine communautaire
- Création du logo de la piscine communautaire
- Création du nouveau site Internet de la CCB2V



312 personnes sur notre page Instagram



600 abonnés sur notre page YouTube et **53 000 vues** de nos vidéos sur ce média



250 visites du site internet par jour



1 agent dédié 2020 (1 ETP)

Ecole des Arts, Vallons des Vosges

La CCB2V a pour compétence la gestion de l'Ecole des arts, Vallons des Vosges. Cette école enseigne la pratique de la musique et de la danse.

Une année 2020 impactée par la crise sanitaire

L'École des Arts a dispensé les cours de musique (piano, percussions, guitare, cuivres et flûte) et de danse (classique, modern'jazz) tout au long de l'année malgré la crise sanitaire et les différents confinements. L'organisation du service et l'enseignement prodigué ont été adaptés à la crise sanitaire.

Le suivi des élèves s'est réalisé en alternant présentiel, dès que cela était possible, et distanciel.

Les cours en distanciel se sont réalisés en visio, selon des disciplines, échanges téléphoniques et mail (envoi du travail par mail). Un outil informatique padlet a également été déployé afin de bénéficier d'une plateforme pour les fichiers de travail.

Elèves par discipline :

Piano : 31

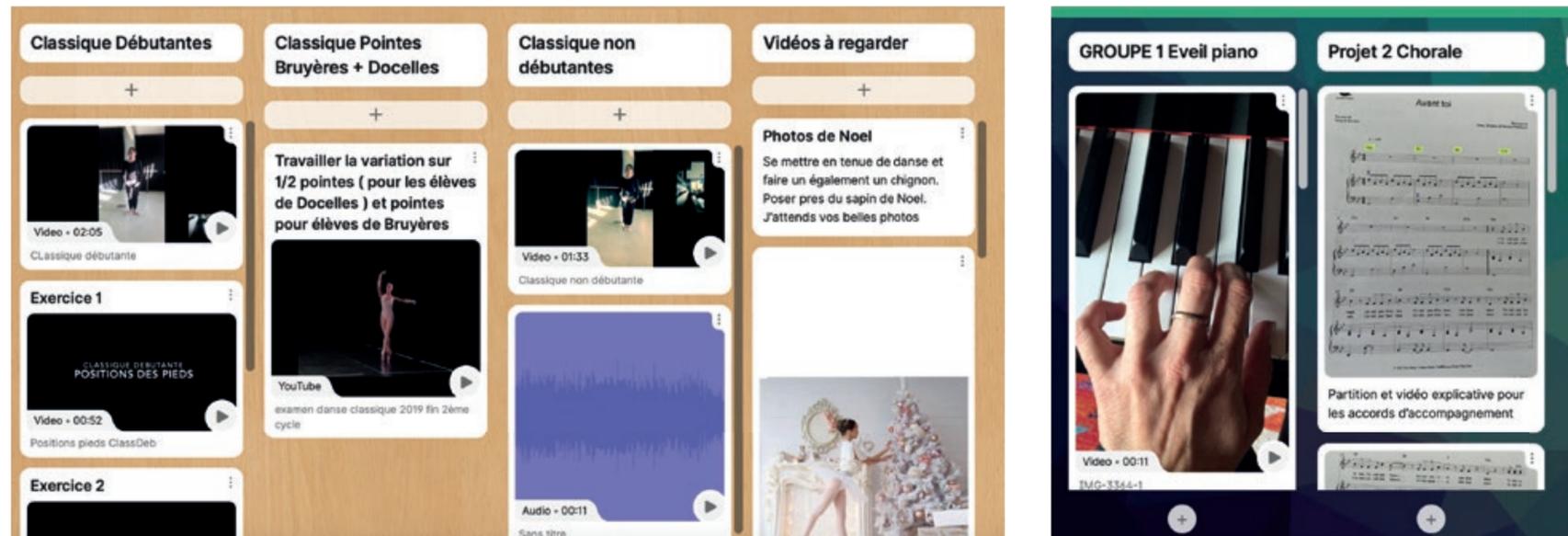
Guitare : 20

Percussions : 19

Cuivres : 4

Flûte : 4

Danse : 41



L'équipe de professeur s'est investit pour permettre la réouverture de l'école dès que possible dans les meilleures conditions avec la rédaction d'un protocole sanitaire et l'investissement personnel de la professeure de Danse qui a assuré le nettoyage des salles de cours à Docelles 2 fois/semaine et la directrice de l'EAVV qui a assuré le nettoyage 3 fois/semaine des salles de cours à Bruyères.

Coût du service

Dépenses fonctionnement
164 402,46 €
Recettes fonctionnement
18 306,4€
146 096,6 €

Les recettes en 2020 ont été inférieures aux années

Impact de la crise sanitaire

- Perte d'inscriptions dans les cours collectifs et difficulté pour les inscrits de se projeter donc inscriptions tardives voire annulées en septembre 2020 : - 5%
- - 11 000€ de recettes sur l'année (remboursement/avoir sur 1 trimestre)



- **Baisse de 5%** des inscriptions en 2020
- **Baisse de 10%** actuellement pour 2021-2022

Temps agent et missions sur 2020-2021

Mathilde B : 20h. Direction, chant (+ ménage salle cours Bruyères)
Angéline A : 15h. Piano
Philippe G : 15h. Guitare, musiques actuelles
Sylvie M : 14h30. Danse classique, modern'jazz, éveil (+ ménage salle danse Docelles)
Grégory T : 10h. Batterie-percussions
Sébastien P : 6h15. Flûte traversière, formation musicale primaire
Daniel T : 4h. Cuivres, formation musicale collègue

La compagnie des jolie(s) mômes

L'enseignement du théâtre est délégué à la compagnie des Jolie(s) mômes par voie de convention de partenariat.



Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)

Le CTEAC est un contrat de 3 ans qui assoit un partenariat, avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) et le Conseil Départemental. Il permet de **développer des activités qui complètent les enseignements et d'ouvrir les élèves aux œuvres du patrimoine et de la création et de manière plus large, de soutenir et coordonner des actions culturelles et artistiques sur le territoire de la CCB2V.**

Le présent CTEAC témoigne de la volonté de poursuivre la mise en œuvre d'une action d'éducation artistique et culturelle dont les enjeux pour le territoire sont :

- L'accès pour tous à une éducation artistique et culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes ;
- L'égalité des chances et la généralisation de l'accès à la culture pour le plus grand nombre de ses habitants notamment pour les enfants et les jeunes, à travers une offre culturelle garantissant la diversité culturelle en zone rurale ;
- L'attractivité du territoire ;
- La cohésion sociale par le biais de stratégies de développement du territoire s'appuyant sur l'histoire, et la créativité
- Le recours à la culture comme levier de développement, d'identité, de création et comme espace d'échanges et d'innovations.

Objectifs du CTEAC :

- Encourager la complémentarité de l'offre culturelle dans tous les temps de vie, notamment pour les enfants et les jeunes en s'appuyant sur le réseau des professionnels de la culture du territoire et au-delà
- Encourager la coordination et la synergie entre les structures/acteurs culturels locaux, et les acteurs de l'éducation, de la jeunesse, des secteurs sociaux et médicosociaux...
- Faciliter l'accès à la pratique artistique et à la diffusion culturelle et garantir une équité d'accès.
- Faire rayonner le territoire, mettre en valeur la qualité et la richesse des réalisations du territoire (patrimoine, événementiel, acteurs culturels, initiatives locales)
- Développer des facteurs novateurs du CTEAC et des projets fédérateurs : partenariats et publics nouveaux pour une ouverture de l'école, mise en réseau de l'Education Artistique et Culturelle et de l'Education au Développement Durable, ouverture et partenariats hors CCB2V.



Le rôle de la CCB2V :

- Coordonner la politique de généralisation de l'Education Artistique et Culturelle sur son territoire en lien permanent avec les autres partenaires publics
- Veiller à la prise en compte de l'ensemble des communes du territoire intercommunal
- Recruter et mettre à disposition un coordinateur du CTEAC
- Financer certaines actions qui ne peuvent être financées par les autres partenaires (ex : transport des jeunes, matériel, etc.)

1. Projets fédérateurs

Création de l'appel à projet du territoire :

- Rédaction des éléments de l'appel à projet,
- Définition d'une thématique annuelle.

Diffusion de l'appel à projet à destination des établissements scolaires et des acteurs culturels du territoire.

Médiation CTEAC/appel à projet auprès des établissements scolaires et des acteurs culturels du territoire :

- Rencontres et présentation de l'AAP à destination des enseignants et acteurs culturels du territoire : prise de contact auprès de tous les établissements scolaires de la CCB2V afin d'évaluer et d'accompagner les potentiels porteurs de projets.
- Mise en place de journées de formation et de médiation à destination des enseignants, en lien avec les conseillers pédagogiques : Formation d'Initiative Locale, journée de découverte d'un artiste.

Légende : Projet fédérateur : « de l'oralité à la biodiversité », école de Docelles

Coordination des projets fédérateurs :

Actions et accompagnement dans le montage et la réalisation de projets culturels faisant intervenir des artistes et professionnels de la culture. La CCB2V coordonne les actions, accompagne les établissements scolaires, les structures culturelles et les professionnels de la culture et des arts tout au long du projet. Ces actions dépassent le cadre scolaire afin de mettre en place un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants du territoire. Elles favorisent l'inclusion du RAM, de la MECS, des EHPAD...



Le coordinateur accompagne les porteurs de projets sur les différentes phases :

Elaboration des projets :

- Accompagnement au montage de projets en lien avec référents culture, les chargés de mission DAAC et les Conseillers pédagogiques départementaux arts.
- Aide au dépôt des projets par les écoles ou structures culturelles.
- Coordination du temps de restitution construit avec l'artiste et ouvert aux publics du territoire (et au-delà).

Valorisation :

- Rendre visible l'action par l'accompagnement sur la communication/diffusion.
- Valoriser la démarche et l'inscrire dans une dynamique fédératrice en faisant converger les projets dans des dispositifs et événements remarquables (Semaine de la forêt).
- Créer le lien avec le territoire par des actions concertées et partagées.

Evaluation :

- Permettre un compte-rendu de chaque action aux partenaires institutionnels.
- Affiner le CTEAC et sa méthodologie en s'adaptant au territoire.
- Ajuster les objectifs et perspectives.



2. Médiation CTEAC hors projets fédérateurs : « Terres de projets »

Création d'un plateau de jeu, support d'intervention sur la démarche de projet culturel, en co-création avec Marine Grabowski, chargée de développement CCAS Cheniménil.

- « Animer un territoire : proximité et partenariats autour d'un projet senior », Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, Truchtersheim

Journée départementale de la Lecture publique «J'anime la bibliothèque», Médiathèque des Vosges et Conseil Départemental 88, Rotonde de Capavenir-Vosges.

«Animer un territoire : proximité et partenariats autour de la lecture publique», en collaboration avec Marine GRABOWSKI, chargée de développement à l'EHPAD de Cheniménil

3. Présentation du CTEAC de la CCB2V

Séminaire académique : «Une ambition culturelle pour tous les élèves», organisé par les équipes de la DAAC et du Rectorat, du Réseau CANOPÉ et de l'INSPÉ de Lorraine, à l'INSPÉ de Lorraine.

Participation à la table ronde : « Coopérer sur les territoires, un enjeu pour la généralisation de l'Education Artistique et Culturelle »

-> « Contribution des acteurs du territoire à l'éducation artistique et culturelle »

Participation et témoignage à la table ronde sur la mise en place de projets innovants et audacieux pour un rayonnement de la culture à l'échelle locale et académique.



Présentation du CTEAC de la communauté de communes, séminaire académique «Une ambition culturelle pour tous les élèves»

Participation à des ateliers en lien avec le CTEAC et les projets fédérateurs

- Formation d'initiative locale adossée au projet fédérateur,
- Approche sensible du patrimoine.

Retour sur ce séminaire : deux communautés de communes ayant pour projet un CTEAC nous ont contacté pour des demandes d'informations suite au visionnage de la vidéo.

LE CTEAC en chiffres :

22 classes concernées
(dont 3 de Corcieux)

400 élèves bénéficiant de l'action culturelle et artistique du CTEAC

Plus de 200 heures d'intervention d'artistes et professionnels de la culture à destination des enfants du territoire

Une **dizaine de structures culturelles** prenant part aux projets.

5 artistes professionnels :

La Compagnie des Joli(e)s Mômes et l'artiste Amandine Gollé

Projet	Etablissement	Public scolaire
Autour du Printemps des Mots	Collège de Bruyères	2 classes 6ème
		classe bilingue latin
	Bruyères (Jules Ferry)	CE1
		CE2
	MECS	Primaires
		Collégiens
	Laveline	GS-CP
	Laveline	CE1 CE2
	Jussarupt	CM1-CM2
	Fremifontaine	GS-CP
	Pierrepont	CE1-CE2
Destord	CM1-CM2	
Cheniménil	CP-CE1	
	CE1-CE2-CM1	
16 classes soit 290 élèves soit 170H d'interventions		
De l'oralité à la biodiversité	Docelles	GS-CP
		CE1-CE2
		CM1-CM2
	3 classes soit 55 élèves	
	école élémentaire de Corcieux	CE1
CP		
CE2		
3 classes hors CC soit 62 élèves		
Atelier Image + magazine TV ressources en eau	Collège de Bruyères	Élèves de plusieurs classes (15)
15 élèves		

Répartition du volume horaire/élèves

Projet	Nombre d'heure d'intervention	Nombre d'élèves
Autour du Printemps des Mots	170	290
De l'oral à la biodiversité	48	117
Atelier Image+	50	15
Total	268	422

Autres publics touchés par ricochet

Projet	Elèves des autres classes des établissements	Parents	Résidents EHPAD
Autour du Printemps des Mots	260	620	55
De l'oral à la biodiversité	21	NC	0
Atelier Image+	NC	NC	0
Total	281	620	55



1 agent était dédié au CTEAC en 2020 (0,43 ETP)



Le Conseil Départemental a versé une subvention de **8000€** et le Conseil Régional une subvention de **9700€**

Coût du service

Dépenses fonctionnement
37 430,09 €
Recettes fonctionnement
17 700,00 €

19 730,09 €

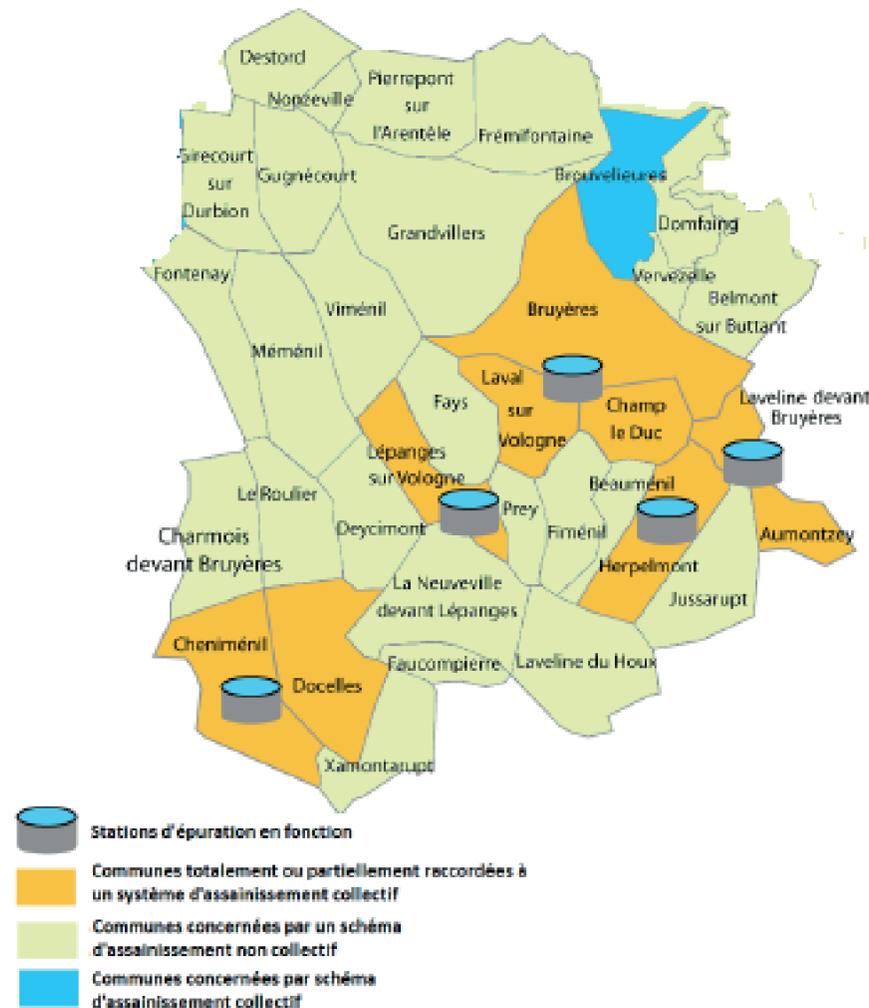


Actions de la Communauté de communes

5. Travaux

Assainissement collectif

L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CCB2V



Les 9 communes en zonage d'assainissement collectif :

Bruyères - Laval sur Vologne - Champ le Duc - Lépages sur Vologne - Docelles - Cheniménil - Herpelmont - Laveline devant Bruyères - Brouvelieures

Patrimoine en chiffre

Pour garantir le traitement des eaux usées dans les zones d'habitat plus dense, la communauté de communes gère la compétence assainissement collectif.

Son territoire compte :

5 sites de traitement (4 boues activées et 1 lagunage)

11 postes de refoulement

20 déversoirs d'orage

45.5 km de linéaire de réseau



Les usagers

3 833 abonnés au service (3 785 en 2019)

279 600 m³ consommés (2019)

224 167 m³ facturés (2020)

Redevance 2020

Part fixe : **46,66 €** / Part variable : **2,39 €** le m²

807 929 € perçus

Fonctionnement du service

Le service assainissement composé de 3.6 personnes s'assure du bon fonctionnement des systèmes épuratoires, du renouvellement du patrimoine et de la facturation aux usagers.

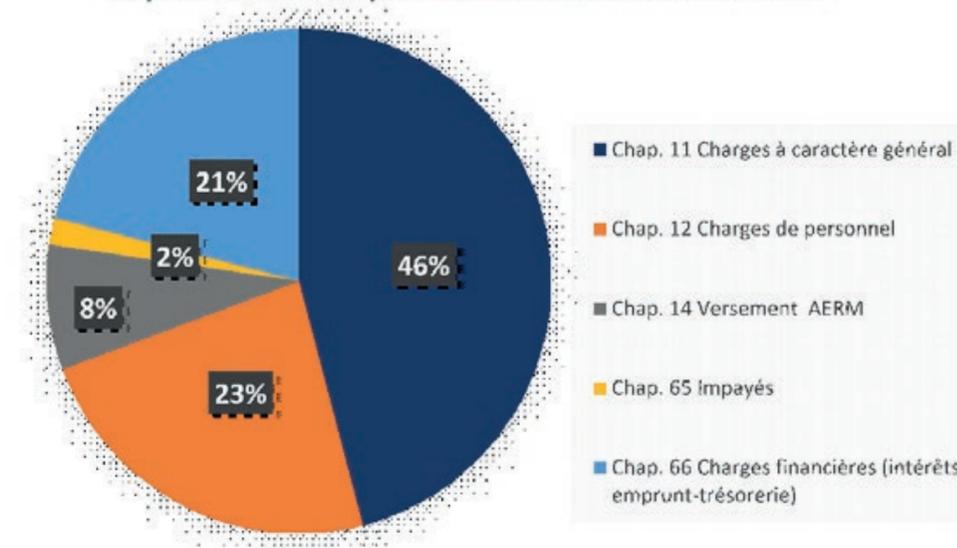
Charges à caractère général

287 458 €

Charges de personnel

146 710 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2020



Travaux engagés

La communauté de communes poursuit sa programmation de travaux pour mettre en conformité les installations d'assainissement avec la directive ERU. L'ancienne station d'épuration de Lépages-sur Vologne obsolète est remplacée par une nouvelle station à boue activée en cours de construction. Démarrage des travaux en 2020- Réception du chantier fin 2021.

En 2020, 122 713 € investis pour la modernisation des réseaux et des stations et 299 326 € de subventions perçues sur ces investissements.



Plan financier de l'opération

- Dépenses = **1 411 440 € HT**
- Recettes = **1 185 719 €**

Subventions attribuées

AERM = 425 845,00 €

DETR = 128 375,72 € / DSIL = 365 787 €

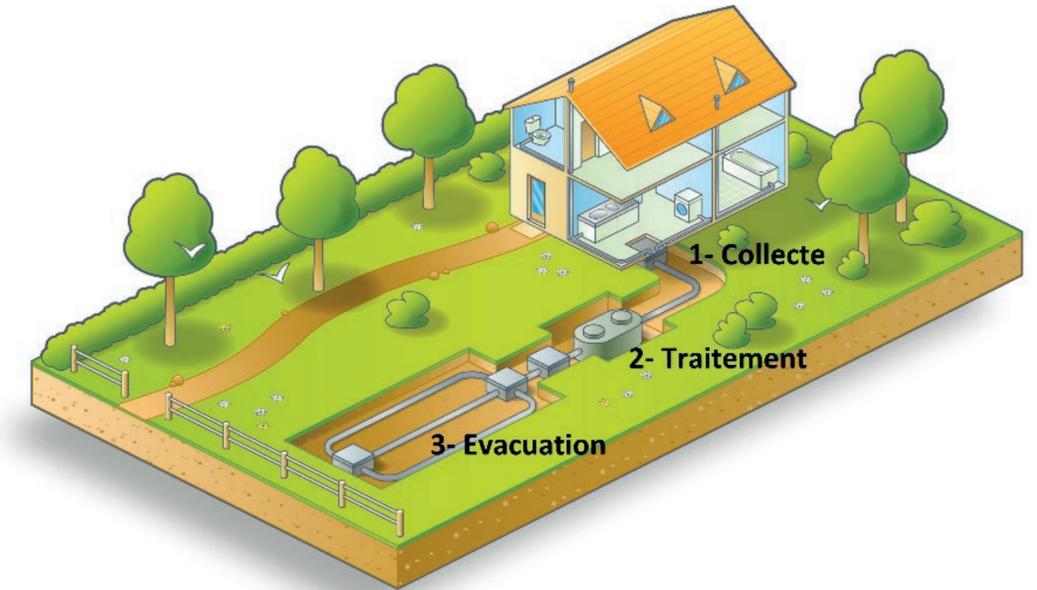
CD88 = 228 000,00 €

DETR Covid = 18 856,00 € / CD88 Covid = 18 856,00 €

Assainissement non collectif

Finalisation du 2ème programme de réhabilitation des ANC :

96 systèmes d'assainissement autonomes en cours de réhabilitation dans le dernier programme porté par la Communauté de communes et financé par l'Agence de l'eau et le Département des Vosges. La communauté de communes accompagne administrativement les propriétaires et recrute via un marché public les entreprises pour réaliser les travaux de mise en conformité des installations. La communauté de communes avance aux particuliers le coût des travaux et facture des acomptes et le solde, subventions déduites. Les dépenses de maîtrise d'œuvre et de travaux ont représentés en 2020, **743 912€** et la CC a perçu **348 710€** de subventions et participation des propriétaires conventionnés.



Service de vidange des installations autonomes

Le marché de prestation de service pluriannuel conclu avec l'entreprise Suez est arrivé à échéance en aout 2020. Les élus n'ont pas souhaité dans un premier temps relancer cette prestation, se donnant le temps de réflexion pour réorganiser les services en fonction des moyens financiers et humains de l'EPCI. La Communauté de communes a engagé en 2020, **11 173 €** de prestation de vidange et a facturé **11 064 €** aux usagers.

Voirie

Le patrimoine routier intercommunal



74 km

de voies intercommunales



11 000

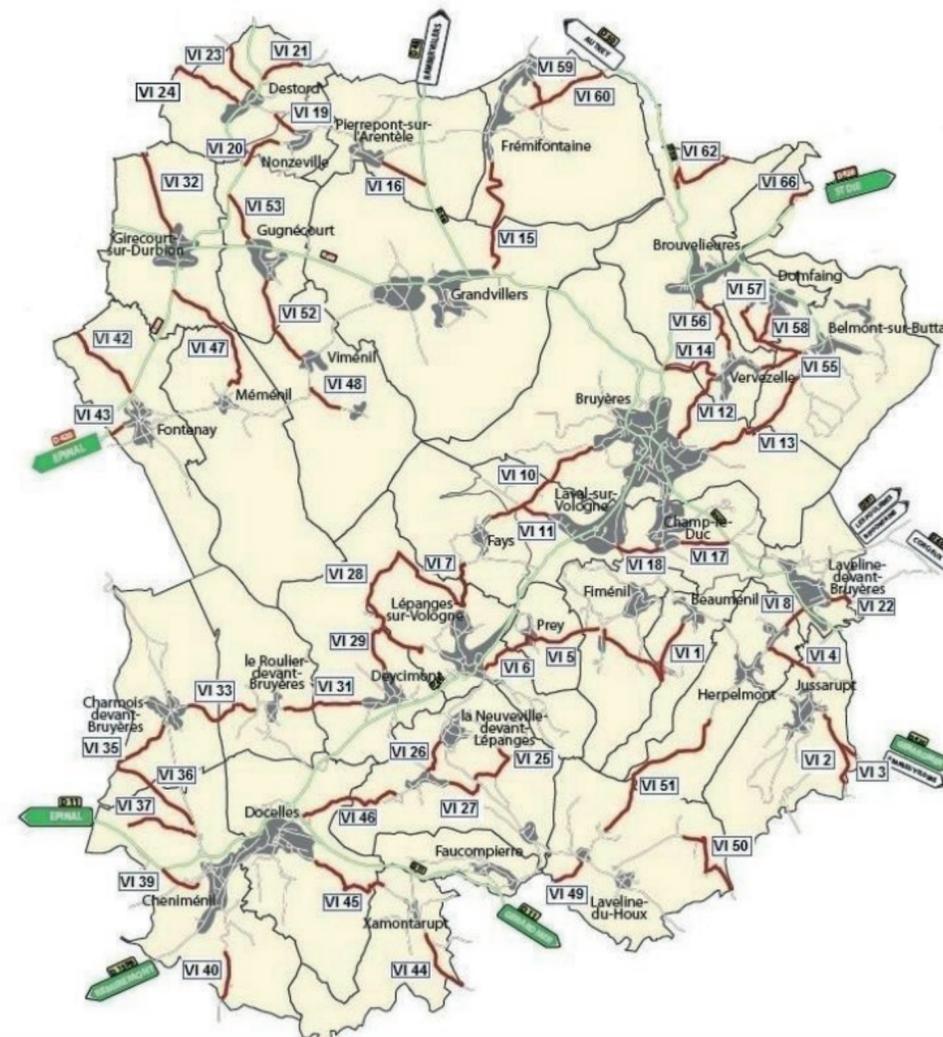
utilisateurs/ jours



4 000 000 /
an

La communauté de communes intervient sur :

- le fauchage des accotements
- l'entretien de la chaussée
- le curage et la création de fossé
- les travaux de réfection de voirie
- la pose de signalétique en lien avec le maire et son pouvoir de police



Elle rembourse par convention le déneigement de ces voies aux communes.

En 2020, l'entretien des chaussées a représenté la somme de **87 068 €**. La Communauté de communes a également fait l'acquisition d'une remorque avec panneaux signalétiques pour un montant de **4 662 €**.

Travaux piscine

Achèvement du chantier piscine

La fin de la réhabilitation de la piscine intercommunale programmée début d'année 2020 a pris un peu de retard en raison de la crise sanitaire Covid 19. Elle a finalement pu ouvrir au public pendant la période estivale.

Travaux de rénovation de la piscine payés en 2020 : **1 578 657 €**

Subventions perçues : **399 940 €**

